IMT Nuremberg Archives

H – 624

International Court of Justice

1
2810
7
Y

BB
26/7/46
10 - 11.30 H

H0624-0002

TRIBUNAL MILITAIRE INTERNATIONAL

L'audience est ouverte le vendredi 26 Juillet
à 10 Heures sous la présidence de
LORS JUSTICE LAWRENCE

Le PRESIDENT : Je passe maintenant la parole au représentant du Ministère Public.

The Marshall of the Court : Plaise au Tribunal, l'accusé Hess est absent.

H0624 – 0003

JUSTICE JACKSON :

Monsieur le Président, Messieurs les Juges :

Un avocat peut rarement se trouver en face de tâches plus formidable que celle de choisir ses derniers arguments, quand il existe une grande disproportion entre le temps dont il dispose et la documentation qu'il pourrait utiliser. En huit mois - ce qui est bien court pourun procès politique - nous avons présenté des témoignages qui embrassaient des panoramas d'évènements plus vastes et plus variés qu'il n'en a jamais été réuni dans un procès. Au total, il est impossible de faire plus que d'esquisser à grands traits les points essentiels du sombre et triste dossier de ce procès, qui demeura le texte historique de la honte et de la dépravation du Vingtième siècle.

Il est courant de penser que notre époque représente l'apogée de la civilisation, d'où les défauts des ages précédents peuvent être considérées d'un air protecteur à la lumière de ce qu'on appelle "le progrès". En réalité, le siècle actuel ne tiendra pas une place bien admirable dans la longue perspective de l'histoire, à moins que sa seconde moitié ne rachète sa première. Ces quarante premières années du Vingtième Siècle seront enregistrées dans le livre du temps comme les plus sanglantes de toutes les annales. Les deux Guerres mondiales ont laissé un héritage de deuils plus important que celui de toutes les armées engagées dans les guerres de l'histoire ancienne ou médiévale. Aucun autre demi siècle n'a jamais été témoin de massacres d'une telle importance, de telles cruauté et de telles barbaries, de telles déportations massives de populations en esclavage, de telles suppressions de minorités

.....

H0624-0004

(1 orig. cont'd)

...La terreur de la Torquemada pâlit devant l'Inquisition Nazie. Ces actes sont les sinistres faits historiques par lesquels les générations à venir se rappelleront cette décade. Si nous ne pouvons pas élimine les causes et éviter la répétition de ces évènements barbares, ce n'est pas prophétiser à la légère que de dire que ce Vingtième Siècle peut encore réussir à mener la civilisation à sa perte.

Inspirés par ces faits, nous nous sommes levés pour laver la honte de l'histoire de notre ère. Les accusés se plaignent du fait que nous allons trop vite. En rédigeant le Statut de ce Tribunal, nous pensions enrégistrer un progrès réalisé dans le Droit International. Mais ils disent que nous avons dépassé notre époque, que nous avons anticipé un progrès qui sera réalisé, mais .....

H0624-0005

(2 orig.)

..... ne l'a pas encore été. L'Accord de Londres, qu'il soit la cause ou que simplement il enregistre, marque de toute manière une transition dans le Droit International, transition qui correspond en gros à l'évolution du Droit interne, quand les hommes cessèrent de punir le crime local par la "clameur de Haro" (hue and cry) et commencèrent à laisser le chatiment reposer sur la raison et l'enquête. La Société des Nations a renoncé à son habitude de "clameur de haro" de la loi "attrappe et tue" (catch and kill). Elle cherche à appliquer les sanctions pour faire observer le Droit International, mais, pour guider son application par les témoignages : la loi, et la raison au lieu du "haro". Les accusés dénoncent la loi conformément à laquelle on leur demande des comptes. Leur aversion pour la loi qui les condamne n'est pas originale. Elle a déjà été remarquée :

> "Aucun voleur n'a jamais senti la corde autour de son cou
> Avec une bonne opinion de la Loi."

Je ne compliquerai pas cette procédure. J'ai expliqué la position des Etats-Unis dans mon exposé d'ouverture. Mon distingué collègue, Monsieur le Procureur Général de Grande-Bretagne, répondra au nom de tous les Ministères Publics à l'attaque juridique des accusés. A cette phase du procès, je m'appuierai sur le droit applicable à ces crimes, tel qu'il a été fixé dans le Statut . Les accusés qui, sans le Statut n'aurait absolument aucun droit à être entendus, demandent maintenant que les bases légales de ce procès soient supprimées. Ce Tribunal n'a, naturellement, pas reçu le pouvoir de mettre de coté ou de modifier

.....

5

JUSTICE JACKSON

H0624-0006

(2 orig. cont'd)

.....l'Accord conclu entre les Quatre Puissances, accor quuel dix-neuf autres nations ont adhéré. Les termes du Statut sont concluants à l'égard de chaque parti dans ce procès.

En interprétant le Statut, nous ne devions pourtant pas ignorer le caractère unique et remarquable de cette assemblée, en tant que Tribunal Militaire International- Ce n'est pas une partie du mécanisme constitutionnel de la Justice interne d'aucune des nations signataires. L'Allemagne s'est rendue sans conditions, mais aucun traité de paix n'a été signé ou décidé. Les Alliés sont encore techniquement en état de guerre contre l'Allemagne, quoique les institutions politiques et militaires de l'ennemi aient succombé. En tant que Tribunal Militaire, nous poursuivons l'effort de guerre des nations alliées. En tant que Tribunal International, nous ne sommes pas attachés aux raffinements positifs de procédure de nos systèmes constitutionnels ou juridiques respectifs, et ses règles n'introduiront pas de précédents dans le système interne ou la Justice civile d'aucun pays.

.....

6

H0624 - 0007

JUSTICE JACKSON

(3 orig.)

....En tant que Tribunal Militaire International, nous nous élevons qu-dessus de ce qui est particulier et passager et nous cherchons notre guide non seulement dans le Droit International mais aussi dans les principes fondamentaux de la jurisprudence que sont des hypothèses de civilisation et qui ont trouvé depuis longtemps à s'incarner dans les codes de toutes les nations.

Nous pouvons etre sûrs d'une chose. Dans l'avenir, personne ne devra jamais demander avec appréhensic ce que les nazis ont pu avoir dit pour se défendre. L'histoire saura que quoiqu'on puisse dire, ils avaient le droit de parler. On leur a accordé le genre de jugement qu'au temps de leur grandeur et de leur pouvoir, ils n'ont jamais accordé à personne.

Mais équité n'est pas faiblesse. L'extraordinaire équité de ces audiences est un attribut de notre force. La cause du Ministère public, arrive maintenant à sa conclusion, semble profondément inattaquable parce qu'elle s'est fortement appuyée sur des documents allemands d'une authenticité indiscutée. Mais ce sont les attaques faites semaine après semaine contre cette cau par les accusés, chacun à son tour, qui ont prouvé sa véritable force. Le fait est que la déposition des accusés n'a levé aucun des doutes qui en raison de la nature et de l'importance extraordinaire de ces cri me auraient pu exister sur leur culpabilité avantqu'ils ne parlent. Ils ont aidé eux-memes à la rédaction de leur jugement de condamnation.

Mais dans ce cas la justice n'a rien à voir av certains arguments présentés par les accusés ou leurs avocats. Nous n'avons pas eu à discuter et nous n'avons pas à discuter maintenant les mérites de toute leur

.....

...philosophie obscure et tortueuse. Noussne les jugeon pas parce qu'ils ont des idées nuisibles. C'est leur droit, s'ils le veulent ainsi, de renoncer à l'héritage hébraique de la civilisation dont l'Allemagne eut autrefois sa part. Ce n'est pas davantage notre affair de savoir s'ils ont également répudié l'influence hellénique. La banqueroute intellectuelle et la perversio morale du régime nazi auraient pu ne pas interesser le Droit International si l'on ne s'en était pas servi pour faire traverser au pas de l'oie les frontières internationales par le "Herrenvolk." / Ce ne sont pas leu pensées, ce sont leurs actes commis au vu et au su de tou que nous qualifions de crimes. Une croyance et leurs enseignements n'ont d'importance que comme témoignages quant à leurs motifs, leur but, leur connaissance ou leur intention.

Peuple des Seigneurs

H0624 - 0008

H0624 – 0009

Réq. JACKSON

(4 orig.)

Nous portons l'accusation d'agression illégale, mais nous ne jugeons pas les motifs, les espoirs ou les désappointements qui ont pu amener l'Allemagne à recourir à une guerre d'agression comme instrument politique. Le droit, à l'inverse de la politique, ne s'occupe pas du bien ou du mal résidant dans le Statu quo, ni de la valeur des doléances exprimées contre lui. Il exige simplement de ne pas attaquer le statu quo en utilisant des méthodes violentes, et que la guerre ne serve pas une politique. Nous pouvons admettre que le mélange des groupes ethonogiques et culturels, les barrières économiques et l'opposition rencontrée par les ambitions nationales, a créé en 1930, et continuera à créer, de sérieux problèmes pour l'Allemagne comme pour les autres peuples d'Europe. Nous pouvons admettre aussi que le monde n'a pas réussi à trouver de remèdes politiques ou légaux qui remplaceraient honorablement et utilement la guerre. Nous ne répondons pas non plus de la morale et de la sagesse d'aucun pays y compris le mien, vis à vis de ces problèmes. Mais nous affirmons qu'il est maintenant et il a été un certain temps avant 1939, illégal et criminel pour l'Allemagne ou toute autre nation de redresser des griefs ou de chercher à développer son territoire au moyen d'une guerre d'agression.

Permettez-moi d'insister sur un point fondamental. Les Etats-Unis n'ont aucun intéret à condamner un accusé si nous n'avons pas prouvé qu'il est coupable selon un au moins des Chefs d'accusation qui lui sont imputés à l'Acte d'accusation.

Un résultat qui serait trouvé injuste par le

.....

H0624 - 0010

(4 orig. cont'd)

jugement paisible et critique de la postérité, ne serait une victoire pour aucun des pays qui prennent part à ce procès. Mais au total, nous avons devant nous les preuves établies de la criminalité des accusés, et avons entendu leurs pauvres excuses et leurs misérables échappatoires. Le jugement en suspens, avec lequel nous avons ouvert ce procès ne convient plus. Il est temps de prononcer un jugement définitif et si l'accusation que je porte semble dure et intransigeante, c'est que les preuves la veulent ainsi.

Je ne puis peut-être faire rien de plus utile que d'essayer d'extraire cette affaire des marais des détails qui remplissent les dossiers et de ne vous présenter que les grandes lignes de cette affair qui est impressionnante dans sa simplicité .....

H0624-0011

Il est vrai que des milliers de documents et des milliers et plus encore de pages de témoignages traitent d'une époque, englobant un continent et atteignent presque chaque branche de l'effort humain. Ils jettent la lumière sur des branches, telles que la diplomatie, le développement de la marine et de la guerre, la guerre la genèse de la guerre aérienne, la politique de la montée au pouvoir du Nazisme, le système financier et économique d'une guerre totalitaire, la sociologie, la psychologie collective et la pathologie des foules.

Je dois laisser aux experts la tâche de démêler les témoignages et d'écrire des livres sur leur spécialité, tandis que j'esquisse dans leurs grandes lignes les crimes qui, si on les considérait comme légaux, menaceraient la continuité de la civilisation.

Je dois, ainsi que l'a dit Kipling, "éclabousser une toile de dix lieues à l'aide d'un pinceau à cheveux de comète"

11

H0624 - 0012

LES CRIMES DU REGIME NAZI

La force de la cause instruite contre les accusés du chef d'inculpation de conspiration, que les Etats-Unis ont le devoir de soutenir, réside dans sa simplicité. Elle ne comporte que l'établissement de trois faits précis :

I° - les actes définis comme crimes par le Statut, ont-ils été commis ;

2° - Ont-ils été commis conformément à un plan ou conspiration;

3° - Ces accusés font-ils partie de ceux qui sont criminellement responsables ?

L'accusation exige l'examen d'une politique criminelle et non d'une multitude de crimes isolés, non préparés ou contestés. Les crimes substantiels sur lesquels nous nous appuyons, soit comme buts d'un plan commun ., soit comme moyens de leur accomplissement, sont reconnus. Les piliers qui soutiennent l'accusation de conspiration peuvent être trouvés dans cinq catégories d'actes manifestes, dont le caractère et l'étendue sont des considérations importantes pour apprécier la preuve de conspiration.

I.- La prise du Pouvoir et l'assujetissement de l'Allemagne à un Etat - Gendarme

Le Parti Nazi saisit le contrôle de l'Etat Allemand en I933. " La prise du Pouvoir " est l'appellation dont usent les accusés et les témoins de la défense et qui convient si bien qu'elle est passée à la fois dans l'histoire et la conversation de tous les jours (I)

Dans les premiers temps la Junte Nazie, vivait dans la crainte constante d'être renversée. Goering, en I934, faisait remarquer que ses ennemis étaient légions et disait :

" C'est pourquoi ont été créés les camps de
" concentration où nous avons d'abord enfermé
" des milliers de fonctionnaires communistes
" et social-démocrates " (2)

En I933 Goering prévoyait tout le programme de cruauté et d'oppression préméditées lorsqu'il annonçait publiquement :

.....

" QUIconque dans l'avenir lèvera la main contre
" un représentant du Mouvement National-Socia-
" liste ou de l'Etat, devra savoir qu'il per-
" dra la vie dans un très court délai. " (3)

De nouveaux crimes politiques furent créés à cette fin. Ce devint une trahison punissable de mort que d'organiser ou d'aider un parti politique autre que le Parti Nazi. (4)

Faire circuler une déclaration fausse ou exagérée, ou qui causerait du tort à l'état ou même au Parti, devint un crime .(5)

Les lois étaient empreintes d'une telle ambiguité qu'elles pouvaient être employées pour punir presque tous les actes innocents.

H0624-0013

H0624 - 0014

(7 orig.)

... C'était un crime, par exemple, que de provoquer "tout acte contraire au bien etre public."(6)

La doctrine du chatiment par analogie fut introduite pour permettre la condamnation d'actes qu'aucune loi n'interdisait.(7) Le Ministre de la Justice Guertner expliqua que le National-Socialisme considérait toute violation des buts de la vie que la société s'était fixée pour elle-même comme un acte coupable per se et que cet acte pouvait être puni même s'il n'était par contraire à la loi "officielle"existante.(8)

La Gestapo et le SD étaient les instruments d'un système d'espionnage qui pénétrait la vie publique et privée.(9) Goering controlait un groupe personnel de captation de messages télégraphiques.(10) Le secret des communications privées fut supprimé.(11) Les Blockleiters du Parti, désignés chacun pour surveiller 50 familles, espionnaient tout sans cesse dans leur secteur.(12) Sur la foi de cet espionnage, des individus étaient trainés en "détention de sécurité" et dans des camps de concentration sans poursuites judiciaires légales d'aucune sorte,(13) et sans qu'il en fut donné aucune raison.(14) Les membres de la police politique partisane étaient affranchis d'une réelle responsabilité légale pour leurs actes.(15)

Une fois tous les services administratifs sous le contrôle nazi et le Reichstag réduit à l'impuissance, le domaine judiciaire demeurait le dernier obstacle à ce règne de la terreur.(16) Mais on vint bientôt à bout de son indépendance et il fut réorganisé pour rendre une justice vénale.(17) Les juges furent dépossédés de leurs postes pour des raisons politiques ou raciales, espionnés et soumis à des pressions pour qu'ils adhèrent au Parti nazi.(18) Après que la Cour Suprême eût acquitté trois des quatre

.....

H0624-0015

hommes que les nazis accusaient d'avoir mis le feu au Reichtag, la juridiction sur les cas de trahison fut donnée à un "Tribunal du Peuple" nouvellement institué consistant en deux juges et cinq fonctionnaires du Parti. (19) Le film allemand représentant ce "Tribunal du Peuple" ~~xxxxxxxxx~~ que nous avons montré dans cette pièce, nous montra le juge président couvrant d'insultes partisanes les accusés muets.(20) Des tribunaux spéciaux furent créés pour juger les crimes politiques, seuls les membres du Parti furent nommés juges,(21) et des "lettres de Juges" indiquèrent aux juges-marionnettes les "lignes générales" qu'ils devaient suivre.(22)

Cela eut pour résultat d'enlever tout moyen pacifique de résister au gouvernement ou d'en changer. Après s'être faufilés par le portail du Pouvoir, les nazis claquèrent la porte au nez de tous les autres qui pouvaient aussi aspirer à y entrer.

.....

H0624 - 0016

Depuis que la loi était ce que les Nazis disaient, toute forme d'opposition était déracinée, et toute voix dissidente étouffée. L'Allemagne était sous la griffe d'une police d'Etat qui employait la peur des camps de concentrations comme un moyen pour imposer la non-résistance. Le Parte était l'Etat, l'Etat était le Parti et la terreur le jour et la mort la nuit étaient la politique ~~xxxxxxx~~.

2.- La préparation et la façon de faire des guerres d'agression.-

Dès le moment où les Nazis s'emparèrent du pouvoir, ils entreprirent des efforts fièvreux mais constants pour s'armer en vue de la guerre, au mépris du Traité de Versailles. En 1933 ils ne trouvèrent aucune aviation. En 1939 il avaient 21 escadrilles consistant en 240 échelons ou environ 2,400 aviens de première ligne, ainsi que des avions d'entraînement et de transports. En 1933, ils trouvèrent une armée de trois divisions d'infanterie et de trois de cavalerie. Vers 1939, ils avaient levé et équipé une armée de 51 divisions, dont quatre étaient entièrement motorisées et quatre étaient des divisions blindées. En 1933, ils trouvèrent une marine composée d'un croiseur et six croiseurs légers. Vers 1939, ils avaient construits une marine de quatre cuirassés, un porte-avions, six croiseurs, 22 torpilleurs et 54 sous-marins. Ils avaient également construit pendant cette période une industrie d'armement d'aussi bon rendement que celle de n'importe quel pays du monde. (23)

Ces nouvelles armes furent utilisées, à dater de Septembre 1939, dans une série de guerre faites sans déclaration contre des nations avec lesquelles l'Allemagne avait des traités d'arbitrage et de non-agression, et en violation d'assurances réitérées (24) Le 1er Septembre 1939 cette Allemagne réarmée attaquait la Pologne. Le mois d'Avril suivant était le témoin de l'invasion et de l'occupation du Danemark et de la Norvège, et Mai voyait l'envahissement de la Belgique, des Pays-Bas et du Luxembourg. Un autre printemps trouvait la Yougoslavie et la Grèce attaquées et en Juin 1941 se produisait l'invasion de la Russie Soviétique.

.....

16

JUSTICE JACKSON

H0624-0017

Ensuite le Japon, que l'Allemagne avait adopté comme partenaire frappait Pearl Harbour sans avertissement en Décembre 1941, et quatre jours plus tard, l'Allemagne déclarait la guerre aux Etats-Unis.

Nous n'avons pas besoin de nous préoccuper des nombreuses difficultés abstraites qui peuvent être invoquées au sujet de ce qui constitue une agression dans les cas douteux. Je vais vous montrer, en discutant la question de la conspiration, que, d'après toute preuve qui ait jamais été présentée par une autorité responsable, par tous les canons du bon sens,

.....

H0624 - 0018

ces guerres furent des guerres d'agression illégales faites en violation de traités et en violation d'assurances.

3. La guerre faite au mépris du Droit International.

Il n'est pas nécessaire d'insister sur ces faits. GOERING soutient que les règles de la guerre de territoire étaient périmées, qu'aucune nation ne pourrait faire une guerre totale dans leurs limites. (25) Il dépose que les Nazis auraient dénoncé les conventions dont l'Allemagne faisait partie, mais que le Général JODL voulait que les soldats allemands capturés continuassent à bénéficier de leur observation par les Alliés. (26)

Ce fut pourtant contre le peuple soviétique et les prisonniers soviétiques que la fureur teutonne ne connut plus de bornes, en dépit d'un avertissement de l'Amiral CANARIS disant que ce traitement était en violation du Droit International. (27)

Nous n'avons donc pas besoin, pour servir l'accusation de complot, d'énumérer les détails révoltants des méthodes pour affamer, battre, tuer, faire mourir de froid et exterminer en masse, méthodes employées, de façon reconnue, contre les soldats de l'Est. Nous pouvons également considérer comme établi ou reconnu que se sont produites effectivement des pratiques sans frein, telles que la fusillade d'aviateurs britanniques et américains, le mauvais traitement des prisonniers de guerre de l'ouest, l'obligation des prisonniers de guerre français à travailler pour la guerre en Allemagne, et autres violations délibérées des conventions de La Haye et de Genève, et cela en obéissance aux autorités des échelons supérieurs. (28)

4. Mise en esclavage et pillage des populations dans les pays occupés.

L'accusé SAUCKEL, Plénipotentiaire général à l'Utilisation de la Main-d'Oeuvre (29) est compétent pour déclarer: "sur cinq millions de travailleurs étrangers qui vinrent en Allemagne, pas même 200.000 ne vinrent volontairement." (30) On rapporta officiellement à l'accusé ROSENBERG que dans son territoire "on utilisait des méthodes de recrûtement qui avaient probablement leur origine dans la période la plus sombre de la traite des esclaves." (31) SAUCKEL, lui-même, rapporta que des agents, hommes et femmes, faisaient la chasse à l'homme, les

H0624 – 0019

enivrait et les "shanghaiaient" en Allemagne. (32) Ces captifs étaient entassés dans des trains sans chauffage, sans nourriture ni facilités sanitaires. Les morts étaient jetés dehors, aux gares, et les nouveaux-nés jetés par les portières des trains en marche,(33)

H0624-0020

(10 orig.)

Sauckel donna l'ordre que "tous les hommes soient nourris, logés et traités de telle facon qu'on puisse les exploiter jusqu'à la limite du possible et au meilleur marché imaginable."(34) Environ deux millions de ces hommes furent employés directement à la fabrication d'armement et de munitions.(35) Le directeur de l'usine de locomotives Krupp à Essen se plaignit à la compagnie que les travailleurs de force russe étaient tellement sous-alimentés qu'ils étaient trop affaiblis pour faire leur travail(36) et le médecin de l'usine Krupp confirma leur condition pitoyable(37) Les travailleurs soviètiques étaient mis dans des camp gardés par des hommes de la Gestapo, qui étaient autorisés à punir toute désobéissance par l'internement dan un camp de concentration ou la pendaison immédiate.(38)

Les populations des pays occupés étaient ailleurs exploitées et opprimées sans merci. Le terrorisme était à l'ordre du jour. Des civils étaient arrêtés sans motif , condamnés sans avocat, exécutés sans avoir été entendus. Des villages furent détruits, les habitants mâles fusillés ou envoyés en camps de concentration, les femmes envoyés aux travail forcé et les enfants éparpillés à l'étranger.(39) L'étendue du massacre dans la seule Pologne, fut indiquée par Frank dans un rapport, en ces termes :

> "Si je voulais faire poser une affiche pour chaque groupe de Sept Polonais fusillés, les forets de Pologne ne suffiraient pas à produire le papier nécessaire pour ces affiches."(40)

L'on ne peut s'attendre à ce que ceux qui veulent réduire des hommes en esclavage se privent de les piller. Des rapports pleins de vantardise montrent avec quelle perfection et quelle science les ressources des

.....

H0624-0021

pays occupés furent aspirées et intégrées dans l'économie de guerre allemande, répandant le dénuement la faim et l'inflation parmi les habitants.(41) En plus de ce vaste plan visant à seconder l'effort de guerre allemand, il y avait les activités sordides de l'Ein-
(Etat-Major spécial) satzstab de Rosenberg, qui pillait les trésors artis-
(42)
tiques pour le compte de Goering et de ses complices. A considérer le spectable du Fuehrer en second de l'Allemagne, exhortant son peuple à abandonner tout confort et à tendre tous ses nerfs sur le seul effort de guerre, tandis qu'il s'affairait à confisquer les oeuvres d'art par wagons, il est difficile de dire s'il peut être qualifié de tragédie ou de comédie. Dans les deux cas c'était un crime.

De tous temps, avant et pendant cette guerre, le Droit International a parlé avec précision et autorité de la protection due aux civils d'un pays occupé (43) et de tous temps le commerce des esclaves et le pillage des pays occupés fut considéré comme une illégalité flagrante .....

.....

H0624-0022

5° Groupe de Crimes :

5.- PERSECUTION ET EXTERMINATION DES JUIFS ET DES CHRETIENS

Le mouvement Nazi laissera une triste mémoire dans l'histoire pour son entreprise de persécution des Juifs, la persécution la plus poussée et la plus terrible qui ait jamais été. Bien que l'anti-Sémitisme n'ait été ni l'invention, ni le monopole du parti Nazi, il fut dès le début adopté, provoqué et exploité par ses chefs. Ceux-ci l'utilisèrent comme " l'étincelle psychologique qui enflamme la foule " Après la prise du pouvoir, il fit l'objet d'une politique d'Etat officielle. La persécution débuta par une série de lois d'exception éliminant les Juifs de l'Administration des professions et de la vie économique.

Au fur et à mesure qu'elle s'intensifia, elle comprit le refoulement des Juifs dans les ghettos et l'exil. Des émeutes furent organisées par les Chefs du Parti en vue de piller les commerces Juifs et de brûler les Synagogues. Les biens Juifs furent confisqués et une amende collective d'un million de Marks fut infligée aux Juifs allemands. Le programme continua à croître en furie et en inconscience jusqu'à la " solution finale Celle-ci consista à envoyer dans les camps de concentration comme travailleurs - esclaves, tous les Juifs en état de travailler, et à envoyer ceux qui n'en étaient pas capables, c'est-à-dire, des enfants au dessous de I2 Ans et des gens au-dessus de 50, de même que tous ceux qui étaient jugés inaptes, par un médecin SS, dans des camps d'extermination (44).

Adolf Eichmann; la sinistre figure chargée de ce programme d'extermination, a estimé que le résultat de l'action anti-juive montait à un total de six millions de Juifs tués. De ceux-ci quatre millions furent tués dans des établissements d'extermination, et deux millions par des Einsatzgruppen; des unités mobiles de la Police de Sûreté et du SD poursuivaient les Juifs dans les ghettos et chez eux et les massacraient dans des wagons à gaz; les fusillaient en masse dans des fossés anti-chars, et à l'aide de tous moyens que l'ingéniosité Nazie pouvait concevoir.

Ce programme était si complet et si inflexible, que, en tant que race, les Juifs d'Europe n'existent plus, réalisant ainsi la " prophétie " diabolique d'Adolpf Hitler au commencement de la guerre. (1945)

H0624-0023

Bien entendu, tout programme de ce genre doit compter avec l'opposition de l'Eglise chrétienne. Ceci fut dès le début. L'accusé Bormann écrivit à tous les Gauleiters en 1941 que :

" Les conceptions National-Socialistes et chré-
" tiennes sont incompatibles "

et que le peuple doit être séparé des Eglises et l'influence de l'Eglise totalement supprimée (46) L'accusé Rosenberg écrivit même de nornes traités préconisant une nouvelle et étrange religion Nazie (47)

La Gestapo nomma " des spécialistes d'Eglise " auxquels on signifia que le but final " était la destruction des Eglises confessionnelles " (48) Les dossiers sont pleins de cas précis de persécutions du clergé, (49) confiscations de biens appartenant à l'Eglise (50) ingérence dans les publications religieuses (51), dislocation de l'éducation religieuse (52) et suppression des organisations religieuses (53)

L'instrument principal de persécution et d'extermination était le camp de concentration conçu par l'accusé Goering et entretenu sous l'autorité générale des accusés Frick et Kaltennbrunner.

Les horreurs de ces lieux d'iniquités ont été clairement révélées par des documents (54) et attestées par des témoins (55).

Le Tribunal doit être saturé de descriptions verbales et de portraits imagés. D'après vos dossiers il est clair que les camps de concentration furent la première et la pire des armes d'oppression qu'utilisa l'Etat national-Socialiste et ce furent les premiers moyens employés pour la persécution de l'Eglise chrétienne et l'extermination de la race Juive. Ceci a été reconnu devant vous au banc des témoins par quelques-uns des accusés (56) Selon les termes de l'accusé Frank

" Un millier d'années s'écoulera, sans que cette
" culpabilité de l'Allemagne soit effacée "(57)

Tels étaient donc les cinq crimes fondamentaux du régime nazi. Leur perpétration, qui ne peut être niée, demeure reconnue. L'accusé Keitel, qui est en mesure de connaître les faits a remis au Tribunal ce qui semble être un résumé équitable de ces faits de la cause ; et je cite :

.....

H0624 - 0024

" L'accusé a déclaré admettre que le contenu de
" l'Acte (général) d'Accusation est prouvé du
" point de vue objectif et positif (c'est-à-dire
"non de chaque cas individuel) et ceci en re-
" gard du droit et de la procédure régissant ce
" Tribunal. Il serait vain, malgré la possibilité
" de réfuter plusieurs documents ou faits indivi-
" duels, d'essayer d'ébranler l'Acte d'Accusation
" pris dans son ensemble " (58)

Je passe maintenant à l'enquête ayant pour objet de déterminer si ces groupes d'actes criminels furent intégrés dans un plan concerté ou une conspiration commune.

H0624-0025

JUST. JACKSON

LE PLAN COMMUN ~~XXXXXXXXXX~~

Le Ministère Public prétend que ces cinq catégories de crimes préméditès n'étaient pas des phénomènes indépendants ou séparés, mais que tous furent commis selon un plan ~~commun~~ concerté ou complot. La Défense admet que ces catégories de crimes furent commises, mais elle n'admet pas que ces crimes soient liés les uns aux autres comme partie d'un programme unique.

Le crime central, dans ce type de crime, la cheville ouvrière qui les relie tous ensemble, est le complot en vue ~~de faire~~ une guerre d'agression. La raison principale de la connaissance internationale de ces crimes repose sur ce fait. Avons-nous établi le plan ou le complot pour faire une guerre d'agression ?

Certains faits admis ou clairement établis aident à répondre à cette question. Le premier fait est qu'une telle guerre d'agression a eu lieu. Le second fait, est qu'il est reconnu qu'à partir du moment où les Nazis vinrent au pouvoir, chacun d'eux et chacun des accusés travailla comme un castor à la préparation d'une guerre. La question, par conséquent, revient à ceci. Iréparaient-ils la guerre qui a eu lieu, ou bien une guerre qui n'a jamais été déclanchée ? Il est probablement exact que dans les premiers jours aucun d'entre-eux n'avait idée de quel mois de quelle année la guerre commencerait, ni exactement quelle querelle la précipiterait, ou si son premier coup serait porté vers l'Autriche, la Tchécoslovaquie ou la Pologne, mais je prétends que les accusés, ~~xx~~ savaient, ou bien sont coupables d'avoir su que la guerre qu'ils préparaient serait une guerre d'agression allemande. Ceci vient, en partie, de ce qu'on ne pouvait vraiment pas s'attendre à ce qu'une puissance quelconque ou des puissances alliées attaqueraient l'Allemagne. Mais c'ést principalement parce que la nature essentielle des plans allemands était telle qu'ils étaient certains de rencontrer tôt ou tard une résistance et qu'ils ne pourraient alors être accomplis que par une agression.

Les plans d'agression d'Adolf HITLER étaient tout aussi secrets que "Mein Kapf" dont plus de six millions d'exemplaires furent publiés en Allemagne. Non seulement il demandait ouvertement l'abrogation du

H0624-0026

Traité de Versailles, mais il présentait des réclamations qui allaient bien au-delà d'une simple rectification de ses prétendues injustices. (59) Il avouait son intention d'attaquer les Etats voisins et de s'emparer de leur territoire (60) qui, disait-il, devrait être conquis par "la puissance d'une épée triomphante." (61) Ici, à entendre chaque Allemand, c'était les "Voix des aïeux qui prédisaient la guerre."

GOERING a déclaré, dans cette salle d~~u tribunal~~, au cours de son premier entretien, ...

H0624-0027

JUST. JACKSON (14 orig.)

....avec Hitler, bien avant la prise au pouvoir,

> "Je notais que Hitler avait une opinion bien arrêtée sur l'impuissance d'une protestation et secondement qu'il était d'avis que l'Allemagne devrait se débarrasser du Traité de Versailles.+++ Nous ne disions pas que nous devions avoir une guerre et défaire nos ennemis ceci était le but et les méthodes devaient être adaptées à la situation politique."(62)

Lorsqu'on lui demanda si ce but devait être atteint au besoin par ~~une~~ la guerre, Goering ne nia pas cette possibilité mais évita de répondre directement en disant, "nous n'avons meme pas discuté ces choses à ce moment là." Il continua en disant que le but de la dénonciation du Traité de Versailles était évident et bien connu et que "chaque allemand à mon avis demandait qu'il soit modifié et sans nul doute ceci était un puissant motif d'adhérer au Parti."(63)

Ainsi ce ne peut etre une excuse possible pour toute personne ayant aidé Hitler à obtenir un pouvoir absolu sur le peuple allemand, ou ayant participé à son régime d'avoir ignoré quelles seraient ses exigences vis à vis des voisins de l'Allemagne.

Immédiatement après la prise du pouvoir, les nazis se mirent en devoir de réaliser ces intentions agressives en préparant la guerre. Ils commencèrent par enrôler des industriels allemands pour un programme secret de réarmement. Vingt jours après la prise du pouvoir Schacht reçut Hitler, Goering et une vingtaine des principaux industriels. Parmi eux se trouvaient Krupp von Bohlen de la grandes usines d'armement Krupp et des représentants de l'I.G. Farben et d'autres industries lourdes de la Ruhr. Hitler et Goering exposèrent leur programme aux industriels, qui furent si enthousiasmés qu'ils proposèrent de réunir trois ...

.....

H0624-0028

millions de Reichsmarks pour renforcer et consolider le pouvoir du Parti nazi.(64) Deux mois plus tard Krupp travaillait à réorganiser l'association de l'industrie allemande dans le sens des buts politiques du gouvernement nazi.(65) Krupp se vanta par la suite d'avoir réussi à maintenir secrètement les industries allemandes sur pied et prêtes à fonctionner en dépit des clauses du Traité de Versailles sur le désarmement et rappela l'acceptation enthousiaste des industriels des "grandes intentions du Fuehrer dans la période de réarmement de 1933 à 1939."(66)

A peu près deux mois après que Schacht eût provoqué cette première conférence en vue d'obtenir l'aide des industriels, les nazis s'employèrent à adapter la main d'oeuvre industrielle à leurs plans d'agression. En Avril 1933 Hitler donna l'ordre au Dr. Ley

.....

H0624 – 0029

3de se charger des Syndicats" qui comprenaient quelque 6 millions de membres. Sur l'ordre du Parti, LEY saisit les Syndicats, leurs biens et leurs fonds. Les Chefs des Syndicats placés en"détention de sécurité" par les SS et les SA furent mis dans des camps de concentration. (67). Les Syndicats libres furent alors remplacés par une organisation nazie connue sous le nom de "Front du Travail allemand", ayant à sa tête le Dr LEY. Il se développa au point de contrôler plus de 23 Millions de membres (68) . Le marchandage collectif fut supprimé, la voix des ouvriers ne put plus se faire entendre concernant les conditions de travail, et le contrat de travail fut imposé par "des administrateurs du travail" nommés par HITLER (69). Le but de guerre de ce programme de travail fut clairement reconnu par Robert LEY cinq jours après le déclanchement de la guerre, lorsqu'il déclara, dans un discours, que :

"Nous, nationaux-socialistes, avons monopolisétoutes les ressources et toutes nos énergies au cours des sept années passées, de façon à pouvoir être équipés pour l'effort suprême de la lutte" (70)

LesNazis s'employèrent également, aussitôt, à adapter le gouvernement aux besoins de la guerre. En avril 1933, le Cabinet fo forma un conseil de la Défense, dont le Comité Exécutif se réunit fréquemment par la suite. A la réunion du 23 Mai 1933 que l'accusé KEITEL présidait, on fit aux membres la recommandationque :

"Aucun document ne doit être perdu car autrement l'ennemi s'en servirait. Des questionscommuniquées oralement ne peuvent pas être prouvées. Nous pouvons les nier à Genève." (71)

En Janvier 1934 (les dates à ce sujet sont importantes) en présence de l'accusé Jodl, le Conseil étudia un programme de mobilisation et un ordre de mobilisation pour environ 240.000 usines. De nouveau, il fut convenu que rien ne serait écrit de façonque "le but militaire ne puisse pas être découvert" (72)

BB
26/7/46

JUSTICE JACKSON

(15 ~~wrkg~~. cont'd)

H0624-0030

Le 21 mai 1935, la loi très secrète sur la Défense du Reich fut votée. L 'accusé SCHACHT fut nommé plénipotentiaire général à l'économie de guerre avec la tâche de préparer secrètement toutes les formes économiques en vue de la guerre, et , dans l'éventualité d'une mobilisation, de financer la guerre (73). Les efforts secrets de Schacht furent....

30

H0624 - 0031

JUST. JACKSON

aidés, en Octobre 1936, par la nomination de l'accusé GOERING comme Commissaire du Plan de Quatre Ans, ayant pour mission d'adapter toute l'économie de la guerre dans une période de quatre ans. (74)

H0624 - 0032

Un programme secret d'accumulation de matières premières et de crédits étrangers nécessaires pour un réarmement important fut aussi mis sur pied dès la prise du pouvoir. En Septembre I934 le Ministre de l'Economie se plaignait déjà que

" le travail d'amoncellement des stocks est
" entravé par le manque de devises étrangères;
" la nécessité de garder le secret et de camou-
" fler a aussi un effet retardateur " (75)

Le contrôle des changes fut établi tout de suite. (76) Les Finances furent attribuées au Magicien Schacht, qui évoqua la loi MEFO pour atteindre le double but de saigner le marché monétaire à court terme aux fins de réarmement tout en dissimulant le montant de ces dépenses. (77)

L'esprit de l'Administration Nazie toute entière fut résumé par Goering à une réunion du Conseil des Ministres, qui comprenait Schacht le 27 Mai I936, lorsqu' il déclara :

" Pour toutes les mesures à prendre on doit te-
" nir compte du fait que nous sommes certains
" d'avoir à faire la guerre " (78)

L'Etat-Major général doit naturellement être aussi engagé dans les plans de guerre. La plupart des généraux, attirés par la perspective de reformer leurs armées, devinrent complices volontaires. Les omnipotent Ministre de la Guerre Von Blomberg et Chef d'Etat-Major Général von Fritsch ne faisaient pas bon accueil à la politique de plus en plus belliqueuse du régime de Hitler, et on les descrédita au moyen de machinations haineuses et répugnantes qui les firent relever de leur poste en Janvier I938 (79)

La-dessus, Hitler prit lui-même le Commandement des Forces armées et les postes de Von Blomberg et Von Fritsch furent occupés par d'autres qui devinrent comme Blomberg disait en parlant de Keitel :

" un instrument docile dans les mains d'Hitler
" pour chacune de ses décisions " (80)

Les généraux ne limitèrent pas leur participation aux questions purement militaires. Ils participèrent à toutes les principales intrigues diplomatiques et politiques, telles que la réunion d'Obersalzburg où Hitler, flanqué de Keitel et d'autres généraux importants, lança son quasi-ultimatum à Schusnigg (8I)

.....

H0624-0033

Dès le 5 Novembre I937, le plan d'attaque commençait à se préciser quant à l'heure et à la victime de cette attaque. Dans une réunion à laquelle assistaient les accusés Raeder, Goering et Von Neurath, Hitler indiqua le but cynique., et je cite ::

"Ce qui importe pour l'Allemagne c'est l'en-
"droit où peut-être fait la plus grande con-
"quête possible avec le moins de pertes possi-
""bles.

H0624 – 0034

(17 orig.)

Il discuta divers plans pour l'invasion de l'Autriche et de la Tchécoslovaquie, montrant clairement qu'il ne considérait pas ces territoires comme une fin en soi mais comme un moyen pour d'autres conquêtes. Il souligna l'aide militaire et politique considérable qu'apporterait la possession de ces pays et examina la possibilité d'y recruter de nouvelles armées d'un effectif d'environ 12 divisions. Il déclara sèchement et effrontément que le but était d'acquérir en Europe un plus grand espace vital et admit que "La question allemande ne peut se régler que par la force." (82)

Six mois plus tard, enhardi par la conquete sans effusion de sang, de l'Autriche, Hitler, dans une directive secrète adressée à Keitel, exprimait sa "décision irrévocable d'écraser la Tchécoslovaquie par les armes, dans un prochain avenir." (83) Le meme jour, Jodl notait dans son journal que le Fuehrer avait exprimé sa décision absolue de détruire bientot la Tchécoslovaquie et avait commencé les préparatifs sur toute la ligne.(84) Vers Avril le plan d'une attaque de la Tchécoslovaquie par une campagne éclair à la suite d'un "incident" était complet.(85)

Sur toute la ligne, les préparatifs se précisèrent en vue d'une guerre d'expansion, car on supposait qu'elle aboutirait à un conflit mondial. En septembre 1938 l'amiral Carls parlait officiellement d'un "projet d'études de guerre navale contre l'Angleterre" :

> "L'accord est unanime sur le thème principal de cette étude.
>
> "1. Si, selon la décision du Fuehrer, l'Allemagn doit acquérir la place de puissance mondiale, elle a besoin, non seulement de possessions coloniales suffisantes, mais aussi d'assurer
>
> .....

H0624-0035

des communications par mer et un accès à l'Océan.

"2. Ces deux exigences ne peuvent etre satisfaites qu'en s'opposant aux intérets Anglo-Francai et restreindront leur situation en tant que puissances mondiales. Il est improbable qu'elles puissent etre satisfaites par des moyens pacifiques La décision de faire de l'Allemagne une puissance mondiale nous impose en conséquence, la nécessité de faire des préparatifs de guerre en rapport.

"3. La guerre contre l'Angleterre signifie en meme temps la guerre contre l'Empire, contre la France, probablement aussi contre la Russie et un grand nombre de pays d'Outre-mer; en fait contre la moitié ou le tiers du monde.

"Elle ne peut se justifier et avoir une chance de succès que si elle est préparée économiquement aussi bien que politiquement et militairement, et conduite avec le dessein de conquérir pour l'Allemagne une sortie sur l'Océan."(86)

.....

35

H0624 - 0036

Ce Tribunal sait quelles assurances catégoriques furent données à un monde alarmé, après l'Anschluss, après Munich et après l'occupation de la Bohème et de la Moravie. L'Allemagne affirmait par là que ses ambitions étaient réalisées et qu'Hitler n'avait plus " de revendications territoriales à formuler en Europe" (87) Le compte-rendu de ce procès démontre que ces promesses constituaient des duperies préméditées et que les gens haut placés dans la fraternité Nazie le savaient.

Dès le I5 Avril I936, Goering fit remarquer à Mussolini et à Ciano que la possession de ces territoires rendrait possible une attaque de la Pologne.(88) Le Ministère de Ribbentrop écrivait, le 26 Août I938 :

" Après la liquidation de la question Tchécoslovaque, on pensera en général que le tour de la Pologne viendra ensuite. " (89)

Hitler, après l'invasion de la Pologne, se vanta du fait que les triomphes remportés sur l'Autriche et la Tchécoslovaquie " avaient servi de base aux opérations contre la Pologne " (90) Goering réalisa en pratique la théorie et donna des instructions immédiates pour l'exploitation du potentiel de guerre, dans le but de rendre l'Allemagne encore plus forte, d'abord dans le pays des sudètes, puis dans le Protectorat tout entier.(9I)

Dès Mai I939, les préparatifs Nazis s'étaient développés à tel point qu'Hitler confia aux accusés Goering, Raeder, Keitel et d'autres qu'il était prêt à " attaquer la Pologne à la première occasion propice" bien qu'il reconnût qu' "il était impossible d'atteindre d'autres succès sans effusion de sang ". Il a fait connaître ses intentions de vol dissimulées par cette décision, en se servant de mots qui étaient à l'échelle du thème de rapacité développé dans " Mein Kampf " :

" Qui veut la fin, veut les moyens. Le succès est
" impossible sans recours à l'invasion d'Etats
" Etrangers ou à des atteintes portées sur des
" biens étrangers. L'espace vital, qui est en
" proportion de l'étendue de l'Etat, est à la
" base de toute puissance ... nous ne pouvons es-
" pérer d'autres succès sans étendre notre espace
" vital vers l'Est ..... " (92)

.....

H0624 - 0037

Justice JACKSON

Alors qu'un monde crédule sommeillait, confortablement entouré des assurances porfides d'intentions pacifiques, les Nazis ne se préparaient plus simplement comme avant, en vue d'une guerre, mais en vue de la guerre. Les accusés Goering, Keitel,Reader, Frick, Funk et d'autres au Conseil de Défense du Reich, en Juin I939.

Les procès-verbaux certifiés par Goering révèlent des indications sur des plans nazis

...

H0624 – 0038

Ces cinq accusés principaux, trois mois avant que la première unité blindée se fut frayée un chemein en Pologne dressaient des plans pour " l'utilisation de la population en tem s de guerre" et ils avaient été jusqu'a donner aux industries un rang de priorité pour la répartition de la main-d'oeuvre "après qu'on aubait mobilisé cinq millions d'hommes". Ils décidaient des mesures à prendre pour éviter "la confusion au moment de la mobilisation" et avouaient leur dessin d'obtenir et de garder la maîtrise de la situation pendant les premières et décisives semaines d'une guerre "Ils firent alors le projet d'employer à la production des prisonniers de guerre, des prisonniers de droit commun, et des détenus de Camps de concentration. Ils décidèrent ensuite "le travail obligatoire pour les femmes en temps de guerre". Ils avaient déjà transmis des demandes pour le classement comme indispensables de I.I72.000 ouvriers spécialistes, et en avaient agrées 727.000. Ils se vantaient que les ordres aux ouvriers, d'avoir à se présenter pour le travail "sont prêts et empaquetés dans les bureaux de placement". Et ils résolurent d'augmenter la main-d'oeuvre industrielle en amenant en allemagne des milliers d'ouvriers du protectorat " qui seraient entassés dans des baraques".

Ce sont les procès-verbaux de cette réunion significative de plusieurs des accusés principaux qui révèlent comment le plan de déclancher la guerre était lié de la conduite de la guerre en ayant recours à une provenance illégale de la main-d'oeuvre pour maintenir la production. Hitler, en annençant son plan d'attaquer la Pologne avi t déjà pressenti le programme de travail forcé. Comme un de ses corollaires lorsqu'il signifiait à mots couverts aux accusés Goering, Reader, Keitel et autres que la population polonaise "serautilisable comme réservoir de main d'oeuvre". Ce fut la partie du plan menée à bien par Frank, qui, en sa qualité de gouverneur général avisait Goering qu'il fournirait au Reich "au moins un million d'ouvriers agricoles et industriels, hommes et femmes et par Saukel, dont les réquisitions

37 bis

26.7.46

H0624 – 0039

à travers le territoire occupé, rassemblèrent un nombre égal à celui de la population de certaines des plus petites Nations d'Europe.

H0624-0040

JUST. JACKSON

.....

Ici aussi, apparait le lien entre la main-d'oeuvre de guerre et les camps de concentration, réservoir de main-d'oeuvre de plus en plus exploité et avec une cruauté croissante. Un accord entre Himmler et le Ministre de la Justice Thierack en 1942, stipulait " que les éléments antisociaux seraient remis pour éxécution de leur peine, au Reichsfuehrer SS qui les ferait travailler jusqu'à ~~xxmort~~, ce que mort s'ensuive

H0624-0041

(20 orig.)

Un ordre des SS prévoyait que les prisonniers alités seraient appelés à travailler dans leur lit.(97) La Gestapo ordonna que 45.000 Juifs arretés serviraient à augmenter "le recrutement de la main-d'oeuvre dans les camps de concentration." (98) Cent mille Juifs furent amenés de Hongrie pour augmenter la main-d'oeuvre des camps.(99) Sur l'initiative de l'accusé Doenitz, les ouvriers des camps de concentration furent employés à la construction de sous-marins. (100) Les camps de concentration furent ainsi orientés vers la production de guerre d'une part, et vers l'administration de la justice et les buts politiques recherchES par les nazis de l'autre.

L'importance du nombre des prisonniers de guerre, comme prévu ici, employés au travail, augmenta également avec les besoins de l'Allemagne. A l'époque où l'on avait besoin de tous les soldats allemands sur le front et où l'on ne disposait pas de forces à l'intérieur, des prisonniers de guerre russes furent contraints à servir des pièces anti-aériennes contre les avions alliés. Le Feldmarschall Milch se fait l'écho de la jubilation des nazis devant cette violation flagrante du Droit International, en disant :

> "...Il est amusant de voir les Russes contraints de servir les canons." (101)

Les ordres concernant le traitement des prisonni russes étaient si impitoyable que l'amiral Canaris, faisant remarquer qu'ils seraient "la cause de mauvais traitements et d'exécutions," s'éleva contre eux à l'OKW et déclara qu'ils violaient le Droit International. La réponse de Keitel s'exprimait d'une facon ambigue:

.....

"Les objections proviennent de la conception militaire d'une guerre chevaleresque ! C'est la destruction d'une idéologie ! En conséquence j'approuve et je donne mon grand appui à ces mesures." (102)

La Convention de Genève aurait été ouvertement rejetée si Jodl ne s'y était pas opposé parce qu'il voulait bénéficier de son respect par les Alliés, alors qu'elle ne gênerait les Allemands en aucune manière.

D'autres crimes commis dans la conduite de la guerre étaient prévus avec une égale minutie, afin d'assurer la victoire des armes allemandes. En octobre 1938, presqu'un an avant le début de la guerre, la violation sur une grande échelle des règles de la guerre était envisagée comme une politique et le Commandement suprême fit circuler dans le plus grand secret une liste très vaste des explications détournées que le Ministre de la Propagande donnerait le cas échéant. (104). Même avant cela, les Chefs de l'armée reçurent l'ordre d'employer tous les moyens de guerre, tant qu'il faciliteraient la victoire. (105)

.....

H0624-0042

H0624 - 0043

JUSTICE JACKSON

Au fur et à mesure que la guerre avançait les ordres devenaient plus cruels. Un ordre typique de Keitel demandait d'employer " les moyens les plus brutaux " stipulait que :

..... " Le devoir des troupes est d'employer tous
" les moyens sans aucune réserve, même contre
" les femmes et les enfants, du moment que
" cela assure le succès " (I06)

Les forces navales allemandes n'étaient pas davantage immunisées contre l'infection que les forces terrestres. Raeder ordonna la violation des lois de la guerre partout où cela était nécessaire pour obtenir un succès stratégique (I07) Doenitz exhorta ses équipages de sous-marins à ne pas sauver les survivants des bateaux ennemis torpillés afin de désemparer la flotte marchande des nations alliées en décimant ses équipages. (I08)

Ainsi, les crimes de guerre contre les forces alliées et les crimes contre l'humanité commis dans les territoires occupés, font incontestablement partie du programme consistant à faire la guerre, parce que, dans les calculs allemands, ils étaient indispensables à l'espoir qu'on avait de le voir réussir.

De même, toute la série des crimes commis avant guerre, y compris les persécutions en Allemagne, prirent leur place autour du plan établi pour une guerre d'agression, comme les pièces d'une mosaïque délicatement travaillée.

Tout le catalogue des crimes de l'oppression Nazie et du terrorisme en Allemagne, n'est nulle part aussi bien intégré au crime de guerre que cet étrange mélange de vent et de sagesse que constitue le témoignage d'Hermann Goering. En décrivant les butsdu programme Nazi avant la prise du pouvoir, Goering déclarait :

" La première chose à faire était d'achever et d'établir pour l'Allemagne une
" structure politique différente qui lui
" aurait permis de s'élever utilement con
" tre le Diktat de Versailles, non seule-
" ment par une protestation, mais par une
" objection de telle nature qu'elle serait
" réellement prise en considération "(I09)

.....

H0624-0044

Par ces intentions Goéring admettait que le plan était fait pour renverser la République de Weimar, pour s'emparer du pouvoir, et pour appliquer le programme Nazi par tous moyens quels qu'ils fussent, légaux ou illégaux (II0)

Le contre-interrogatoire de Goering nous apprend comment tout le programme de crimes s'ensuivit nécessairement (III) Parcequ'ils considéraient qu'un Etat fort était indispensable pour se débarrasser du Traité de Versailles, ils adoptèrent le " Fuehrerprinzip " . S'étant emparés du pouvoir, les Nazis pensèrent qu'il était nécessaire de le protéger en abolissant le gouvernement parlementaire et en supprimant toute opposition organisée de la part des partis politiques (II2) Ceci était reflété par la philosophie de Goering quand il disait que l'Opéra était plus important que le Reichstag. (II3)

H0624 - 0045

"On ne tolérait même aucune opposition individuelle sauf dans les questions sans importance." Pour assurer la suppression de l'opposition, il fallait une police politique secrète. Pour éliminer des adversaires incorrigibles, il était indispensable de créer des camps de concentration et d'avoir recours au système de détention préventive. La détention préventive d'après la déposition de Goering, signifiait

> "qu'on arrêtait et qu'on mettait en détention préventive, des personnes n'ayant commis aucun crime, mais desquelles on pouvait s'attendre si elles restaient en liberté, qu'elles commettent toutes sortes d'actes nuisibles à l'Etat allemand. (114)

La même intention dominait dans la persécution des Juifs. Au commencement le fanatisme et l'opportunisme politique y avaient une grande part, les nazis se servaient de l'antisémitisme et de la mythologie, son allié et son bouc émissaire, comme d'un char pour monter au pouvoir. C'est pour cette raison qu'on accueillit favorablement l'immonde Streicher, et Rosenberg, l'impie, aux rassemblements du Parti, et qu'on les nomma Chefs et personnages officiels de l'Etat et du Parti. Mais les nazis estimèrent bientot que les Juifs étaient au premier plan de l'opposition qui existait contre l'Etat-gendarme grâce auquel ils projetaient de réaliser leurs plans d'agression militaire. Pour écarter les Juifs de la vie politique et économique de l'Allemagne, on donna comme raison que l'on craignait leur pacifisme et leur opposition à un nationalisme extrémiste (115). Ils furent par conséquent transportés comme du bétail dans des camps de concentration où on les utilisa comme source de travail obligatoire

.....

H0624-0046

....pour les besoins de la guerre.

Au cours d'une réunion qui eut lieu le 12 Novembre 1938, deux jours après les violents pogroms antisémites provoqués par Goebbels et exécutés par le corps de la Direction du Parti, et par les SA, Goering, Funk, Heydrich, Goebbels et d'autres nazis éminents établirent le programme de l'élimination des Juifs de la vie économique allemande. Les mesures adoptées comprenaient la réclusion des Juifs dans des ghettos, la suppression de leur ravitaillement, "l'arianisation" de leurs commerces et la suppression de leur droit de se déplacer (116). Ici un autre but vint se placer à la base des persécutions juives, car ce fut la confiscation totale de leurs biens qui aida à financer le réarmement de l'Allemagne. Bien qu'on n'adoptât pas le plan de Schacht, qui consistait à faire payer la rançon de toute la race juive d'Allemagne par les Juifs de l'étranger, on dépouilla les Juifs au point que Goering put faire savoir au

.....

H0624-0047

....Comité de Défense du Reich que la situation critique du budget du Reich, due au réarmement s'était redressée "grace à l'amende d'un million de Reichsmark infligés à la Juiverie, et grace aux bénéfices revenus au Reich au cours de l'organisation des entreprises juives."(117)

Un regard sur le banc des accusés montrera qu malgré les désaccords existant entre eux, chaque accu jouait un role concordant avec celui des autres, et que tous soutenaient le plan commun. Le fait que des hommes de passé et de facultés si différents aient pu soutenir leurs desseins respectifs par coincidence contredit l'expérience.

Goering avait un rôle vaste et varié qui était à demi celui d'un militariste, à demi celui d'un gangster. Il mettait la main à tout. Il se servit de ses SA muselés, pour aider a amener sa "bande" au pouvoir Pour protéger ce pouvoir, il imagina d'incendier le Reichstag, constitua la Gestapo, et créa les camps de concentration. Il était également partisan de massacrer les adversaires et d'inventer de fomenter des scandales pour se débarrasser des généraux têtus. Il constitua la Luftwaffe et la lanca sur des voisins sans défense Il fut au premier plan de ceux qui chassèrent les Juifs du pays. En mobilisant la totalité des ressources économiques de l'Allemagne, il donna à l'Allemagne la possibilité de faire la guerre à la préparation de laquelle il avait largement collaboré. Il était après Hitler l'homme qui réunissait les activités de tous les accusés en un commun effort.

Les rôles joués par les autres accusés, bien

.....

H0624 - 0048

JUSTICE JACKSON (23 orig. cont'd)

....qu'étant moins étendus et moins spectaculaires que celui du Maréchal du Reich, apportèrent cependant une contribution totale et indispensable à l'entreprise commune, et si l'un d'eux avait manqué, l'oeuvre commune aurait été en danger. On a prouvé que ces hommes étaient coupables d'un grand nombre de faits précis. Il ne servirait à rien - et nous n'en avons d'ailleurs pas le temps - de passer en revue tous les crimes dont l'enquête les a chargés. Cependant, en considérant la conspiration comme un système intégral et effectif, il conviendrait de rappeler brièvement les services éminents que chacun des hommes assis sur ce banc a rendus à la cause commune ....

.....

Le PRESIDENT : Je pense que ce serait le moment propice de suspendre.

(Suspension d'audience de 15 Minutes)

Justice JACKSON

L.C. 26/7/46.

11h15 - 12h30

H0624 - 0049

(24 orig.)

1

Le fanatique Hess, avant de succomber à l'esprit d'avanture, était le mécanicien qui surveillait la marchandise du Parti, transmettant les ordres et la propagande aux corps de direction, controlant tous les aspects de l'activité du Parti et maintenant l'organisation dans l'état d'un instrument de pouvoir fidèle et toujours pret. Lorsque les craintes de l'étranger menacèrent le succès du plan de conquête nazi ce fut le fourbe Ribbentrop, le marchand de mensonges qui fut chargé de verser duvin dans les eaux troubles du soupcon, en prechant l'évangile des intentions modérées et pacifiques. Keitel instrument faible et consentant livra au Parti les forces armées, l'instrument d'agression, et lui ordonna d'exécuter ses plans criminels.

KALTENBRUNNER, le grand inquisiteur, revetit le manteau sanglant d'Heydrich pour supprimer l'opposition et imposer l'obéissance par la terreur et il renforca la puissance du National-Socialisme par une assise de cadavres innocents. Ce fut ROSENBERG le grand pretre intellectuel de la "race des seigneurs" qui fournit la doctrine de haine qui donna l'élan pou l'annihilation des Juifs et mit en pratiques ses théories trompeuses contre les territoires occupés de l'Est. Sa philosophie amphigourique ajouta aussi l'ennui à la longue liste des atrocités nazies.
Le fanatique FRANK qui consolida le contrôle nazi en établissant le nouvel ordre de l'autorité sans loi, de sorte que la volonté du parti était le seul critérium de légalité, procéda à l'exportation de son anarchie en Pologne qu'il gouverna avec le fouet de César

.....

Justice Jackson

9

H0624 - 0050

... et dont il réduisit la population à de lamentable restes. FRICK, l'organisateur sans pitié aida le parti à s'emparer du pouvoir, controla les organismes de police pour assurer son maintien en place et enchaina l'économie de la Bohème et de la Moravie à la machine de guerre allemande.

STREICHER, ce personnage vulgaire et venimeux composa et distribua des libelles raciaux obscènes pour inciter la populace à accepter et à soutenir les opérations de plus en plus sauvages de la "purification de la race". Comme ministre de l'Economie FUNCK accéléra le rythme du réarmement et comme président de la Reichsbank reçut en dépot pour les SS, les garnitures en or des dents des victimes des camps de concentration - probablement le fait annexe le plus macabre de l'histoire bancaire. Ce fut SCHACHT, image de la respectabilité guindée, qui fournit l'arrangement de la vitrine, l'appat pour les hésitants et dont la sorcellerie permit à Hitler de financer le colossal programme de réarmement et de le faire secrètement.

.....

Justice JACKSON.

H0624 - 0051

3

(25 orig.)

DOENITZ , l'héritier de la défaite d'Hitler favorisa le succès des agressions nazies en recommandant à sa meute de tueurs sous-marins de conduire la guerre sur mer avec la férocité illégale de la jungle. RAEDER, l'Amiral politicien, construisit en cachette la marine allemande au mépris du Traité de Versailles et ensuite la mit en oeuvre dans une série d'agressions dans la préparation desquelles il avait eu une grande part. VON SCHIRACH, empoisonneur d'une génération initia la Jeunesse allemande à la doctrine nazie, les entraina par légions pour servir dans les SS et la Wehrmacht et en fit pour le Parti les exécuteurs fanatiques et aveugles de sa volonté.

SAUCKEL, le plus grand et le plus cruel négrier depuis les Pharaons d'Egypte fournit une main-d'oeuvre dont l'Allemagne avait terriblement besoin en attirant les peuples étrangers dans la terre d'esclavage dans une proportion inconnue meme aux temps antiques de la tyrannie dans le Royaume du Nil .JODL, traitre aux traditions de sa profession, conduisit la Wehrmacht en violant son propre code d'honneur militaire afin de mettre à exécution les desseins barbares de la politique nazie VON PAPEN, pieux agent d'un régime infidèle, tenait l'étrier pendant qu'Hitler sautait à cheval, hurlait l'annexion Autrichienne et consacrait sa finesse diplomatique au service des objectifs nazis à l'étranger

SEYSS-INQUART, tete de la cinquième colonne Autrichienne, ne prit le gouvernement de son propre pays que pour en faire présent à Hitler, et ensuite, se déplacant vers le Nord, apporta la terreur et l'oppression aux Pays-Bas et pilla son économie au bénéfi

.....

4 Justice JACKSON.

H0624 – 0052

.....du ~~gouvernement~~ gouvernement allemand. VON NEURATH, le diplomat de la vieille école, qui déversait les fruits de son expérience devant ces nazis, guida la diplomatie nazi dans les prmières années, calma les craintes des futu victimes, et en tant que Reich Protector de Bohème-Moravie renforca la situation du Reich en vue de l'at taque à venir sur la Pologne. SPEER, en tant que Mini tre de l'Armement et de la Production de Guerre, se joingnit à eux pour projeter et exécuter le programme visant à contraindre les prisonniers de guerre et les travailleurs étrangers à travailler dans les industri de guerre allemande dont le rendement augmentait tand que le nombre des travailleurs diminuait parce qu'ils mouraient de faim. FRITSCHE, Chef de la propagande ra diophonique, en travestissant la vérité fit de l'opi nion publique allemande un soutient frénétique du ré- gime et anesthésia le jugement indépendant de la population/si bien qu'elle exécuta sans discussion les ordres de ses maitres. Et BORMANN, qui n'a pas accep té notre invitation ....

.....

5

Justice JACKSON

H0624 - 0053

à cette réunion, tenait les leviers de commande de la vaste et puissante machine du Parti, la guidant dans l'éxécution impitoyable de la politique Nazie, depuis l'oppression de l'église chrétienne jusqu'au lynchage des aviateurs alliés captifs.

Les activités de tous ces accusés en dépit de leurs antécédants et talents variés, étaient jointes aux efforts d'autres complices, qui ne sont pas maintenant au banc des accusés, et qui jouèrent encore d' autres rôles essentiels. Ils fusionnèrent en un ensemble consistant et militant animé d'un même esprit visant à réformer la carte de l'Europe par la force des armées. Quelques uns des accusés ont été des membres ardents du Mouvement Nazi dès sa naissance, d'autres moins fanatiques se joignirent plus tard à l'entreprise commune, après que les succès eurent rendu la participation attirante par l'espoir de récompenses. Ce groupe de convertis de la dernière heure remédia à un défaut critique dans les rangs des premiers vrais croyants, car comme le Dr Seimers l'a fait remarquer dans sa récapitulation :

" ... Il n'yavait pas parmi les Nationaux-So-
" cialistes, de spécialistes pour les tâches
" particulières. La plupart des collaborateurs
" Nationaux-Socialistes n'avaient pas exercé
" antérieurement un métier demandant une for-
" mation technique. (II8) "

Ce fut la faiblesse fatale de l'équipe Nazie des premiers jours, que d'avoir manqué de compétence technique. Cette équipe ne put pas prendre dans ses propres rangs de quoi former un gouvernement capable de mettre à éxécution tous les projets nécessaires pour réaliser ses buts. C'est là que réside le crime et la trahison particuliers, d'hommes tels que Schacht et Von Neurath, Speer et Von Papen, Raeder et Doenitz, Keitel et Jodl. Il est douteux que le Maître-Plan Nazi aurait pu réussir sans leur intelligence spécialisée qu'ils mirent si volontiers à son service (II9) Ils le firent en pleine connaissance des buts et méthodes proclamés et ils continuèrent leurs services après que la pratique eut confirmé la direction vers laquelle ils tendaient. Leur supériorité sur la moyenne de la médiocrité Nazie n'est pas une excuse pour eux. C'est leur condamnation.

.....

6

Justice JACKSON

H0624-0054

Le fait dominant qui ressort des milliers de pages du dossier de ce Procès est que le crime central de tout ce groupe des crimes Nazis - l'attaque de la paix du Monde - a été clairement et délibérément prémédité. Le commencement de ces guerres d'agression, n'a pas été dû à une population excitée par quelque indignation du moment, courant aux armes spontanément et sans préparation.

7 justice JACKSON

H0624-0055

Une semaine avant l'invasion de la Pologne, HITLER déclarait à ses commandants militaires:

" Je donnerai au déclanchement de la guerre une cause de propa-
" gande. Ne vous préoccupez jamais de savoir si elle est plau-
" sible ou non. On ne demandera pas plus tard au vainqueur si
" nous avons dit ou non la vérité. Pour déclencher et faire la
" guerre, ce n'est pas le droit qui compte, mais la victoire."
(I20)

L'incident de propagande fut dûment fourni en habillant d'uniformes polonais des internés des camps de concentration, afin de donner l'apparence d'une attaque polonaise d'une station radiophonique de la frontière allemande. (I2I) Le projet d'occuper la Belgique, la Hollande et le Luxembourg apparut d'abord, dès Août I938, en relation avec le projet de l'attaque de la Tchécoslovaquie. (I22) L'intention d'attaquer devint un programme en Mai I939, lorsqu'HITLER déclara à ses commandants que:

" Les bases aériennes hollandaises et belges doivent être occu-
" pées par les forces armées. On doit ignorer les déclarations
" de neutralité." (I23)

Ainsi, les guerres qui suivirent furent projetées avant que la première fût déclenchée. Ce furent les guerres les plus soigneusement combinées de toute l'histoire. C'est à peine si un détail dans leur succession et dans leur progrès terrifiants ne se réalisa pas selon le maître-plan ou les plans et horaires subsidiaires jusque bien longtemps après que les crimes d'agression aient été consommés.

Les crimes de guerre, pas plus que les crimes contre l'humanité, n'ont été des actes punissables, isolés ou spontanés. Indépendamment des preuves indéniables que nous avons de leur complot, il suffit de demander si six millions de personnes ont pu être détachées de la population de plusieurs nations, d'après leur race et leur origine, ont pu être détruits et leurs corps anéantis, sinon parce que l'opération s'incorporait dans le plan général du gouvernement. La mise en esclavage de cinq millions de travailleurs, leur enrôlement d'office, leur transport en Allemagne, leur affectation pour travailler là où ils pourraient être le plus utiles, leur entretien - si l'on

8

Justice JACKSON

H0624 – 0056

peut appeler entretien un lent affamement - et leur garde, auraient-ils pu être accomplis si cela n'était pas entré dans le plan commun ? Des centaines de camps de concentration situés dans toute l'Allemagne, construits pour recevoir des centaines de mille de victimes, chacun nécessitant du travail et des matériaux de construction, de la main-d'oeuvre, pour le diriger et le surveiller et un ajustement parfait à l'économie, auraient-ils pu exister et de tels efforts auraient-ils pu être dépensés sous l'autocratie allemande s'ils n'avaient été en conformité avec le plan ? La passion teutonne pour l'organisation est-elle devenue fameuse

9 Justice JACKSON

H0624-0057

pour sa tolérance d'une activité non-disciplinée ? Chaque partie du plan était étroitement reliée à toutes les autres. Le programme du travail forcé s'engrenait dans les besoins de l'industrie et de l'agriculture et ceux-ci, à leur tour étaient en synchronisation avec la machine militaire. L'appareil compliqué de propagande s'accouplait au programme visant à dominer le peuple et à inciter à une guerre que ses fils auraient à faire. Les industries d'armement étaien alimentées par les camps de concentration - les camps de concentration étaient alimentés par la Gestapo- la Gestapo était alimentée par le système d'espionnage du Parti Nazi. Sous la règle de fer du nazisme rien n'était permis qui ne fût conforme au programme. Tout ce qui se produisait d'important dans cette société enregimentée n'était qu'une manifestation d'un but prémédité et qui se révélait, visant à assurer à l'Etat Nazi une place au soleil en rejetant tous les autres dans l'obscurité.

1° Justice JACKSON

H0624-0058

MOYENS COLLECTIFS DE DEFENSE INVOQUES POUR REPONDRE A L'ACCUSATION DE RESPONSABILITE COMMUNE

Les accusés font face à cette accusation accablante, soit en admettant une responsabilité limitée (I24), soit en rejetant la faute sur d'autres (I25), soit encore, en vérité, en prétendant que s'il y a eu des crimes immenses, ils ne sont pas des criminels. Le temps ne me permet pas d'examiner chacune des défenses en particulier, mais certains points de ces défenses sont communs à tant de cas qu'ils méritent quelque considération.

Les Avocats de plusieurs des accusés cherchent à rejeter l'accusation de conspiration ou de plan commun sous prétexte que la trame du plan nazi ne correspond pas à la conception de la conspiration telle qu'on la trouve dans la législation allemande appliquée à celle du complot de voleurs et de bandits de grands chemins (I26). Leur conception de la conspiration est celle d'une réunion furtive à la nuit tombée, dans une cachette retirée dans laquelle les accusés décident chaque détail d'un crime bien défini. Le statut prévient tout recours à ces conceptions sectaires et étroites de la conspiration, prises dans le droit intérieur en employant le terme supplémentaire et non technique de "plan commun". Omettant complètement le terme alternatif de "conspiration", le statut dit que chefs, organisateurs, instigateurs et complices participant à la formation ou à l'exécution d'un plan commun, visant à commettre l'un des crimes désignés" sont responsables de tous les actes commis par quiconque dans l'exécution d'un tel plan."

La conception du statut d'un plan commun représente réellement le principe de la conspiration dans un texte international. On ne peut pas penser à un plan commun ou une conspiration visant à saisir le mécanisme d'un état, à commettre des crimes contre la paix du monde, à faire disparaître une race, à asservir des millions d'êtres et à subjuguer et piller des nations entières dans les mêmes termes qu'à un complot en vue de crimes sans grande importance, quoique les mêmes principes fondamentaux soient applicables. Des bandits peuvent décider qui prendra le pistolet et qui le stylet, qui approchera la victime de face et qui l'approchera par derrière et où ils la guetteront. Mais quand on prépare une guerre, le pistolet devient un Wehrmacht, le stylet une Luftwaffe. Le lieu de l'attaque n'est plus restreint aux allées sombres, mais s'étend à la géographie mondiale. L'opération .....

11 Justice JACKSON

H0624 – 0059

comprend la préparation de l'opinion publique, le droit du pays, la force de la police, l'industrie et les finances. Les appâts et les vantardises doivent être traduits dans le langage de la politique étrangère d'une nation. De même, le degré de dissimulation qui indique un projet coupable dans une conspiration dépendra de son objet. Les préparatifs clandestins d'un état contre la société internationale, bien qu'ils soient camouflés pour l'étranger, pouvaient être bien visibles et bien connus des citoyens de cet état. Mais la dissimulation n'est pas un élément essentiel dans de tels préparatifs. Certaines parties du plan commun peuvent être proclamées sur les toits, comme le fut l'antisémitisme et d'autres parties de ce plan gardées secrètes, comme le fut le réarmement pendant longtemps. C'est une question de stratégie que de décider combien de ces préparatifs seront rendus publics, comme le fut la proclamation de GOERING, en I935, relative à la création d'une aviation, et combien seront gardées secrètes comme dans le cas de l'emploi de pelles par les Nazis pour entraîner le "service du Travail" au maniement des armes. (I27) Les formes de ce grand type de conspiration sont vagues, les moyens sont opportunistes et ne peuvent pas empêcher la loi d'aller au fond des choses.

Les accusés prétendent, cependant, qu'il ne pourrait y avoir eu de conspiration comprenant une guerre d'agression parce que I° aucun Nazi ne voulait la guerre (I28), 2° le réarmement n'était voulu que dans le but d'assurer une force qui puisse permettre à la voix de l'Allemagne de se faire entendre dans la famille des nations (I29), et 3° les guerres n'étaient pas vraiment des guerres d'agression mais des guerres défensives contre la "menace bolchevique" (I30).

Quand nous analysons l'argument selon lequel les Nazis ne voulaient pas la guerre, cet argument revient en substance à ceci : Les antécédants ne plaident pas en ma faveur objectivement, mais quand on considère mon état d'esprit subjectivement, je détestais la guerre. Je connaissais les horreurs de la guerre. Je voulais la paix." Je n'en suis pas si certain. Je veux encore moins accepter la description de GOERING montrant un Etat-Major pacifiste (I3I). Cependant, cela ne nuira pas à notre cause d'admettre que, si nous considérons

12 Justice JACKSON

H0624-0060

la question d'un point de vue abstrait, aucun de ces accusés n'aimait la guerre. Mais ils voulaient des choses qu'ils savaient ne pouvoir obtenir que par la guerre. Ils voulaient les terres et les biens de leurs voisins. Leur philosophie paraît revenir à ceci: si les voisins ne voulaient pas céder, ils devenaient alors les agresseurs et c'est à eux qu'on doit reprocher la guerre. Le fait est, cependant, que la guerre n'a jamais été terrible pour les Nazis avant qu'elle ne fut entrée chez eux, avant qu'elle ne démontrât au peuple allemand que l'assurance selon laquelle les villes allemandes, comme celle dans laquelle nous nous trouvons, seraient invulnérables, était une assurance trompeuse. A partir de ce moment, ...

13

Justice JACKSON

H0624-0061

la guerre fut terrible.

Les accusés proclament également, "bien sûr, nous fabriquions des fusils, mais ce n'était pas pour tirer", ce n'était que pour nous donner de l'influence dans les négociations." Tout au plus cet argument équivaut-il à la prétention que les forces militaires ne devaient servir qu'au chantage et non à la bataille. La dissimulation de l'invasion militaire qui imposa l'Anschluss à l'Autriche, les menaces qui précédèrent Munich et la menace de GOERING de bombarder la belle ville de Prague si le Président de Tchécoslovaquie n'acceptait pas le Protectorat (I33) sont autant d'exemples de ce que les accusés ont à l'esprit quand ils parlent d'armes pour appuyer les négociations

Mais, de la nature même des exigences allemandes, le jour allait venir où un pays refuserait d'acheter sa paix, refuserait de payer le Dane-geld,.....

" Car la fin de ce jeu est l'oppression et la honte,

" Et la nation qui le joue est perdue."

Ces accusés ont-ils alors l'intention de renoncer aux exigences de leur pays, ou bien l'Allemagne allait-elle les mettre en application et user de la propagande de façon à rejeter le blâme de la guerre sur la nation assez folle pour résister ? Les évènements ont répondu à cette question, et certains documents, tel le memorandum de l'Amiral CARL, cité plus haut, prouvent que les évènements se passèrent comme prévus.

Mais quelques-uns des accusés prétendent que lesguerres n'étaient pas des guerres d'agression (I34) et qu'elles ne furent faites que pour protéger l'Allemagne contre quelque danger qui pouvait résulter de la "menace du communisme" et cette menace était une véritable obsession pour bien des Nazis.

Dès le début, cet argument de légitime défense tombe parce qu'il laisse complètement sous silence cette infâme combinaison de faits clairement établis dans le dossier: d'abord, les immenses et rapides préparatifs de l'Allemagne à la guerre; deuxièmement, les intentions d'attaque continuellement avouées des chefs allemands, intentions dont j'ai déjà parlé, et, troisièmement, le fait qu'une

14 Justice JACKSON

H0624-0062

série de guerres eut lieu dans lesquelles les forces allemandes frappèrent les premiers coups, sans avertissement, à travers les frontières des autres nations.

Même si l'on pouvait montrer - et on ne le peut pas - que la guerre contre la Russie fut vraiment une guerre défensive, ce n'est certainement pas le cas pour les guerres qui l'ont précédée.

15 Justice JACKSON

H0624 - 0063

L'on peut aussi faire remarquer que même ceux qui voulaient vous faire croire que l'Allemagne était menacée par le communisme, rivalisent les uns avec les autres pour démontrer leur opposition à la désastreuse entreprise russe (I35)
Est-il logique qu'ils se soient opposés à cette guerre si elle avait été entreprise de bonne foi par légitime défense ?

Comme les avocats le font souvent, on cherche à atténuer le caractère superficiel de la théorie de légitime-défense portant sur les faits, en ayant recours à une théorie de droit. Le Dr Jahreiss, dans son argumentation savante en faveur de la défense, fait ressortir à juste titre qu'aucune clause de traité et aucun principe de droit n'ont jamais contesté à l'Allemagne, en tant que Nation Souveraine, le droit de légitime défense. Il poursuit avec l'assertion, qui trouve sa référence dans le Droit classique international, que "chaque état est seul juge pour décider dans un cas donné, s'il fait une guerre de légitime défense " (I36)

Il n'est pas nécessaire d'examiner la validité d'un principe abstrait qui ne s'applique pas aux faits de notre cause. Il ne doute pas que si une nation en venait à juger nécessaire d'avoir recours à une guerre de légitime défense, à cause de circonstances fournissant des raisons suffisantes pour une décision aussi honnête, n'importe quel Tribunal accorderait à cela une grande et peut-être concluante importance, même si des évènements ultérieurs devaient prouver l'erreur de ce jugement.

Mais dans le cas qui nous intéresse les faits ne justifient aucun égard de ce genre envers une décision honnête, parce qu'on n'en a même pas invoqué, et encore moins formulé honnêtement.

Dans tous les documents révélant la préparation et la rationalisation de ces attaques, on n'a pas et on ne peut citer une seule phrase indiquant la crainte de bonne foi, d'être attaqué. Il se peut que les hommes d'état d'autres pays manquèrent de courage pour désarmer immédiatement et complètement. Peut-être soupçonnaient-ils le réarmement secret de l'Allemagne.

.....

16

Justice JACKSON

H0624-0064

Mais s'ils hésitaient à abandonner les armes, ils ne tardèrent pas à les négliger. L'Allemagne savait bien que ses anciens ennemis avaient laissé leurs armements tomber en désuétude, tellement ils songeaient peu à une autre guerre. L'Allemagne se trouvait en face d'une Europe qui, non seulement n'était pas disposée à attaquer, mais était trop faible et trop pacifiste pour même pourvoir à une défense convenable et qui alla même jusqu'à la limite du deshonneur, si ce n'est plus loin, pour acheter sa paix. Les procès-verbaux que nous vous avons soumis, des conseils secrets tenus par les Nazis ne mentionnent pas d'agresseur possible. Ils sont imprégnés de l'esprit d'agression et non pas de celui de défense.

17 Justice JACKSON

H0624-0065

(33 orig.)

...Ils envisagent toujours l'expansion territoriale, et non le maintien de l'intégrité territoriale.

Le Ministère de la guerre von Blomberg, dans ses directives de 1937 prescrivant des principes généraux pour la préparation de l'Armée à la guerre, a démenti ces faibles revendications de légitime défense. Il déclara à l'époque :

> "La situation politique générale justifie la supposition selon laquelle l'Allemagne n'a pas à envisager d'attaque d'aucun coté. Les raison en sont, outre l'absence du désir de faire la guerre que l'on trouve dans pour ainsi dire toutes les nations, particulièrement les Puissances occidentale, le fait qu'un certain nombre appréciable d'Etats, et la Russie en particulier, ne sont pas prets pour la guerre."

Il recommanda néanmoins :

> "d'etre continuellement prets pour la guerre afin de (a) contre attaquer à n'importe quel moment et (b) de rendre possible l'exploitation militaire d'occasions politiquement favorables dans le cas où celles-ci se produiraient." (137

Si ces accusés sont à meme maintenant de plaide cyniquement la légitime défense, bienqu'aucune nécessité de bonne foi de légitime défense n'ait été affirmée ou envisagée à l'époque par aucun Chef, cela réduit les traités de non-agression à une absurdité juridique. Ils ne font que devenir des instruments supplémentaires de tromperie dans les mains de l'agresseur, et des piè pour les nations bien intentionnées. S'il y a dans les pactes de non-agression une condition implicite selon laquelle chaque nation peut formuler un jugement

.....

18

Justice JACKSON

H0624-0066

(33 orig. cont'd)

bona fide quant à la nécessité de légitime défense contre la menace d'une attaque imminente, ou ne peut cependant pas les invoquer pour protéger ceux qui n'ont jamais formulé de jugement de ce genre.

En ouvrant les débats je me suis hasardé à prédire que l'on ne dénierait pas sérieusement que les crimes imputés aient été commis, et que les conclusions concerneraient la responsabilité individuelle des accusés. Les accusés ont confirmé cette prophétie, En général, ils ne nient pas que ces faits se sont passés mais il est prétendu qu'ils "se sont seulement passés" et qu'ils ne furent pas le résultat d'un plan ou d'une conspiration commune.

L'une des raisons principales invoquées par les accusés pour prétendu qu'il n'y avait pas de conspiration est l'argument selon lequel une conspiration était impossible avec un dictateur (138) Ils allèguent ensuite qu'ils devaient tous obéir aux ordres d'Hitler, lesquels avaient force de loi en Allemagne, et que, par conséquent, l'obéissance ne peut etre prise comme base d'une accusation criminelle. De cette manière on explique que, alors qu'il y eut ....

.....

19 Justice JACKSON

H0624-0067

(34 orig.)

.....des exécutions en masse, il n'y eut pas d'assassins.

Cet argument est présenté pour éviter l'article 8 du Statut, qui stipule que l'ordre donné par un gouvernement ou un supérieur ne libère pas un accusé de sa responsabilité et ne peut etre retenu qu comme circonstance atténuante. Cette stipulation du Statut correspond à la justice et aux réalités de la situation, comme l'indique l'exposé de l'accusé Speer sur ce qu'il considérait etre la responsabilité commune aux dirigeants de la nation allemande :

> "....en ce qui concerne les questions tout à fait décisives, il y a responsabilité total Il doit y avoir responsabilité totale pour autant qu'une personne figure parmi les Chefs, car qui pourrait assumer la responsabilité de l'évolution des évènements, sinon les associé immédiats qui travaillent avec et autour du Chef de l'Etat ? "(139)

Et il dit encore au Tribunal :

> "....il est impossible après la catastrophe d'échapper à cette responsibilité totale. Si la guerre avait été gagnée, les Chefs en auraient aussi assumé la responsabilité totale."(140)

Comme beaucoup d'arguments abstraits de la Défense l'argument tendant à prouver que le pouvoir absolu d'Hitler rendait une conspiration impossible, s'écroule devant les faits du dossier. Le Fuehrerprin d'absolutisme faisait lui-meme partie du plan général comme Goering l'a fait remarquer.(141) Les accusés ont eu beau devenir les esclaves d'un dictateur, mais c'était leur dictateur. Dès le commencement, ce fut le but du mouvement nazi comme en a témoigné Goering. Tout nazi prêtait ce serment :

> "Je jure fidélité éternelle à Adolf Hitler. Je lui jure ainsi qu'aux Fuehrers nommés par lui, une obéissance sans réserve."(142)

.....

Lo Justice JACKSON

H0624 – 0068

(34 orig.cont'd)

En outre, ils forcèrent tous ceux qui étaient soumis à leur autorité à preter ce serment. Ce serment était illégal par rapport au Droit allemand qui décrètait criminel le fait de devenir membre d'une organisation dans laquelle l'obéissance "à des supérieurs inconnus ou une obéissance absolue à des supérieur connus est jurée."(143) Ces hommes détruisirent le gouvernement libre de l'Allemagne et maintenant invoquent en vue d'etre dégagés de leurs responsabilité, le prétexte qu'ils devinrent des esclaves. Ils sont dans la situation du garcon de roman qui assassina son père et sa mère et sollicita ensuite l'indulgence du fait qu'il était devenu orphelin.

.....

21 Justice JACKSON

H0624-0069

Ce qui a échappé à ces hommes ce sont leurs actes. Ce furent ces hommes parmi les millions d'autres; ce furent ces hommes qui en dirigeaient des millions d'autres, qui affermirent Adolpf Hitler et confièrent à sz personnalité Psychopathique, non seulement d'innombrables décisions de moindre importance mais aussi la décision finale de la guerre ou de la Paix. Ils l'intoxiquaient avec le pouvoir et la flatterie. Ils entretinrent ses haines et éveillèrent ses craintes. Ils placèrent un fusil chargé dans ses mains avides. On laissa le soin à Hitler d'appuyer sur la gachette et lorsqu'il le fit ils approuvèrent tous, a ce moment la culpabilité , par certains accusés à contre-coeur, par d'autres de façon rancunnière. Mais son crime est celui du banc des accusés tout entier et de chacun à ce banc.

Mais on invoque que ces accusés ne pouvaient être d'accord sur un plan commun ou un complot parce qu'ils se combattaient ou appartenaient à diverses factions ou coteries. Naturellement, il n'est pas nécessaire que des hommes soient d'accord sur tout pour être d'accord sur suffisemment de points qui les rendent passibles de l'accusation de complot criminel. Incontestablement, il y eut dans le complot, des complots et des intrigues et des rivalités et des luttes pour le pouvoir. Schacht et Goering n'était pas d'accord, mais sur le point de savoir lequel d'entre eux contrôlerait l'économie et non sur la question : l'économie serait-elle mobilisée pour la guerre (I44)

Goering prétend avoir abandonné le plan parce que, par l'intermédiaire de Dahlerus il a mené des négociations avec des personnes influentes en Angleterre juste avant la guerre de Pologne. Mais il est parfaitement évident que ceci n'était pas un effort fait pour empêcher l'agression de la Pologne mais bien pour assurer le succès de cette agression et en obtenant la neutralité anglaise . (I45) Rosenberg et Goering peuvent avoir des différends sur la répartition des objets d'arts volés mais ils n'en ont eu aucune sur la façon dont ils devaient être volés. Jodl et Goebbels peuvent n'avoir pas été d'accord sur l'opportunité de dénoncer la convention de Genève, mais ils furent toujours d'accord pour la violer.

.....

22

Justice JACKSON

H0624-0070

Et il en va ainsi tout au long de la longue et sordide histoire. Nulle part nous ne trouvons un exmple où l'un des accusés se soit dressé contre les autres en disant : cette chose est mauvaise et je ne veux pas y contribuer. Partout où ils ne s'entendaient pas, leurs divergences portaient sur les méthodes où étaient des discussions à propos de l'autorité, mais toujours dans le cadre du plan commun.

23 Justice JACKSON

H0624-0071

Quelques-uns des accusés prétendent également qu'en aucun cas il n'y a eu complot pour commettre des crimes de guerre ou des crimes contre l'humanité parce que les membres du cabinet ne se rencontrèrent jamais avec les militaires pour établir le plan de ces actions. Mais ces crimes n'étaient que les résultats inévitables et forcés du plan d'agression en vue du Lebensraum. HITLER déclara, à une conférence avec ses Commandants, que:

" L'objectif principal, en Pologne, est de détruire l'ennemi et
" non d'atteindre une certaine ligne géographique." (I46)

FRANCK remit au diapason et suggéra que lorsque leur utilité était épuisée,

".... alors, pour autant que je m'en soucie, on peut faire de la
" chair à pâté avec les Polonais, les Ukrainiens et ceux qui les
" entourent, peu importe ce qui arrivera ! " (I47)

Le Commissaire du Reich, KOCH, en Ukraine, reprit le refrain:

" Je ferai sortir jusqu'au dernier homme de ce pays. Je ne
" suis pas venu pour répandre la joie...." (I48)

C'était l'envers du Lebensraum. Des hommes ayant leur intelligence pratique pouvaient-ils s'attendre à s'emparer des pays voisins sans que leurs occupants réclament, et sans commettre des crimes contre l'humanité ?

Le dernier argument de chaque accusé est que même s'il y avait un complot, il n'en était pas. Il est par conséquent important, pour l'examen de leurs tentatives pour échapper à la responsabilité, de savoir, tout d'abord exactement, ce qu'une accusation de complot englobe et punit.

Dans un complot, nous ne punissons pas un homme pour le crime d'un autre. Nous cherchons à punir chacun pour son propre crime d'être entré dans un plan criminel commun auquel d'autres ont également pris part. La culpabilité du plan, et par conséquent celle de chaque participant, se mesure naturellement par la somme totale des crimes commis par tous, du fait de l'exécution du plan. Mais l'essentiel du crime est la participation à la rédaction ou à l'exécution du plan. Il existe des règles que chaque société a trouvé nécessaires, afin d'atteindre des hommes comme ces accusés, qui n'ont

24 Justice JACKSON

H0624-0072

jamais eu de sang sur leurs propres mains, mais qui ont établi les plans qui ont eu pour résultat l'effusion de sang à travers toute l'Allemagne aujourd'hui, dans chaque zone d'occupation des hommes sans importance, qui ont exécuté par ordre ces plans criminels, sont accusés et punis.

25

Justice JACKSON

H0624-0073

Si les hommes qui mirent sur pied ces plans et les commandèrent à ces hommes sans importance devaient échapper à tout châtiment (149), cela présenterait une vaste et imperdonnable parodie de la justice. Au regard du dossier, ces hommes au banc des accusés ne furent pas étrangers à ce programme de crime, de même que relation avec le crime ne fut ni vague, ni douteuse. Nous les y trouvons au coeur même. La situation qu'ils ont occup montre que nous avons choisi des accusés dont la culpabilité est évidente. Ils sont les autorités survivantes les plus élevées dans leur domaine respectif et dans l'Etat Nazi. Il n'y a aucun personnage vivant qui, au moins jusqu'aux tous derniers moments de la guerre, ait dépassé Goering, en position, en pouvoir et en influence. Aucun soldat n'était au-dessus de Keitel et Jodl et aucun marin au-dessus de Raeder et Doenitz. Qui peut-être responsable de la Diplomatie mensongère sinon les Ministres des Affaires Etrangères, Von Neurath Ribbentropp et le Diplomate à toutes mains, Von Papen ? Qui devrait répondre de l'Administration tyrannique des pays occupés sinon les Gauleiters, protecteurs, gouverneurs et commissaires tels que Frank, Seyss-Inquart, Frick, Von Schirach, Von Neurath et Rosenberg ? ou devrons-nous chercher ceux qui mobilisèrent l'économie pour la guerre totale, si nous négligeons Schacht, Speer et Funk ? Qui fut le maître de la grande Entreprise d'esclavage si ce n'est Sauckel ? Où devrons-nous trouver celui qui administra les camps de concentration si ce n'est Kalterbrunner ? qui attisa les haines et les craintes du public et se servit des organisations du Parti pour inciter à ces crimes, si ce n'est Hess, Von Schirach, Fritzsche, Bormann et l'inéffable Julius Streicher ? La liste des accusés est faite d'hommes qui jouèrent réciproquement des rôles indispensables dans cette tragédie, Les Photographies et les Films les montrent à diverses reprises ensemble dans des occasions importantes. Les documents montrent qu'ils sont d'accord sur les plans et les méthodes et tous travaillant dans un esprit agressif à l'expansion de l'Allemagne par la Force des Armes.

Chacun de ces hommes a réellement contribué au plan Nazi. Chaque homme occupait une position clef. Enlevez au régime Nazi les situations occupées par un

.....

26

Justice JACKSON

H0624-0074

Schacht, un Saukel, un Von Papen, ou un Goering et vous avez un régime différent. Regardez les rangs de ces hommes déchus et imaginez-les tels que les témoignages photographiques et documentaires montrent qu'ils étaient au temps de leur puissance. En existe t-il un, dont le travail n'ait pas réellement aidé le complot à avancer sur sa route, vers son but sanglant ? Pouvons-nous supposer que le grand effort de la vie de ces hommes fut dirigé vers des buts qu'ils ne soupçonnaient pas ? ....

27 Justice JACKSON

H0624-0075

Pour échapper aux complications de leur situation et aux conséquences de leur culpabilité pour leurs activit les accusés sont presque unanimes à adopter le même moyen de défense. On entend sans cesse ce refrain : Ces hommes n'avaient pas de pouvoir, ils ne savaient rien, n'avaient pas d'influence et étaient vraiment sa importance. Funk a résumé l'humiliation générale du banc des accusés da la lamentation suivante :

" J'allais toujours, pour ainsi dire, jusqu'à
" la porte, mais on ne me permettait pas
" d'entrer. " (I50)

Dans la déposition de chaque accusé, on arrive toujours à se heurter au mur habituel; personne ne savait rien de ce qui se passait. Maintes et maintes fois avons-nous entendu le refrain suivant provenant du banc des accusés :

" C'est ici, pour la première fois que j'en-
" tends parler de ces choses. " (I5I)

Ces hommes n'ont rien vu de mal, n'ont rien dit et rien a été prononcé en leur présence. Cette prétention pourrait paraître très plausible si elle était faite par un accusé. Mais si nous réunissons toutes leurs histoires, il en résulte une impression visible de ce Troisième Reich qui devait durer mil ans. Si nous réunissons seulement les histoires des accusés du premier banc, voici la composition ridicule du gouvernement d'Hitler qui en ressort. Il était composé de :

Un homme N qui ne savait rien des excès commis par la Gestapo qu'il avait créée, et qui n'a jamais soupçonné l'existence du programme d'extermination des Juifs, quoiqu'il ait été le signataire d'un nombre incalculable de décrets instituant la persécution de cette race;

Un homme N° 3 qui était simplement un intermédiaire innocent qui transmettait les ordres d'Hitler sans même les lire, comme un facteur ou un garçon de courses;

Un Ministre des Affaires Etrangères qui connaissait très peu de choses des affaires Etrangères et rien de la politique étrangère;

Un Feldmarschall qui donnait des ordres aux troupes, mais qui n'avait aucune idée des résultats qu'ils pouvaient pratiquement avoir;

.....

28

Justice JACKSON

H0624-0076

Un chef de la Sûreté qui avait le sentiment que les fonctions de police de sa Gestapo et du SD consistaient en quelque sorte à régler la circulation;

Un philosophe du Parti qui s'occupait de recherches historiques, et qui n'avait pas idée de la violence provoqué par sa philosophie dans le 20e Siècle

Un Gouverneur général de Pologne qui était en fonctions, mais qui ne commandait pas;

.....

Justice JACKSON

H0624-0077

Un Gauleiter de Franconie dont le travail consistait à déverser des écrits immondes sur les Juifs mais qui ne pensait pas que quelqu'un les lirait.

Un Ministre de l'Intérieur qui ne savait même pas ce qui se passait dans son propre bureau, qui ignorait encore plus ce qui se passait dans son service et qui ne savait rien du tout des évènements intérieurs de l'Allemagne.

Un Président de la Reichsbank qui ignorait absolument ce qui entrait dans les caves de sa banque et ce qui en sortait.

Et un Plénipotentiaire de l'Economie de Guerre qui plaçait secrètement tout le système économique au service de l'armement, mais ne supposait pas que cela eût un rapport quelconque avec la guerre.

Cela peut sembler une éxagération fantastique mais c'est la conclusion que vous seriez réellement obligés d'adopter si vous deviez acquitter ces accusés.

Ils protestent trop. Ils nient avoir été au courant de ce qui était de notoriété publique. Ils nient avoir été au courant de plans et de programmes qui étaient aussi connus que " Mein Kampf " et le programme du Parti. Ils nient même avoir eu connaissance de la teneur des documents qu'ils ont reçu et en vertu desquels ils agissaient.

Presque tous les accusés prennent deux ou plusieurs attitudes contradictoires.

Illustrons l'illogisme de leur attitude, par la déclaration de l'un des accusés - un homme qui, si l'on insistait - admettrait lui-même qu'il est l'homme le plus intelligent, le plus honorable et le plus innocent de ce banc. C'est Schacht.

Et ceci est la teneur de sa propre déposition-mais n'oublions pas, que je ne fais pas mon exposé contre lui seul, mais parceque ses déclarations contradictoires se retrouvent dans la déposition de plusieurs accusés :

Schacht n'a pas ouvertement adhéré au Parti Nazi, avant que celui-ci n'ait remporté la victoire et ne l'a pas quitté ouvertement jusqu'à ce qu'il n'ait échoué. Il admet qu'il ne lui a jamais fait d'opposition ouverte mais affirme que dans le privé il ne lui avait jamais été fidèle. Lorsque nous lui demandons pourquoi il n'a pas arrêté le développement criminel du régime sous lequel il était ministre, il répond qu'il n'avait pas la moindre influence.

.....

30 Justice JACKSON

H0624-0078

Lorsque nous demandons pourquoi il continuait à appartenir à un régime criminel, il nous dit qu'en s'y cramponnant il espérait modérer son programme. Tel un Brahmans parmi les Intouchables, il ne pouvait supporter de se mêler socialement aux Nazis dans le monde, mais ne réussit jamais à se séparer d'eux du point de vue politique. De toutes les agressions Nazies, par lesquelles il prétend maintenant avoir été choqué,(I52) il n'y en a pas une qu'il n'ait appuyée aux yeux du monde, du poids de son nom et de son prestige.

31 Justice JACKSON

H0624-0079

Ayant armé HITLER pour qu'il soumette un continent au chantage, il reproche maintenant à l'Angleterre et à la France de s'y être soumis.

SCHACHT a toujours lutté pour sa situation sous un régime qu'il affecte maintenant de mépriser. Il était parfois en désaccord avec ses complices nazis sur les moyens d'atteindre leur but, mais était toujours d'accord sur le but lui-même.

Quand il se sépara d'eux, au crépuscule du régime, c'était par tactique, non par principe. A partir de ce moment, il ne cessa jamais de pousser les autres à risquer leur situation et leur tête pour favoriser ses machinations mais jamais, en aucune occasion, il n'a risqué sa propre tête et sa propre situation. Il se vante maintenant de ce qu'il aurait hué lui-même HITLER s'il en avait eu l'occasion, mais les actualités cinématographiques allemandes montrent que même après la chute de la France, quand il se trouvait en présence d'HITLER vivant, il sortait du rang pour saisir la main qu'il prétend maintenant exécrer, et était suspendu aux lèvres de l'homme qu'il dit maintenant estimer indigne de confiance. SCHACHT dit qu'il a sans cesse "saboté" le gouvernement d'HITLER (153).

Cependant, le service secret le plus acharné du monde n'a jamais découvert qu'il ait fait le moindre tort au régime, bien après qu'il eût su que la guerre était perdue et que les Nazis étaient condamnés. SCHACHT, qui toute sa vie durant a ménagé la chèvre et le chou, s'arrangeait toujours pour pouvoir affirmer qu'il appartenait à l'un ou à l'autre camp. Le plaidoyer en sa faveur est aussi spécieux, si on l'analyse, qu'il est persuasif à première vue. SCHACHT représente le type le plus dangereux et le plus condamnable d'opportunisme. L'opportunisme d'un homme occupant une situation influente, et qui est prêt à adhérer à un mouvement qu'il sait avoir des buts criminels parce qu'il pense qu'il sera victorieux.

Ces accusés, qui ne peuvent nier qu'ils occupaient les premières places du pouvoir et qui ne peuvent nier que les crimes que j'ai décrits ont réellement été commis, savent qu'on ne peut ajouter foi à leurs dénégations, à moins qu'ils puissent proposer un autre coupable.

Les accusés, quand on les harcèle, ont unanimement rejeté le

32.33.

Justice JACKSON

H0624-0080

blâme sur les autres, parfois sur l'un, parfois sur un autre. Mais les noms qu'ils ont choisis continuellement sont ceux d'HITLER, d'HIMMLER, d'HEYDRICK, de GOEBBELS et de BORMANN. Tous ceux-là sont morts ou absents. Peu importe à quel point on a harcelé les accusés, ils n'ont jamais accusé un homme vivant. Il est tentant de méditer sur les manoeuvres étranges du sort, qui n'a conservé en vie que les innocents et qui a tué les coupables. C'est vraiment par trop singulier.

34 Justice JACKSON

H0624-0081

Le principal vilain sur lequel on rejette tout le blâme - certains des accusés rivalisent pour trouver des qulificatifs appropriés - c'est Hitler. Il est l'homme vers lequel presque tous les accusés ont dirigé un doigt accusateur.

Je ne m'écarterai pas de cet accord unanime ni ne contesterai que tous ces morts ou ces disparus n'aient leur part dans le crime. Dans des crimes si répréhensibles que le degré de culpabilité a perdu toute signification, ils peuvent avoir joué les rôles les plus mauvais. Mais leur crime ne saurait disculper les accusés. Hitler n'a pas emporté toute la responsabilité dans sa tombe, toute la faute n'est pas enveloppée dans le linceul d'Hitler Ce furent ces morts que ces vivants choisirent comme associés dans cette grande famille du complot et ces crimes qu'ils ont commis ensemble, ils doivant en répondre un par un.

On peut bien dire que le crime final d'Hitler fut celui contre le pays qu'il avait gouverné. Il fut un messie insensé qui déclara la guerre sans motif et la prolongea sans raison. Il ne s'inquiétait pas de ce qui arriverait à l'Allemagne, s'il ne pouvait pas gouverner Comme Fritsch nous l'a dit à la barre, Hitler essaya de faire servir [illegible] la défaite de l'Allemagne au suicide du peuple allemand. (I54) Il continua la lutte alors qu'il savait qu'il n y avait rien à gagner et que continuer ne signifiait qu'une chose : la ruine .
Speer, devant le tribunal, en a fait la description suivante :

> "..... Les sacrifices qui furent faits
> " des deux côtés après Janvier I945 n'avaient
> " aucun sens. Les morts de cette période se-
> " ront les accusateurs de l'homme responsable
> " de la continuation de cette lutte, Adolf
> " Hitler, tout comme les cités détruites,
> " détruites dans la dernière phase, qui ont
> " perdu d'immenses valeurs artistiques et un
> " nombre énorme d'habitations.... Le peuple
> " allemand est resté fidèle à Adolf Hitler
> " jusqu'à la fin. Il l'a trahi sciemment. Il
> " a essayé de le précipiter dans l'abîme ....'
> " (I55)

Hitler a donné à chacun l'ordre de combattre jusqu'à la fin et il s'est alors réfugié dans la mort par le suicide. Mais il a quitté la vie, ...

.....

35 Justice JACKSON

H0624 - 0082

..... on trompeur il a laissé le communiqué Officiel qu'il était mort au combat. Tel fut cet homme que les accusés élevèrent à la dignité de Fuehrer. Ce sont eux qui conspirèrent pour lui donner une autorité absolue sur toute l'Allemagne. Et finalement, lui et le système qu'ils avaient créé pour lui, a amené leur ruine à tous. Ainsi que l'a déclaré Speer, dans son contre-interrogatoire :

" ..... Le danger terrible contenu dans le
" système totalitaire n'apparut très claire-
"ment que lorsque nous approchâmes de la fin.
" Ce fut alors qu'on put voir ce que signifiait
" ce principe, à savoir que tout ordre devait
" être éxécuté sans aucune critique. .....
" Tout ..... ce que vous avez vu en faits
" d'ordres éxécutés aveuglément s'avèrèrent après
" tout, des erreurs ....

.....

35

Justice JACKSON

H0624-0083

(42 orig.)

ce système - laissez moi l'indiquer ainsi jusqu'à la fin du système il est devenu clair que de terribles dangers sont contenus dans tout système tel que celui-ci, tout-à-fait en dehors du principe d'Hitler. La combinaison de Hitler et de ce système a alors determiné pour le mond cette effroyable catastrophe." (156)

Mais laissez moi devenir, pour un moment, l'avocat du Diable. J'admets qu'Hitler ait été le principal vilain. Maid pour les accusés rejeter tout le blame sur lui n'est ni viril ni vrai. Nous savons que les possibilités physiques et le temps meme d'un Chef d'Etat sont aussi limités que ceux du dernier des hommes. Il doit s'en remettre à d'autres pour etre ses yeux et ses oreilles pour la plupart des choses qui se passent dans un grand empire. D'autres jambes doivent faire ses courses. d'autres mains doivent exécuter ses plans. Sur qui Hitler s'est-il plus appuyé pour ces choses, que sur ces hommesassis aubanc des accusés ? Qui l'a conduit à croire qu'il avait une armée de l'ai: invincible sinon Goering ? Qui lui a caché les faits désagréables ? N'est-ce pas Goering qui a interdit au Feld-Maréchal Milch de prévenir Hitler qu'à son avis l'Allemagne n'était pas à meme de faire la guerre à la Russie ?(157) N'est-ce pas Goering qui, selon Speer, releva le général Gallant de son commandement de l'Armée de l'Air pour avoir parlé des faiblesses et du sabotage de l'Aviation ?(158) Qui a conduit Hitler, qui n'avait jamais voyagé lui-mene, à croire à l'indécision et la timidité des peuples démocratiques sinon Ribbentrop, von Neurath et von Papen ? Qui a nourri son illusion de l'invincibilité allemande, sinon Keitel, Jodl, Raeder et Doenitz ? Qui, plus que Streic et Rosenberg, a entretenu sa haine du Juif ? Qui indiquerait Hitler, comme l'ayant trompé sur les condition: dans les camps de concentration, sinon Kaltenbrunner,

.....

Justice JACKSON

H0624-0084

meme s'il avait cherché à nous tromper ? Ces hommes avaient accès auprès d'Hitler et pouvaient souvent controler le renseignement qui lui arrivait et sur lequel il devait appuyer sa politique et ses ordres. Ils étaient la Garde Prétorienne, et pendant qu'ils étaient sous les ordres de Cesar, Cesar était toujours entre leurs mains.

Si ces morts pouvaient venir à la barre des témoins et répondre à ce qui a été dit contre eux, nous pourrions avoir une image moins deformée des roles joués par ces accusés. Imaginez l'émoi qui se produiraitsur le banc des accusés si l'on voyait Adol Hitler s'avancer à la barre des témoins, ou Himmler, les bras pleins de dossiers, ou Gœbbels, ou Bormann avec les rapports de ses espions du Parti, ou ceux qui ont été assassinés, Roehm ou Canaris. La défense digne d'un vampire selon laquelle le monde n'a droit à exige une réparation que des cadavres est un argument digne des crimes auxquels elle s'applique, ...

.....

H0624 – 0085

FP/I
26/7/46
I2.30 à 12.45
Justice Jackson

(43 orig.)

Nous avons présenté à ce Tribunal un cas positif basé sur des pièces à conviction qui sont suffisantes bien que non expliquées, pour demander un verdict de culpabilité contre chaque accusé sur le Chef 1 de l'accusation. En dernière analyse la seule question est de savoir si l'on doit ajouter foi au propre témoignage des accusés à l'encontre des documents et autres preuves de leur culpabilité. Qu'arrivera-t-il si on accepte comme valable leur témoignage ?

Le fait est que l'habitude nazie de restreindre l'emploi de la vérité enlève tout fondement à leur défense. Mentir a toujours été une méthode nazie hautement approuvée. Hitler, dans "Mein Kampf" préconisait le mensonge comme politique. Von Ribbentrop admet l'usage du "mensonge diplomatique".(159) Keitel conseillait de tenir secret le fait du réarmement de facon à pouvoir le nier à Genève.(160) Raeder mentait à propos de la reconstruction de la marine allemande en violation de Versailles.(161) Goering recommandait à Ribbentrop de faire un "mensonge juridique" au Ministère des Affaires Etrangères Britannique au sujet de l'Anschluss, et ce faisant ne faisait que l'engager dans la voie qu'il suivait.(162) Goering donna sa parole d'honneur aux Tchèques et se mit en devoir d'y manquer.(163) Meme Speer proposa d 'induire en erreur les francais pour qu'ils révèlent les spécialistes parmi leurs prisonniers.(164)

Le mensonge direct n'est pas non plus le seul moyen de fausseté. Ils parlent tous avec des phrases nazies à double sens pour tromper les étourdis. Dans le dictionnaire nazi d'euphemismes sardoniques "solution finale" du problème Juif était une phrase qui signifiai

.....

2
Justice Jackson

H0624 - 0086

....extermination; "traitement spécial" des prisonniers de guerre signifiait les tuer; "détention de sécurité" signifiait camp de concentration; "service du travail" signifiait travail forcé d'esclave; et un ordre de " "adopter une attitude ferme" ou "prendre des mesures positives" signifiait d'agir avec une sauvagerie sans limites. Avant d'accepter leur mot pour ce qu'il parait etre, nous devons toujours y chercher un sens caché. Goering nous a assuré, sous serment, que le Conseil de la Défense du Reich ne s'était jamais réuni "comme tel".(165) Lorsque nous avons produit le procès-verbal sténographique d'une réunion qu'il présida et au cours de laquelle il parla la majeure partie du temps, il nous a rappelé le "as much" et expliqué que ce n'était pas une réunion du Conseil "comme tel" parce qu'il y avait d'autres personnes qui y assistaient.(166) Goering nie "avoir menacé" la Tchécoslovaquie - il dit seulement au Président Hacha qu'il "detesterait bombarder la belle ville de Prague."(167)

.....

H0624-0087

3
Justice Jackson

(44 orig.)

En plus des déclarations complètement fausses et des phrases à double sens, il y a aussi d'autres façons d'altérer la vérité par des explications extravagantes et des déclarations absurdes. Streicher a solennellement maintenu que sa seule pensée en ce qui concernait les Juifs était de les réinstaller dans l'iles de Madagascar (168). La seule raison qui le poussait à détruire les synagogues, dit-il froidement, était qu'elles faisaient tort à l'architecture (169) L'avocat de Rosenberg a déclaré que ce dernier avait toujours eu à l'esprit une "solution chevaleresque" du problème Juif. (170) Quand il fut nécessaire de faire disparaitre Schuschnigg après l'Anschluss, Ribbentrop aurait voulu nous faire croire que le Chancelier autrichien se reposait dans un "villa". C'est au contre-interrogatoire que revint la charge de réveler que la "villa" était le Camp de concentration de Buchenwald. (171) Les dossiers sont pleins d'autres exemples de dissimulations et d'échappatoires. Schacht lui-meme montra que lui aussi avait adopté l'attitude nazie selon laquelle la vérité est un conte qui réussit. Placé au contre-interrogatoire devant un long compte-rendu d'engagements rompus et de paroles mensongères, il déclara en guise de justification.

> "Je crois que l'on peut remporter beaucoup plus de succès lorsqu'on veut conduire quelqu'un en ne lui disant pas la vérité qu'en la lui disant."(172)

Telle était la philosophie des Nationaux-socialistes. Après avoir trompé le monde pendant des années et masqué le mensonge par des apparences plausibles, peut-on s'étonner de les voir poursuivre à ce banc de les habitudes/toute une vie ?

.....

4
Justice Jackson

H0624-0088

(44 orig. cont'd)

...La franchise est l'un des principales conclusions de ce procès. Seuls ceux qui n'ont pas appris les amèr leçons des dernières dix années peuvent douter que les hommes qui ont toujours spéculé sur la crédulité aveug' d'adversaires généreux, n'hésiteraient pas à refaire de meme maintenant.

C'est chargés de ce passé que ces accusés demandent maintenant à ce Tribunal de décréter qu'ils ne sont pas coupables d'élaboration, d'exécution du de conspiration dans la perpétration de cette longue liste de crimes et d'injustices. Ils se tiennent devan les dossiers de ce Tribunal comme se tint Gloucester taché de sang à coté du corps de son Roi frappé à mort Il supplia la veuve, ainsi qu'ils vous supplient : "Dites que je ne les ai pas tuées" Et la Reine répondi "Dites alors qu'ils n'ont pas été tués. Mais morts ils sont et morts par toi diabolique esclave." Si vous deviez dire de ces hommes qu'ils ne sont pas coupables il serait aussi vrai de dire qu'il n'y a pas de tués, qu'il n'y a pas de crime.

LE PRESIDENT. - Nous allons entendre maintenant le représentant du Royaume-Uni de Grande Bretagne.

JUSTICE JACKSON. - M. le Président, est-ce que Sir Hartley Shawcross pourrait prendre la parole après la suspension d'audience ?

LE PRESIDENT. - Oui, très bien. L'audience reprendra à 13 h.45.

JUSTICE JACKSON. - Puis-je dire pour les dossiers que j'ai fournis aux avocats que les exemplaires de mon réquisitoire portent des annotations. Ces annotations étaient destinées à attirer l'attention des avocats. Je crois que c'était utile.

LE PRESIDENT. - Je vous remercie, l'audience est levé

L'AUDIENCE EST SUSPENDUE JUSQU'A 13 H.45

H0624-0089

TRIBUNAL MILITAIRE INTERNATIONAL

Séance du Vendredi 26 Juillet 1946

ouverte à 13.55

sous la Présidence de Lord Justice LAWRENCE.

-:-:-:-:-:-:-:-

LE PRESIDENT. - Je donne la parole au Procureur Général du Royaume-Uni de Grande Bretagne.

SIR HARTLEY SHAWCROSS. - Plaise au Tribunal, comme mon distingué collègue dans un discours succint et éloquent que je n'ai pas l'espoir d'égaler, j'ai l'honneur d'exposer au Tribunal certains commentaires qui, je le regrette, seront d'une certaine longueur, sur les points saillants qui font ressortir la faute des accusés.

Pendant toute la durée de la procédure, les représentants du Ministère Public ont travaillé dans une coopération et dans un accord très étroits. Il y a certaines questions que j'exposerai au Tribunal au nom de tous les représentants du Ministère Public, et à cet état final, même au prix de certaines répétitions inévitables, nous allons soumettre nos conclusions de façon tout à fait indépendante, afin que le Tribunal ait connaissance des motifs pour lesquels nous demandons la condamnation de ces hommes.

S'il apparaît que certains d'entre nous se réfèreront aux mêmes faits, et arriveront aux mêmes conclusions, comme cela se produira sans aucun doute, ces coïncidences mêmes auxquelles nous serons parvenus, indépendamment, ajouteront peut-être de la force aux faits que nous soumettrons, et à la conclusion que chacun des accusés est légalement, j'ai dit légalement, coupable.

../

FP 27/6146

2) Sir Hartley SHAWCROSS.

H0624-0090

Iere Partie.
Le but du Procès

8099

Il est évident que ces accusés ont pris part à des crimes si terrifiants que l'imagination chancelle et recule à leur vue, et ils sont moralement responsables de ces crimes.

Qu'on se rappelle bien les mots de l'accusé FRANK : " des milliers d'années s'écouleront sans effacer cette faute de l'Allemagne " Une guerre totale et totalitaire, menée au mépris d'engagements solennels et en violation des Traités; de grandes villes de Coventry à Stalingrad, réduites en poussière, les campagnes dévastées, et maintenant, les répercussions inévitables d'une guerre menée de cette façon : la faim et la maladie parcourant le monde; des millions de personnes sans domicile, estropiées, dépossédées. Et dans leur tombe, des millions d'hommes demandent, non vengeance, mais que cela ne se reproduise plus, dix millions d'hommes qui à cet instant auraient pu vivre sous la paix et le bonheur, des soldats, des marins, des aviateurs et des civils, tués dans des batailles qui n'auraient pas du avoir lieu. Cela n'a pas été le seul et le plus grand crime. Dans nos différents pays, lorsque peut être dans le feu de la passion, ou pour d'autres raisons qui font perdre le contrôle de soi-même, un homme est tué, le meurtre fait sensation, il excite notre compassion, et nous n'avons de cesse que le meurtre soit puni, et que l'autorité de la loi soit appliquée. Ferons-nous moins que cela, lorsqu'on a tué non une personne mais au minimum douze millions d'hommes, de femmes et d'enfants. Non, au cours d'une bataille, non -

.....

(9I57)

H0624 - 0091

(1 orig.)

sous l'effet de la passion, mais de sang-froid, au cours d'une tentation préméditée et délibérée de détruire des nations, des races, de désagréger des traditions, les institutions et l'existence même d'Etats libres et anciens, Douze millions de meurtres. L'extermination des deux tiers des Juifs en Europe, plus de six millions, d'après les propres statistiques des meurtriers. Des assassinats réalisés à la manière d'une industrie de production en masse dans les chambres à gaz et fours d'Auschw. Dachau, Trblinka, Buchenwald, Mauthausen, Maidanek et Oranienburg.

2738 PS
(USA 296)

(9157)

4) Sir Hartley SHAWCROSS.

H0624 – 0092

(2 orig.)

également
Le monde doit-il/négliger la renaissance de l'esclavage en Europe de 7.000.000 de femmes et d'enfants arrachés à leur foyer, traités comme des bêtes, affamés, battus et assassinés ?

Il se peut que la faute de l'Allemagne, dont le peuple partage largement la responsabilité, ne s'efface pas mais ce sont ces hommes-ci, aidés d'une poignée d'autres, qui ont chargé l'Allemagne, de cette
10.29 faute, et ont perverti le peuple allemand " Je suis coupable " a avoué l'accusé Schirach, " d'avoir éduqué la jeunesse allemande dans l'intérêt d'un homme qui a commis des assassinats par millions."
Pour ces crimes, on aurait pu appliquer à ces hommes des méthodes d'éxécutions sommaires, et le traitement qu'ils avaient aidé à infliger à tant de millions d'être innocents, traitement dont ils n'auraient guère pu se plaindre. Mais ce Tribunal ne doit pas juger uniquement leur

.....
(9518)

H0624-0093

(p. orig.)

faute, sur une base morale et éthique, mais selon la loi. Cette justice naturelle qui exige que ces crimes ne restent pas sans châtiment, insiste également pour qu'aucun être ne soit puni, avant qu'on ait examiné patiemment et soigneusement les faits prouvent qu'il a participé aux crimes commis. Et ainsi, durant tous ces mois, ce Tribunal a examiné les faits et doit maintenant appliquer la loi, afin que justice puisse être faite à ces individus pour leurs innombrables victimes et afin, également, que le monde sache que finalement la loi du plus fort sera supprimée et que les rapports entre les Etats seront régis par le droit et la Justice. Car ce procès aura des conséquences d'une portée bien supérieure au châtiment d'environ une vingtaine de coupables. Les questions en jeu ici sont bien plus importantes que le sort des coupables, bien que ces questions dépendent de leur sort. Pour l'histoire, il importera peu de savoir si le procès aura duré deux ou dix mois. Mais ce qui aura une grande importance c'est le fait, que, grâce à un examen juste et patient, on a pu établir la vérité.....

(9158)

H0624-0094

(3 orig.)

...sur des faits si terrifiants que leur trace pourrait demeurer toujours, et soutenir le droit et la Justice.

Au cours d'une année, on a réuni, on a tiré et on vous a soumis un nombre de témoignages bien supérieur à tout ce qui, au cours de l'histoire, a été présenté à un Tribunal. La plus grande partie de ces témoignages consiste en des dossiers et des documents saisis, documents du gouvernement auquel appartenaient ces hommes, et il y en a beaucoup qui accusent directement chacun d'eux, d'avoir eu connaissance des crimes commis par l'Etat nazi et d'y avoir pris part d'une façon ou d'une autre. Ces preuves n'ont pas été réfutées, et resteront à jamais pour répondre à ceux qui, plus tard, voudront chercher une excuse ou des circonstances atténuantes aux crimes commis. Maintenant que cette masse de preuves vous a été soumise, je vous invite à détacher un instant vos esprits des détails de ces documents, d'en considérer l'effet d'ensemble et de revoir cette affaire étonnante comme un tout. Ce n'est que par hasard que, grâce aux documents saisis, nous avons pu établir, de la bouche même des criminels, la preuve de leurs crimes. Mais l'accusation portée contre ces hommes peut-être appuyée sur une base plus vaste que celle-là et doit être considérée à la lumière de ses antécédents historiques.

2ième partie
Le complot général (a)
Les desseins nazis

Lorsqu'on examine la nature et l'immensité des crimes qui ont été commis, on constate sans aucun doute possible que la responsabilité de ceux

7) Sir Hartley SHAWCROSS.

H0624 - 0095

(3 orig.)

...qui ont occupés lespostes les plus importants, au point de vue de l'influence et de l'autorité, dans l-Etat nazi, est évidente. Durant des années, dans un monde où l'on avait affirmé que la guerre elle-meme était un crime, l'Etat allemand se préparait à la guerre. Durant des années, dans un monde où les Juifs furent boycottés privés de leurs droits élémentaires à la propriété, à la liberté et à la vie elle-meme, durant des années, d'honnetes citoyens ont vécu dans la crainte d'etre dénoncés ou arretés par une de ces organisations, que nous prétendons criminelles, et par lesquelles ces hommes régissaient l'Allemagne; durant des années, dans toute l'Allemagne, des millions d'esclaves étrangers ont travaillé dans les firmes et les usines et été déplacés comme du bétail dans chaque rue, ou sur chaque voie de chemin de fer.

(1959)

H0624 - 0096

(4 orig.)

Ces hommes étaient, avec Hitler, Himmler, Goebbels et quelques autres considérés à la fois les Chefs et les conducteurs du peuple allemand; c'était lorsqu'ils occupaient les positions les plus élevées d'autorité et d'influence que ces crimes étaient projetés et perpétrés. Si ces hommes ne sont pas responsables, qui l'est ?Si les hommes vendus qui ne firent pas plus qu'obéir à leurs ordres, Dostler, Eck, Kramer et une centaine d'autres ont déjà payé par le châtiment suprême, ces hommes en sont-ils moins responsables ? Comment peut-on leur dire qu'eux et les bureaux de l'Etat qu'ils ont dirigés n'ont pas joué un rôle ? Lammers leur propre témoin, Chef de la Chancellerie du Reich, dit en 1938 :

3863 PS
GB 320

"En dépit de la concentration fondamentale du pouvoir de l'autorité dans la personne du Fuehrer, il n'en résulte pas dans l'administration gouvernementale de centralisation de l'administration forte et sans nécessité dans les mains du Fuehrer .....
L'autorité du Chef subordonné (Unterfuehrer) dirigée vers le bas, interdit un ingérance dans chaque ordre individuel qu'il peut donner. Ce principe est appliqué par le Fuehrer dans sa direction gouvernementale d'une manière telle que, par exemple, la position des Ministres du Reich est en réalité beaucoup plus indépendante aujourd'hui que jadis, bien qu'aujourd'hui les Ministres du Reich soient subordonnés à l'autorité illimitée du Fuehrer. Une bonne volonté à porter les responsabilités, une capacité à prendre des décisions, une

(9160)

9) Sir Hartley Shawcross: -

(4 orig.)

> énergie agressive et une véritable autorité, telles sont les qualités que le Fuehrer exig avant tout des Chefs qui lui sont subordonné Il leur permet donc la plus grande liberté dans l'exécution de leurs affaires et dans la facon dont ils remplissent leurs fonction

Qu'ils essayent maintenant, accusés de meurtre co - me ils le sont, d'amoindrir le pouvoir et l'influence qu'ils ont exercé comme ils le veulent, nous n'avons qu'à nous rappeler leur vantardise alors qu'ils se pavanaient sur la scène de l'Europe drapés dans leur éphémère autorité, pour voir le role qu'ils ont joué. Ils ne disaient pas alors au peuple allemand ou au monde qu'ils n'étaient que les marionnettes ignorantes et impuissantes de leur Fuehrer. L'accusé Speer disait :

12183 "Meme dans un système totalitaire il doit y avoir une responsabilité totale.....il est impossible, après la catastrophe, de se soustraire à cette responsabilité totale. Si la guerre avait été gagnée les Chefs auraient aussi assumé une responsabilité totale."

(9160)

août

a dépo

H0624 - 0097

10) Sir Hartley SHAWCROSS.

H0624-0098

(5 orig.)

Si la guerre avait été gagnée doit-on supposer que ces hommes se seraient retirés dans l'ombre et de l'innocence relative de la vie privée ? L'occasion leur en était offerte pendant ~~xxxxx~~ guerre, s'ils avaient voulu se dissocier de ce qui arrivait. Ils ont choisi une voie différente. Dès le début, à un moment où la résistance, au lieu de la participation aurait pu détruire ce qui naissait, ils ont encouragé la légende d'Hitler, ils ont aidé à établir le pouvoir et l'idéologie nazis et à diriger son activité jusqu'à ce que, tel un pieuvre horrible, il répande sa bave sur l'Europe et étende ses tentacules sur le monde entier Ces hommes étaient-ils ignorants des fins que l'on cherchait à atteindre au cours de la période de montée au pouvoir ? Paul Schmidt, l'interprète d'Hitler, témoin d'un grand savoir, a déposé :

3308 PS (GB 288)

"Les objectifs généreux des Chefs nazis ont été apparents dès le début, c'est-à-dire la domination du continent Européen à réaliser d'abord par l'incorporation dans le Reich de tous les groupes territoriaux ~~xx~~ baptisé 'Lebensraum' ".

ensuite sous le slogan

Ce slogan "Lebensraum" - cette idée entièrement fausse selon laquelle l'existence même du peuple allemand dépendait d'une expansion territoriale sous le drapeau nazi - a été dès les premiers jours une partie ouvertement avouée de la doctrine nazie - dépendant toute personne qui aurait réfléchi aurait dû savoir qu'il conduirait inévitablement à la guerre.

386 PS
USA 25

C'était la justification qu'Hitler offrait à ses complices dans la conspiration lors des réunions

L 79
USA 27

secrètes du 5 Novembre 1937, 23 Mai et du 23 Novembre

789 PS
USA 23

1939, au cours des quelles le sort de tant de pays fut décidé.

(9161)

11) Sir Hartley Shawcross;

H0624 - 0099

(5 orig.)

Bien que moins concret ceci n'était pas moins faux que la demande d'une révision du Traité de Versailles. La soi-disante injustice de Versailles si astucieusement exploitée pour fournir un point de ralliement populaire sous la bannière nazie, avait réussi à rallier derrière les nazis de nombreux allemands qui, autrement, n'auraient pas supporté une partie du reste de leur programme.

(9161)

H0624 – 0100

(6 orig.)

L'effet de cette propagande peut-être jugé d'après les efforts répétés faits ici par la Défense pour développer la prétendue injustice du Traité. Injuste ou non, c'était un Traité et aucun gouvernement désireux de vivre en paix n'aurait eu besoin de se plaindre de ses stipulations. Meme si les réclamations étaient justifiées, il ne leur resta plus relativement tôt, aucun fondement.

Ses stipulations du Traité auraient pu être revisées ~~xx x xxxxxxx xxxxx xxxxx xx xxxxx~~ - ~~xxxxxxxxx~~ gociations pacifiques. En 1935, quatre années avant que le monde fut plongé dans la guerre, ces hommes avaient publiquement failli aux obligations de Traité et en 1939, non seulement ils étaient dégagés de presque toutes les restrictions dont ils s'étaient plaints mais ils avaient .....

(9162)

13) Sir Hartley SHAWCROSS. -

(6 orig.)

saisi des territoires qui n'avaient jamais appartenu à l'Allemagne dans toute l'histoire Européenne. Le cri de Versailles fut un moyen utilisé pour rallier le hommes à des desseins mauvais et agressifs. Mais c'éta un moyen moins diablotique que le cri d'anti-sémitisme et de pureté raciale, par lequel ces hommes cherchèren à la fois à rallier et cimenter les diverses formes de l'opinion publique et l'antagonisme parmi les peuples des terres étrangères. Rauschning cite la déclaratio d'Hitler :

> "L'Anti-sémitisme est un moyen révolutionnaire util La propagande anti-sémitique, dans tous les pays es un moyen presque indispensable à l'extension de no tre campagne politique. Vous verrez comme nous au- USSR 378 rons besoin de peu de temps pour déraciner les idées et les critères du monde entier simplement e uniquement en attaquant le Judaisme. C'est indiscu tablement l'arme la plus importante de mon arsenal de propagande."

Comme exemple du résultat de cette propagand perverse, je voudrais vous remettre en mémoire les mots d Bach Zelewski qui, lorsqu'on lui demanda comment Chlendorf pouvait admettre que les Hommes placés sous son commandement eussent assassinés 90.000 personnes, répondit :

> "Je suis de l'avis que losque, pendant des années, pendant des dizaines d'années on soutient que la race slave est une race inférieure et les Juifs ne même des humains, une telle issue est inévitabl ."

(9162)

14) Sir Hartley Shawcross.

(7 orig.)

Et ainsi, dès les premiers jours, les desseins du mouvement nazi apparurent clairement et sans aucun doute : expansion, domination européenne, élimination des Juifs : ultime agression, mépris impitoyable des droits de tous les peuples à l'exception du leur.

C'est ainsi que cela a commencé. Je ne m'arrêterai pas.....

(9164)

15) Sir Hartley Shawcross. -

H0624-0103

(8 orig.)

à suivre l'ascension du Parti Nazi jusqu'au pouvoir; comment, comme l'a dit l'auteur de l'histoire des SA, il découvrirent que :

2168 PS
US 411
10084

"La possession des rues est la clef du pouvoir dans l'Etat."
Je ne m'attacherai pas non plus à montrer comment, par la terreur organisée qu'a décrite le témoin Severing, les troupes d'assaut des Chemises brunes terrifièrent le peuple tandis que la propagande Nazie, dirigée par "Der Sturmer", avilissait tous les adversaires et excitait le peuple contre les Juifs.

Je n'examinerai pas cette période, quelque graves que soient les leçons que les peuples démocratiques doivent en tirer, car il peut ne pas etre facile de dire exactement à quelle date chacun de ces accusés a du réaliser - si tant est qu'ils ne l'aient pas su et ne s'en soient fait gloire dès le début - que les débordements apparement hystériques d'Hitler dans "Mein Kampf" étaient faits intentionnellement en tout sérieux et qu'ils formaient la base même du plan allemand. Sans aucun doute, certains comme Goering, Hess, Ribbentrop, Rosenberg Streicher, Frick, Frank , Schacht, Schirach et Fritzsche s'en rendirent compte très vite. Dans le cas d'un ou deux d'entre eux, tels que Doenitz et Speer cela a pu avoir lieu relativement tard. Peu ont pu l'ignorer après 1933, tous ont du être des participants actifs vers 1937. Quand on se souvient de l'appréhension causé

(9181)

16) Sir Hartley Shawcross; -

(8 orig.)

à l'étranger durant cette période, il ne peut y avoir aucun doute que ces hommes, dont presque tous étaient les dirigeants de l'Allemagne à partir de 1933, les associés intimes d'Hitler, admis à ses réunions secrètes, ayant pleine connaissance des plans et des événements, non seulement ont acquiescé à ce qui se passait, mais ont été des participants actifs et consentants.

Puis-je alors examiner, avec un peu plus de détail, la période de "construction", la position du gouvernement intérieur en Allemagne entre 1933 et 1939, car ce qui s'est passé alors rend claire l'implication criminelle de ces hommes dans ce qui fut fait plus tard. Ce que je dis maintenant a particulièrement trait au premier Chef de l'Accusation, car c'est contre cet arrière-plan général qui doit être considéré comme l'allégation que ces hommes ont conspiré ensemble pour commettre les crimes (tels que les crimes contre la paix et contre l'humanité) plus particulièrement imputés dans les derniers Chefs.

(9181)

H0624-0104

H0624-0105

(9 orig.)

de libéralisme, en mettant hors-la-loi les syndicats ouvriers et les partis d'opposition, en réduisant à un comédie l'assemblée démocratique et en contrôlant les élections; troisièmement en décourageant et en persécutant systématiquement la religion, en remplaçant la morale du Christianisme par l'idolatrie du Fuehrer et le culte du sang et en contrôlant étroitement l'éducation et la jeunesse. La jeunesse fut systématiquemen préparée pour la guerre et on lui apprit à haïr et à persécuter les Juifs, les plans pour l'agression exigeaient une nation entraînée à la brutalité et à laquell on apprenait qu'il était à la fois nécessaire et héroïque d'envahir les peuples des autres pays.

On peut mesurer la perversité et l'efficacité de cette politique intérieure par ce fait qu'après 6 année de domination les nazis eurent peu de peine à entraîne une nation pervertie dans la plus grande entreprise criminelle de l'histoire. Cela mérite que l'on considère, d'après les témoignages, quelques exemples de la façon dont cette politique fut développée pendant ces six années. Il y a des exemples de ce qui se passait dans chaque ville et village allemand; on doit se souvenir ici qu'avec la nécessité d'éviter l'accumulation de témoignages vous avez été, par cela même, privé de l'effet de leur accumulation.

Tout d'abord l'élimination des adversaires politiques, dans les six semaines de la venue des nazis au pouvoir en Janvier 1933, les journaux allemands citaie de sources officielles à l'appui de la déclaration

D 911
GB 512
12331

(9182)

-17-

19) Sir Hartley Shawcross. -

H0624-0106

(9 orig.)

selon laquelle 18.000 communistes avaient été emprisonnés alors que les 10.000 prisonniers des geoles de Prusse comprennaient de nombreux socialistes et intellectuels. Le sort de plusieurs de ces hommes a été décrit par .....

H0824-0107

(10 orig.)

10083 ....Severing, qui estimait qu'au moins 1.500 social-démocrates et un nombre analogue de communistes furent assassinés dans les camps de concentration nouvellement établis par Goering, en tant que Chef de la Gestapo.

Ces camps, controlés par les organisations du Parti étaient délibérement dirigés de façon à semer la terreur dans tout le pays....

(9182)

21) Sir Hartley Shawcross. -

(11 orig.)

10077 D'après les termes mêmes du témoin Severing, les camps de concentration représentaient pour le peuple "l'incarnation de tout ce qui est terrible."

Goering a déclaré :

6051 "Nous avons estimé nécessaire de ne tolérer aucune opposition"

et il a admis que des gens qui n'avaient commis aucun cr

6054A me furent arrêtés et placés en détention de sécurité.

Il a ajouté que :

6057A "si chacun sait que s'il agit contre l'Etat il fini dans un camp de concentration.....c'est à notre avantage."

Les camps ont été d'abord administrés sans distinction par les SA et les SS et, selon Goering, ont été créés

5833 "comme un instrument qui en tous temps était l'instrument politique intérieur du pouvoir".

Gisevius qui, à cette époque, venait d'entrer dans la Gestapo a donné la description suivante :

"J'avais à peine été plus de deux jours dans ce nouveau service de police que j'avais déjà découvert qu'il existait des conditions incroyables. Il n'y avait pas de police pour intervenir contre .....

(8865)

les crimes, contre le meurtre, contre les arrestations, contre le cambriolage. Il y avait une organisation de police qui protégeait justement ceux qui commettaient ces crimes. Ceux qu'on arrêtait n'étaient pas ceux qui étaient coupables de ces crimes; on arrêtait ceux qui criaient pour réclamer le secours de la police. Ce n'était pas une police qui intervenait pour protéger, mais une police dont la tache, semblait-il, consistait en fait à cacher, à couvrir et à protéger les crimes; les commandos des SA et des SS qui jouaient le rôle de la police étaient encouragés par ce qu'on appelait la Police secrète d'Etat et toute l'aide possible leur était donnée .....

S/N 8302-4

"Des camps de concentration spéciaux pour la Gestapo furent installés et leurs noms resteront dans l'histoire une marque d'infamie. C'étaient Oranienburg et la prison particulière de la Gestapo dans la rue Papenstrasse, la Maison Columbia ou, comme on l'appelait cyniquement la "Columbia Diele (Salle Columbia)....Je demandai à l'un de mes collègues qui était aussi un fonctionnaire d'administration de profession... "Dites-moi, je vous prie; suis-je ici dans un bureau de police ou dans une caverne de brigands". Je reçus la réponse suivante: "Vous êtes dans une caverne de cambrioleurs et vous pouvez vous attendre à en voir encore bien davantage".

(8865)

H0624-0109

H0624-0110

Gisevius décrivit ensuite l'ordre donné par Goering d'assassiner le National-Socialiste Strasser, ex-
8035 pliquant comment il avait donné " carte blanche " pour l'assassinat à la police politique, en signant une formule d'acquitement pour l'agent, et laissant un blanc à la place du nom de la victime à propos de laquelle l'acquittement avait été accordé.

Si l'on veut une confirmation de la déposition de ces témoins de la défense, on peut la trouver dans les séries de rapports datés de Mai et Juin 1933, adressés par le Procureur de Munich au Ministre de la Justice, qui se trouvait dans le dossier et qui relatent une série d'assassinats co
641-642-644-645- mis par des fonctionnaires SS au camp de concen-
PS- (US 450-451- tration de Dachau.
452 - 453 - En 1935 le Ministre de la Justice du Reich écrit à Frick, il proteste contre de nombreux cas de mauvais traitements, dans les camps de concentration, entre autres :

3751 PS - " Coups pour châtiment disciplinaire ...
(US-828) " Mauvais traitements surtout des internés poli-
" tiques afin de les faire parler " .....
" Mauvais traitements des internés pour le seul
" plaisir " d'en jouir " ou pour des motifs sadi-
" ques "

Il se plaint que :

" les coups distribués aux communistes détenus
" sont considérés comme une mesure de police in-
" dispensable en vue d'une suppression plus effi-
" cace des activités communistes "

Et cet homme après avoir cité des exemples de torture, conclut :

" Ces quelques exemples montrent un degré de
" cruauté qui est une insulte à la sensibilité
" de tous les allemands

La sensibilité de Frick n'était apparemment pas aussi délicate.

775 PS L'année suivante il reçut une protestation simi-
(Frick N°9) laire de la part de l'un de ses subordonnés et peu de temps après il promulgua un décret subordonnant toutes les forces de police à Himmler, l'homme même qu'il savait être responsable de ces atrocités.

.....

24) Sir Hartley Shawcross. -

H0624-0111

Ces brutalités, bien connues des Ministres, ne se limitèrent pas à l'intérieur des camps de concentration Sans doute vaut-il la peine de citer un exemple parmi les milliers qui ...

.....

(8866)

25) Sir Hartley Shawcross.

H0624-0112

souffrirent de cette politique.

Le Tribunal se souvient du rapport de Sollman, un Social Démocrate et membre du Reichstag de I9I9-I933, sur l'incident du 9 Mars I933 lorsque, pour citer ses propres mots :

" des membres du SS et du SA vinrent chez moi à Co-
" logne et détruisirent le mobilier ainsi que mes
" dossiers personnels. Je fus alors emmené à la
3221 -PS " Maison Brune à Cologne où je fus torturé, ~~étant~~
US 422 " battu à coups de poings et de pieds pendant plu-
" sieurs heures. L'on m'emmena ensuite à la Prison
" régulière d'Etat à Cologne où je fus soigné par
" deux médecins et relâché le lendemain, le II Mars
I933, je quittai l'Allemagne. "

Le second objet, la suppression de toutes les institutions démocratiques fut comparativement simple. Les lois nécessaires à la mise hors la loi des syndicats furent promulguées : le Reichstag devint une comédie dès que les partis d'opposition eurent été dissous et leurs membres mis en camps de con-
S/N I0082 centration. Le témoin Severing a parlé du traitement infligé à ses membres. En I932 sur l'ordre de Von Papen, qui était chef du Ministère Prussien de l'Intérieur, il fut brutalement révoqué. Peu de temps après le 30 Janvier I933 les partis communiste et social-démocrate furent décrétés illégaux et l'on interdit toute forme de manifestation publique autre que celle des Nazis. Ces évènements étaient le résultat d'un plan bien établi.

Frick, en I927, avait dit que :

PS 25I3 " Les Nationaux-socialistes attendaient avec impa-
US 235 " tience le jour où il leur serait possible de met-
2847 " tre un terme peu glorieux mais bien mérité à cet
" infernal simulacre de Parlement et ouvrir la route
" à une dictature raciale "

A cette époque où le Gouvernement démocratique

.....

(8867)

26) Sir Hartley Shawcross.

H0624-0113

cherche à se rétablir partout dans le monde, l'attitude nazie vis-à-vis des élections ne doit pas être oubliée. Les élections libres, bien entendu, ne pouvaient pas être autorisées.

Goering avait dit à Schacht en février 1933, alors qu'il cherchait à se procurer des fonds dans l'industrie, pour le Parti :

.....

(8867)

H0624-0114

" Les sacrifices demandés seront à coup sûr tel-
" lement plus faciles à supporter pour l'indus-
" trie, si l'on réalise que les élections du 5
" Mars seront les dernières avant dix ans, et
D. 203 " probablement avant I00 ans. "
US-767

Dans ces circonstances il n'est pas étonnant de
R.I42 voir que par la suite, comme le fait ressortir
US.48I un témoignage tel que le rapport SD sur la con-
duite du plébiscite à Kappel, les votes occasion-
nels du peuple, toujours annoncés comme les
triomphes pour les Nazis, furent menés de façon
irrégulière.

Je passe à la troisième catégorie de l'op-
position, les Eglises :
Le mémorandum de Bormann, envoyé en Décembre I94I
à tous les Gauleiters et distribué aux SS ré-
sume l'attitude Nazie envers le christianisme.
D. 75 " Les conceptions National-Socialiste et chré-
US. 348 " tiennes sont irréconciliables .... Si, par con-
" séquent, notre jeunesse ne sait à l'avenir
" plus rien de ce christianisme, dont la doctrine
" est bien au-dessous de la nôtre, le christia-
" nisme disparaîtra de lui-même. Toutes les in-
" fluences qui pourraient entraver ou nuire à
" la conduite du peuple exercée par le Fuehrer
avec l'aide dela NSDAP, doivent être éliminées.
Le peuple doit être de plus en plus séparé de
l'Eglise et de ses représentants, les pasteurs."

La persécution de l'Eglise est une triste
histoire. De l'abondance des preuves soumises au
Tribunal, on peut peut-être citer le passage
suivant extrait d'une plainte remise à Frick
au début de I936 :
Dernièrement
775 PS "/La moitié des rapports politique de police
(Frick N°9) " concerne, ces derniers temps, des affaires
" d'ordre religieux. Nous recevons des récla-
" mations sans nombre provenant de toutes

.....

(9868)

28) Sir Hartley Shawcross. -

H0624-0115

sortes de cardinaux, d'évêques et de dignitaires de l'Eglise. La plupart de ces plaintes concernent des questions du ressort du Ministère de l'intérieur du Reich, bien que les règlements dont il s'agit n'aient pas été promulgués par lui ... "

Puis, après avoir parlé du chaos résultant de la division de l'autorité parmi les différentes forces de police, le rapport continue en relatant les résultats de cette lutte religieuse :

" Les cas de troubles sérieux parmi les congré-
" gations ont augmenté récemment avec une ex-
" traordinaire rapidité, nécessitant souvent
" l'intervention d'une patrouille de secours
" après avoir abandonné l'usage de la matraque
" en caoutchouc, il est impossible de penser
" que l'on puisse exposer des agents de l'auto-
" rité publique à des situations telles que,
" au cours d'interruptions brutales dans les
" réunions, ils peuvent se voir forcés d'avoir
" recours à l'arme blanche. "

3751 PS
(US 858)

.....

(8868)

H0624-0116

le journal du Ministre de la Justice pour 1935 contient de nombreux cas du genre de co duite encouragée par le jeunesse hitlérienne sous l'autorité de l'accusé Schirach et de l'accusé Rosenberg. Là Hitler Jugend, dont le nombre des membres s'accrut d'à peine 108.000 en 1932 a presque 8.000.000 en 1939 était organisée sur une base militaire. La collaboration étroite entre Keitel et Schirach dans leur instruction militaire a été décrite ; l'accord spécial entre Schirach et Himmler selon lequel la Hitler Jugend devint le centre de recrutement des SS est prouvé. Vous n'aurez pas oublié les paroles de l'adjoint de Schirach :

"Au cours des années à venir, nous voulons faire en sorte qu'un fusil entre les mains d'un garçon allemand lui semble aussi naturel qu'un porte-plume."

Quelle horrible doctrine... Le terrorisme, l'assassinat et la persécution d'adversaires politiques, la dissolution de toutes les organisations susceptibles de faciliter l'opposition la critique ou même la liberté de parole, la perversion systématique de la jeunesse et l'entraînement en vue de la guerre, n'auraient cependant pas suffi sans la persécution des Juifs. Que personne ne se laisse tromper par les explications métaphysiques données à ce crime effrayant. Ce qu'Hitler, dans cette ville même, a décrit comme un combat fanatique contre les Juifs était une partie intégrante de la politique visant à constituer "ein Volk" ein Herrenvolk (race des seigneurs) qui dominerait l'Europe et le monde. Et c'est ainsi que la persécution des Juifs se propagea dans tout le pays. Elle fournit un ciment qui souda le peuple au régime. Elle donna à la jeunesse des victimes à maltraiter et le moyen d'acquérir ainsi une formation pratique dans la brutalité."

Avec l'accession au pouvoir, la persécution des Juifs augmenta en violence. La solution finale des assassinats en masse avait été alors conçue. Dans "Mein Kampf", la bible de ces accusés, Hitler a regretté qu'on ne se soit pas servi des gaz toxiques pour exterminer les juifs allemands durant la dernière

H0624-0117

guerre. Dès 1925, Streicher avait dit :

"Recommençons aujourd'hui une nouvelle vie afin de pouvoir anéantir le Juif."

Il se peut que même avant Hitler, Himmler, ou les autres, il avait imaginé l'anéantissement des Juifs, mais au début les Nazis n'étaient pas prêts complètement à braver l'opinion mondiale, et ils se bornèrent à persécuter et à rendre la vie intolérable aux Juifs en Allemagne. Sans cesse secondée par le Sturmer et la Presse Nazie officielle, la campagne de harcèlement des Juifs fut entretenue et encouragée. Rosenberg, Von Schirach, Goering, ...;

30) Sir Hartley Shawcross.-

H0624-0118

(16 orig.)

Hess, Funk, Dormann et Frick s'allièrent à Streicher et à Goebbels. Le boycottage d'avril 1933 célébra la venue des Nazis au pouvoir et offrit un avant-goût de ce qui allait suivre. Ce boycottage fut accompagné de démonstrations et de bris de vitres "l'action miroir " comme on l'appelle devant ce Tribunal. Des comptes-rendus d'incidents typiques sont fournis dans l'affidavit du témoin Geist, qui décrit les évènements de Berlin du 6 Mars 1933 :

1759 PS
US 420

"Des attaques massives contre les communistes, les Juifs et ceux que l'on soupçonnait d'être l'un ou l'autre, des bandes de SA parcouraient les rues, battant, pillant et même tuant."

(9224)

H0624-0119

32) Sir Hartley Shawcross.-

En I935, suivirent les infâmes décrets de Nuremberg. En I938 ce qui fut appelé des démonstrations spontanées furent ordonnées dans toute l'Allemagne, les démonstrations eurent pour résultét l'incendie des Synagogues, l'envoi de 20.000 Juifs en camps de concentration accompagné de peines, d'Aryamisation de biens et du port de l'étoile jaune.

Le cybisme de ces hommes et le caractère impitoyable de leur politique envers les Juifs apparut lors de la conférence de Goering du I2 Novembre, lorsqu'ils surenchérissaient les uns sur les autres pour proposer des méthodes de dégradation et de persécution de leurs victimes sans défense. Ni Himmler, ni Hitler, sur qui ils cherchent qujourd'hui à rejeter le blâme, n'étaient présents et qui, en lisant son compte-rendu, peux douter de la fin réservée aux Juifs d'Europe?

A cette conférence Heydrich rendit compte des évènements qui eurent lieu dans la nuit du 9 au I0 novembre: I0I synagogues incendiées, 76 démolies et 7.500 magasins ruinés dans tout le Reich. Le coût approximatif du remplacement des vitres brisées fut estimé à plus d'un million de RM. Heydrich rapporta également 800 cas de pillage, le meurtre de 35 Juifs et évalua à plusieurs millions de Reichmarks l'ensemble des dommages causés aux propriétés, aux mobiliers et aux marchandises.

33) Sir Hartley Shawcross.-

(17 orig.)

Souvenez-vous de l'ordre de Heydrich pour l'émeute comprenant les arrestations de Juifs et leur envoi dans des camps de concentration. Après avoir rappelé que l'on s'attendait à des démonstrations en raison du meurtre d'un fonctionnaire de la Légation allemande à Paris, cette nuit-là, il donna des instructions à la Police, pour l'incendie envisagé des Synagogues, sur la destruction des maisons de commerce et des appartements privés des Juifs et pour que dans son service elle évite de gêner les manifestants.

3051 PS
US 240

"La Police n'a qu'à veiller à ce qu'on suive les instructions."

et finalement :

"Dans tous les secteurs on doit arrêter autant de Juifs, surtout les Juifs aisés qu'on peut loger dans les prisons existantes. Actuellement, on ne doit arrêter que des hommes bien portants et pas trop âgés. Lors de leur arrestation, on doit se mettre immédiatement en rapport avec les camps de concentration appropriés, afin de les interner dans des camps aussi rapidement que possible."

Nous savons maintenant par les témoignages sur

1759 PS
US 420
12372

la saisie des maisons de Juifs par Neurath et Rosenberg pourquoi les ordres étaient de s'attacher aux plus riches. Ces événements n'étaient ni secrets ni cachés. Les ministres correspondaient entre eux et en discutaient. Bien avant 1939, cela était chose connue, non seulement en Allemagne, mais dans le monde entier. Chacun de ces accusés doit avoir entendu à plusieurs reprises des récits semblables à celui de Sellmen, puisque tous ont cherché à se faire un mérite d'avoir aidé un ou deux Juifs. Et vous vous souvenez de la déposition au sujet d'un bureau spécial dans le Ministère de Goering chargé de répondre aux réclamations et de son témoin **Koerner**, qui déclarait avec fierté que Goering était...

(9225)

H0624-0120

3½) Sir Hartley Shawcross. -

H0624-0121

toujours intervenu en faveur des individus. Pour être cela leur causait une certaine satisfaction et cela soulageait-il en quelque sorte leur conscience de montrer leur influence en exemptant quelques individus qui sollicitaient leur faveur pour échapper à l'horreur généreuse.....

N.O.1
Le 26-7-1945
14h45-15h45-

H0624-0122

Sir Hartley Shawcross.

(18 orig.)

.....du régime qu'ils soutenaient, mais ces hommes faisaient partie d'un gouvernement qui était conduit sans aucun égard pour la dignité humaine ou pour la loi établie. Il n'en existe pas un parmi eux, qui, ayant été membre du gouvernement pendant cette période, n'ait sur ses mains le sang de centaines de ses concitoyens ....

100083 Goering et Frick établirent les camps de concentration, le témoin Severing et les documents cités témoignent des meurtres qui y eurent lieu à l'époque où ces deux personnes étaient directement responsables. Même Goering ne put se justifier de tous les crimes du 30 Juin 1934. Il partage avec Hess et Frick la responsabilité de la loi de Nuremberg. Le compte-rendu de la conférence du 12 Novembre 1938. Et les initiales de Goering sur l'ordre d'Heydrich du 9 Novembre n'ont pas besoin de commentaire. .....

5852
6066/I

(9226)

SirHartley Schawcross. (18 orig,)

305I PS
US 240 n'ont pas besoin de commentaires.

En tant qu'Ambassadeur en Angleterre, Ribbentrop doit avoir été au courant de ces faits, ne fut-ce que par les journeaux anglais, tandis que son délégué Woermann approuvait les atrocités

I8I6 PS
US 26I rapportées à la conférence du I2 Novembre I938. Le précédent propriétaire de
67I0 sa maison de campagne Herr Von Remiz fut mis dans un camp de concentration et il exprimait ses sentiments envers les juifs à M. Bonnet, le 8 Décembre I938, dans les termes suivants /

D. 205 " Le gouvernement allemand avait en conséquence
" décidé de les assimiler (les Juifs) aux élé-
" ments criminels de la population. Les propriétés
" qu'ils avaient acquis illégalement leur seraient
" enlevées. Ils seront forcés de vivre dans des
" secteurs habités par les classes criminelles. "

PS I8I4 Hess, en qui fonda un service pour la politique ra-
US 328 ciale I933 partage la responsabilité des Décrets de Nuremberg.

I8I6 PS A la conférence du I2 Novembre, un compte-rendu
US 26I complet fut fourni sur des mesures similaires dirigées contre les Juifs en Autriche et il semble certain que l'accusé Kaltenbrunner, en tant que membre fidèle du parti donnait son plein appui aux mesures nécessaires.

(9226)

H0624-0123

Sir Hartley Schawcross.

(19 orig.)

3460 PS)
US 437)
1816 PS)
US 261)
SN 11369)
2819PS)
US 352)

Le Tribunal a la preuve que Seyss-Inquart jouait son role. Rosenberg écrivait "Le mythe du 20e siècle" et participait entièrement à la lutte contre l'Eglise et à la politique antisémite du gouvernement; tandis que meme Raeder le jour des Héros, en 1939, parlait de :

> "les appels clairs et inspirés pour lutter contre le Bolchevisme et la Juiverie Internationale dont notre propre peuple a suffisamment éprouvé les activité destructives contre la race."

.....

(9227)

H0624-0125

Sir Hartley Schawcross. (19e orig.)

Frick en tant que Ministre de l'Intérieur, porte une responsabilité première pour les horreurs des
8086 camps de concentration et pour la Gestapo, tandis que Frank, en tant que Ministre de la Justice pour la Bavière, recevait probablement les rapports sur les assassinats de Dachau. Il était le juriste
3085-I5I6- en chef du Parti et membre du Comité Central qui
2I56 PS- US 263 = appliqua le boycottage des Juifs en Mars I933
2536 PS et il parla à la radio en Mars I934 pour justifier
Dd DP V 5I la législation raciale et l'élimination des orga-
2457 nisations politiques hostiles. Il était aussi présent à la Conférence de Goering.

Le Tribunal n'exigera pas qu'on lui rappelle le rôle joué par Streicher. Ce fut en Mars I938 que le Sturmer commença de prêcher ouvertement l'extermination, par une série d'articles qui devaient se continuer pendant les sept années suivantes, et dont le premier signé par lui, se terminait comme suit :

D.802 " Nous approchons d'une époque merveilleuse:
G.B.327 " une plus grande Allemagne sans Juifs "

Funck, en tant que Vice-Président de la Chambre de Culture du Reich avait participé depuis
3505 PS I933 à l'élimination des Juifs, il était présent
US 653 et approuva les directives données lors de la Con-
I8I6 PS férence de Goering en I938, conférence au cours de
US 26I laquelle on se souviendra que Goering déclara qu'il aurait été préférable de tuer 200 Juifs sur quoi Heydrich fit remarquer qu'on en avait compté 35 en réalité.

Schacht lui-même admet que dès le second
8689 semestre de I935, il s'aperçut qu'il avait tort
8699 de croire qu'Hitler amènerait la force " révolutionnaire " des Nazis dans une atmosphère normale, et qu'il découvrit qu'Hitler n'ayant .....

(9227)

Sir Hartley Schewerens.

H0624-0126

(20 orig.)

.....

rien fait pour arreter les excès individuels des membres du parti ou des groupes du parti poursuivait une politique de terrorisme." Il resta néanmoins en place et accepta en Janvier 1939 l'insigne en or du Parti quand Von Etz refusa .....

.....

(9188)

Sir Hartley SCHAWCROSS.-

H0624-0127

(20 orig.)

Schirach a confirmé sa mission, en garantis -
I0294 sant que grâce à son enseignement la jeune génération allemande qui était devenue d'un antisémisme enragé. Il ne peut échapper à la responsabilité d'avoir entraîné la jeunesse à malmener les Juifs, à persécuter l'Eglise, à préparer la guerre. Cette perversion des enfants et peut-être le crime le plus vil de tous.

2974 PS Sauckel qui était entré dans le parti en
US I5 I92I occupa le poste de Gauleiter de Thuringe. Il n'a pu ignorer la persécution de l'Eglise, des Syndicats ou d'autres partis politiques et des Juifs, dans son important Gau, et il y a toute raison de supposer qu'il donné le plus grand appui à cette politique accroissent ainsi sa réputation auprès des Nazis.

Papen et Neurath étaient mieux placés qu'au-
II80 cun autre accusé pour apprécier ces questions puisque c'étaient leurs associés politiques qu'on persécutait tandis que, dans le cas de Papen des membres de son personnel étaient tués et lui-même arrêté; il eut la chance de s'échapper vivant.

L'attitude de Neurath vis-à-vis des Juifs est montrée par son discours de Septembre I933 :

" Les stupides bavardages à propos de ques-
" tions purement intérieures, comme par ex-
3893 PS " emple la question juive seront prompte-
GB 5I4 " ment arrêtés si l'on se rend compte que
" le nettoyage nécessaire de la vie publique
" doit entraîner momentanément des souffran-
" ces personnelles, mais que, néanmoins
" il n'a servi qu'à établir plus solidement
" l'autorité de la justice et de la loi, en
" Allemagne. Quelle prostitution de ces grands mots.

Ceux qui restent étaient tous des hommes intelligents et occupaient déjà des positions d'une importance considérable . Aucun d'eux n'a pu ignorer ce que le monde entier savait, cependant, aucun d'entre eux n'a prétendu avoir réellement protesté contre ce régime de brutalité et de terreur. Tous ces hommes continuèrent dans leur sphère ...

(9188)

(21 orig.)

Sir Hartley SHAWCROSS.-

de gouvernement et dans les plus hauts postes respons

Ces hommes crûrent chacun pour sa part, et chacun avait une part d'une importance vitale. Cette chose mauvaise, dont ils connaissaient si bien le but final et inculquèrent les doctrines malfaisantes essentielles pour l'accomplissement de ce dessein. C'était Lord Acton - le grand Européen - qui, il y a 80 ans, exprimant son opinion de la Sainteté de la vie humaine disait :

" Le plus grand des crimes est l'homicide. Le
" complice ne vaut pas mieux que l'assassin :
" le théoricien est le pire. "

Part III.

Le crime contre la Paix.-

Je reviendrai plus tard sur la question de conspiration et sur le rôle que ces hommes y ont joué, mais aucune conclusion, au regard de l'accusation, de conspiration du Ier chef de l'acte d'accusation n'est réellement possible tant que les crimes spécifiés dans les chefs d'accusations suivants n'ont pas été examinés.

Et le Ier de ceux-ci c'est le crime contre la Paix indiqué dans le 2e chef d'accusation. Je dis le Ier, le Ier par sa place dans l'acte d'accusation. Les moralistes peuvent discuter quel est au point de vue moral le plus grand crime. Mais ceci devrait peut-être être dit dès le début. On a dit qu'il n'y avait pas de crime tel que le crime contre la paix, et ces penseurs superficiels qui ont contesté la validité de ces débats, soit à ce tribunal, soit ailleurs, ont fait grand état de cet argument. De ses mérites je ne dirai rien pour le moment. Mais qu'il soit dit, bien clairement, maintenant, que ces accusés sont aussi inculpés comme de vulgaires assassins. Cette accusation à elle seule mérite l'application du châtiment suprême et l'adjonction de ce crime contre la Paix, dans l'acte d'accusation, ne peut rien ajouter à la peine qui peut être appliquée à ces individus. Est-ce donc simplement une surrogation que d'avoir compris cette question ? Nous ne le croyons pas, pour cette raison même qu'il y a ici en jeu, quelque chose de plus que le sort de ces individus. C'est le crime de guerre qui est à la fois l'objectif et la source des autres crimes; les crimes contre l'humanité, les crimes de guerre, les vulgaires assassinats.

.....

(9189)

H0624-0128

Sir Hartley SHAWCROSS.-

H0624-0129

(22 orig.)

Ces choses arrivent lorsque des hommes entreprenant une guerre totale, comme instrument de politique pour des buts d'agression.

Bien plus, si nous prenons le crime isolément, il a été responsable de la mort au combat de dix millions d'hommes et d'avoir amené tout au bord de la ruine tout l'édifice moral et matériel de notre civilisation. Bien qu'il ne puisse rien ajouter à la peine qui peut être appliquée à ces hommes, il est une partie fondamentale de ces débats, faits pour établir, pour toujours qu'une loi internationale a le pouvoir, inhérent à sa vraie nature, de déclarer qu'une guerre est criminelle et de disposer de ceux qui sont complices de leurs Etats dans son éxécution. J'en reviens à la loi; laissez-moi me reporter aux faits.

Tandis qu'on préparait le peuple allemand à la guerre, on prenait en même temps les mesures nécessaires pour le réarmement. A sa conférence du 23 Novembre 1939 Hitler résumait ainsi cette période de préparation :

789 PS
USA 23

" J'avais tout à réorganiser depuis la masse
" du peuple jusqu'aux forces armées. D'abord
" la réorganisation intérieure, suppression
" des apparences de décadence et des idées
" défaitistes, l'enseignement de l'héroïsme.
" Pendant que je réorganisais à l'intérieur,
" j'entreprenais la seconde oeuvre de libérer
" l'Allemagne de ses liens internationaux ...
" séparation de la Sté des Nations et dénon-
" ciation de la Conférence du désarmement ...
" Après cela l'ordre de réarmement. En 1935
" introduction du service militaire. Après
" cela militarisation de la Rhénanie. "

Les conspirateurs commencent par se débarrasser des restrictions politiques, qui empêchaient le réarmement. En Octobre 1933 l'Allemagne quittait la Sté des Nations et en Mars 1935 dénonçait les clauses sur l'armement du Traité de Versailles et informait le monde de la création d'une aviation, d'une armée considérable et de l'établissement de la conscription. Déjà le conseil de Défense du Reich a été constitué et son comité éxécutif a tenu dès le 26 Avril 1933 sa seconde réunion avec les représentants de chaque département.

.....

Sir Hartley SHAWCROSS.-

ANNEXE DE LA PAGE 8. - (page 22 orig.)

Les avocats vous ont fait un récit minutieux maispartial et très discutable des relations avec l'étranger jusqu'en I939. Je ne propose pas d'en exposer le déroulement dans cette étude. Je ne veux pas dire non plus, et les événements l'ont prouvé, que la politique adoptée par les puissances démocratiques n'ait pas parfois été faible, inconstante et digne d'être critiquée. Mais le compte-rendu des

G.B.I28 avocats passe sous silence deux faits fondamentaux qu'à partir de laparution de"Mein Kampf", lapolitique nazie visait à l'expansion du pays, à l'agression et à la domination, et que les puissances de l'Ouest avaient à faire à une Allemagne dont c'était le but essentiel, malgré ses quelques hommages peu sincères à la paix. Si on désirait la paix, il fallait la payer un prix imposé par l'Allemagne. Et, sachant que ce prix ne serait pas payé de plein gré, les Allemands étaient décidés à le faire payer par la force".

H0624-0130

H0624-0131

Sir Hartley Schawcross.

(23 orig.)

EC I77
USA 390

Il est difficile de croire en lisant les comptes rendus de ces réunions, comme ils ont dû certainement le faire, Neurath, Frick, Schacht, Goering, Raeder, Keitel et Jodl, les deux derniers étant généralement présents aux réunions, aient pu supposer que le régime ne voulait pas la guerre.

226I PS
USA 24

Coté économique, en Mai I935, Schacht déjà président de la Reichsbank et Ministre de l'Economie fut nommé plénipotentiaire général pour l'Economie de guerre. La nomination devait être tenue tout à fait secrète. Ce sont ses propres paroles qui exprimaient le mieux sa collaboration :

" Il est possible que jamais, en temps de paix
" une banque d'émission n'ait pratiqué une poli-
" tique de crédit aussi audacieuse que celle de
" la Reichsbank depuis la prise du pouvoir par
" le National-Socialisme. Grâce à cette politique
" de crédit, cependant l'Allemagne a créé un ar-
" mement inégalé et cet armement à son tour a
" rendu possible les résultats de notre politique.

EC 258
USA 625

Si l'on tient compte du rapport du représentant de Schacht versé comme témoignage, on voit que le discours de Schacht le 29 Novembre I938 n'est pas une vantardise.

Ce rapport montre que sous la direction de Schacht I80.000 mines industrielles ont été contrôlées quand à leur utilité pour des buts de guerre. Des plans économiques pour la production de 200 matériaux de base ont été étudiés. Un système de location de contrats de guerre a été vérifié, les allocations de charbon, de carburant et de force ont été fixées. 248.000.000 de RM ont été dépensés pour les seuls magasins; des plans d'évacuation des spécialistes et du matériel de guerre des zônes militaires ont été étudiés; 80.000.000 de cartes d'alimentation pour le temps de guerre ont été imprimées et distribuées dans les localités et un fichier de quelques 20.000.000 de spécialistes préparé.

Les préparatifs détaillés et approfondis indiqués par le rapport ne se firent pas à l'insu de tous les membres du gouvernement et on ne trouvera pas une illustration plus vivante du but commun et de la conscience du but qui avait pénétré tous les dépar-

H0624-0132

Sir Hartley Schawcross. (23 orig.)

.....tements de l'Etat, que la seconde réunion que tint le 25 Juin 1939 le Conseil de Défense du Reich lui-meme sous la présidence de l'accusé Goering, Chef du Plan de 4 ans. Les accusés Frick, Funk, Keitel et Raeder étaient présents .....

(9192)

H0624-0133

Sir Hartley Schawcross.

(24 orig.)

...Hess et Ribbentrop étaient représentés. Le détail méthodique des Plans qui étaient à l'étude; les préparatifs concernant la main d'oeuvre impliquant l'emploi d'ouvriers du camps de concentrationet des malheureux esclaves des Protectorat témoignent éloquemment de l'ampleur de la lutte dans laquelle les hommes savaient que l'Allemagne était sur le point de s'embarquer.

La part principale dans le réarmement revient aux accusés Goering, Schacht, Raeder, Keitel et Jodl, mais les autres jouèrent leur role, chacun dans son domaine. Rosenberg, Schirach et Streicher dans l'éducation, Doenitz dans la préparation de la flotte sous-marine (U-boat) Neurath et Ribbentrop dans le domaine des Affaires Etrangères.

2194 PS
USA 36

Funk et Fritsche réorganisaient la propagande et le système des renseignements jusqu'au moment où le premier succéda à Schacht et devenait ministre de l'Economie et en Septembre 1938 plénipotentiaire général pour l'Economie. Comme plénipotentiaire Funk fut chargé d'assurer les conditions économiques de productio

2978 PS
USA 8

de l'industrie de l'armement conformément aux exigences du Haut Commandement. Frick en qualité de plénipotentiaire pour l'administration du Reich formait avec Funk et Keitel le Comité des 3 qui préparait des projet et des décrets pour le cas de guerre.

Il est inutile en évaluant le travail de réarmement de résumer plutot que de citer les paroles d' Hitler lui-meme dans le memorandum que Jodl a indiqué comme ayant été écrit en deux nuits par le Fuehrer en personne et qu'il envoya aux accusés Raeder, Goering et Keitel. Dans ce mémoire du 9 Octobre 1939 Hitler écarte le témoignage de ces accusés que l'Allemagne n'a jamais été convenablement préparée à la guerre.

(9193)

H0624-0134

Sir Hartley Schawcross.

(25 orig.)

L.52
USA.540

"La demande imposée à la force militaire de notre peuple a été porté à un tel point que d'ici peu en tout cas il ne sera plus possible de l'augmenter notablement d'aucune façon et quelque effort qu'on fasse."

et encore :

"L'équipement de guerre du peuple allemand est actuellement plus considérable et d'une qualité meilleure, pour un grand nombre de divisions allemandes, qu'en 1914. Les armes elles-mêmes en moyenne sont largement plus modernes que ce n'est le cas actuellement dans les autres pays du monde. Elles viennent de démontrer leur valeu de guerre dans une campagne victorieuse. Dans le cas des armements des autres pays la preuve reste à faire. Pour certaines armes l'Allemagne possède aujourd'hui une supériorité manifestemen indiscutable."

Et alors parlant des munitions disponibles après la fin de la campagne de Pologne :

"Il n'existe pas de preuve qui montre qu'aucun pays du monde possède un stock complet de munition meilleur que celui du Reich allemand..... L'aviation est actuellement la plus forte du Monde numériquement..... L'artillerie d'aucun pays du monde n'égale la notre."

Ceci a été le résultat pratique de six années d'un réarmement intensif exécuté aux dépens conscients de tout le peuple.

Entre temps la jeunesse allemande était instruite

.....

(9194)

H0624-0135

Sir Hartley CHAWCROSS.

(26 mrs.)

.... et entraîné dans des formations pré-militaire pour la guerre et lorsqu'elle atteignait l'age de la conscription, appelée pour un entraînement intensif. Cela se faisait dans tout le Reich concurremment avec un énorme travail de préparation économique. Peut-on croire qu'aucun de ces hommes n'ait deviné le but de ce terrible effort ?

Si vraiment aucun d'eux avait des doutes, les
N.Bk.1 p.30 campagnes victorieuses dans lesquelles, pour employer les mots d'un témoin de Neurath, "les nazis purent recueillir à bon compte des lauriers, sans guerre par la tactique employée avec succès, de bluff et de surprise" ont du leur ouvrir les yeux.

EC 405 GE 160 Le premier pas fut la Rhénanie et la technique servit de modèle pour les campagnes suivantes. Le 21 Mai 1935 Hitler donnait l'assurance formelle que les stipulations des Traités de Versailles et de Locarno seraient observées. Cependant 3 semaines plus tôt, le jour même de la conclusion du Pacte franco-soviétique, qui devint plus tard devant ce Tribunal l'excuse officielle pour la réoccupation et la défense, la 1ère directive avait été donnée aux Chefs de service. L'accusé Jodl s'était peut-être rendu compte de la signification de la date, a essayé de persuader le Tribunal que son premier aveu que l'"opération Schulung" avait trait à la réoccupation de la Rhénanie, était erroné et qu'elle s'appliquait à une promenade militaire dans le Tyrol. Cependant lui-même parlait le 26 Juin au Comité exécutif du Conseil de Défense du Reich des plans pour la réoccupation et révélait que des armes, des insignes ....

(9213)

Sir Hartley CHAWCROSS. (26 orig.)

....et des uniformes pris de campagne étaient stockés en grand secret dans la zone. Quelqu'un lisant ces mots peut-il douter que ce procédé n'ait été employé au moins pendant 7 semaines?

Tout représentant des innombrables départements qui assistait à cette réunion et entendit les remarques de Jodl le 26 Juin 1935 ou qui par la suite lut le compte-rendu savait à quoi s'attendre. Le 2 Mars les ordres définitifs furent donnés et transmis 4 jours plus tard à la marine. Les accusés Keitel, Jodl, Raeder, Frick, Schacht et Goering étaient tous impliqués dans les opérations d'exécution nécessaire et si.....

(9213)

H0624-0136

H0624-0137

Sir Hartley CROSS.

(27 orig.)

...les sous-marins obéirent aux instructions du 6 Mars, l'accusé Doenitz l'était également.

Dès le début, à chaque stade vous voyez exécuter le plan commun, et exécuté comme il ne pouvait l'être que si ces hommes jouaient chacun le rôle qui leur éta attribué. D'abord la période de calme apparent pendant laquelle des traités sont conclu, des assurances données, protestations d'amitiés faites tandis que sous la surface l'organisation Ausland dirigée par Hess et Rosenberg commence son travail de sape et de division. La victime est leurrée par des promesses fra ches et affaiblie par des procédés clandestins. Puis la déclaration d'attaquer est prise et les préparatifs militaires poussés. Si la victime donne des signes d'inquiétude les assurances d'amitié sont renouvelées.

Entre temps la touche finale est mise au travail accompli par la 5^{e}colonne. Puis quand tout est prêt ce que Hitler appelle "la propagande cause du déclanchement de la guerre" est choisie, peut être des incidents de frontière sont-ils simulés, injures et menaces remplace les mots .....et tout est fait pour amener par la terreur la victime à se soumettre. Enfin sans avertissement le coup est porté.

Le plan vari dans le détail de cas en cas mais dans le fond il est le même l'exemple parfait répété à maintes reprises de trahison, intimidation, meurtre.

.....

(9214)

H0624-0138

Sir Hartley Shawcross.

(28 orig.)

L'étape suivante fut l'Autriche. D'abord les nazis préparèrent le meurtre de Dollfuss en 1934. Après le témoignage dans la cause de l'accusé Neurath, il ne peut guère y avoir de doute que cet assassinat ait été tramé à Berlin et préparé par Habicht et Hitler quelque six semaines avant. L'échec de ce "putsch" rendit nécessaire de temporiser et en conséquence, en Mai 1935 Hitler donna à l'Autriche des assurances formelles. A la même époque l'accusé Papen était envoyé pour saper le gouvernement Autrichien. Avec l'occupation de la Rhéna l'Autriche était la prochaine sur le programme, mais Hitler n'était pas encore prêt, d'où l'accord solennel de Juillet 1936. Vers l'automne 1937 les rapports de Papen montrèrent un progrès et en conséquence, le complot fut divulgué au cours de la réunion d'Hosbach. Un court délai fut nécessaire pour la destitution des Chefs réfractaires de l'Armée, mais en Février 1938, Papen ayant achevé son complot avec Seyss-Inquart, Schuschnigg fut attiré à Berchtesgarden et rudoyé par Hitler, Ribbentrop et Keitel. Peu de temps après eut lieu la scène finale, Goering jouait son role à Berlin. Les accusés Goering, Hess, Keitel, Jodl, Raeder, Frick, Schacht, Papen et Neurath ont tous eu connaissance de ce complot autrichien, Neurath et Papen tout au début.

TC 26
GB 19

TC 22
GB 20

386 PS
USA 25

A l'exception de Goering, chacun a essayé d'invoquer pour sa défense son ignorance des faits, ce qui, à la lumière des documents, ne peut être considéré que comme grotesque. Aucun d'entre eux n'a insinué qu'il ait protesté et tous demeurèrent à leur poste après cela.

(9212)

H0624-0139

Sir Bartley Crosss.

(29 orig.)

Le plan était déjà prêt pour la Tchéco-Slovaquie, il avait été discuté à l'entrevue de Hosbach en Novembre 1937; trois semaines après l'accord de Munich, les directives de préparation en vue de l'attaque avait été données et le 15 Mars 1939, le Président Hacha ayant été duement malmené par Hitler, Ribbentrop Goering et Keitel, Prague fut occupée, le Protectorat établi par Frick et Neurath. Vous vous rappelez sans

S/N 5900

doute l'étonnant aveu de Goering selon lequel, bien qu'il ait certainement menacé de bombarder Prague, il n'ait jamais eu en fait, l'intention de le faire. Ribbentrop également parait avoir considéré qu'en

S/N 6984

diplomatie tout mensonge est permis.

C'était maintenant le tour de la Pologne. Comme Jodl l'expliqua : .....

(9171)

(29 orig.)

L 172
(US 34)

"La solution au conflit tchécque et l'annexion de la Tchéco-Slovaquie a arrondi le territoire de la Grande Allemagne de sorte qu'il a été possible de considérer le problème polonais en partant d'une base stratégique plus ou moins favorable."

Le temps était alors venu où, pour employer les propres paroles d'Hitler :-

386 PS
(USA 25)

"L'Allemagne doit compter avec ses deux détestables ennemies, l'Angleterre et la France."

Et tout naturellement suivit la politique exposée par Ribbentrop en Janvier 1938,

TC 75
GB 28

"la formation, dans le plus grand secret, mais avec une grande ténacité, d'une coalition contre l'Angleterre".

Dans le cas de la Pologne, cependant, le Ministère des Affaires Etrangères allemand avait déjà averti Ribbentrop dans les termes suivants, déjà un mois avant Munich :-

TC 76
GB 31

"On ne peut pas éviter que l'abandon par l'Allemagne du problème des victoires du Sud-Est et son déplacement vers l'Est et le Nord-Est ne mette les Polonais en éveil. Le fait est, qu'après la liquidation de la question tchèque, tout le monde supposera que le tour de la Pologne viendra ensuite. Mais plus tard cette supposition sera submergée tard dans la politique internationale en tant que facteur sur lequel on peut se fonder, mieux sera. Dans ce sens et pour le moment, il est donc important de poursuivre la politique de l'Allemagne sous les slogans bien connus et homologués du droit à l'autonomie et à l'unité raciale. Tout autre chose pourrait etre interprétée comme pur impérialisme de notre part et amener une résistance à nos plans de la part de l'Entente, à une date rapprochée et d'une façon plus énergique que nos Forces ne pourraient le supporter."

C'est donc pour cela que les assurances usuelles furent redoublées et qu'Hitler et Ribbentrop firent à plusieurs reprises les déclarations les plus explicites. Entre temps, les mesures habituelles furent prises après....

(9171)

H0824-0140

H0624-0141

Sir Hartley CROSSBONE.

(30 orig.)

L 79
(USA 27)

.....la réunion du 23 Mai 1939 que Raeder compara à une conférence académique sur la guerre, les derniers préparatifs militaires, économiques et politiques pour la guerre contre la Pologne furent faits, et en temps voulu la guerre commença.

S/N 9661/2

1014 PS
(USA 30)

"On ne demandera pas plus tard au vainqueur si nous avons dit la vérité ou non. En entreprenant et en faisant une guerre, ce n'est plus le droit qui compte mais la victoire."

(9172)

Sir Hartley SHAWCROSS

H0624-0142

Telles furent les paroles d'Hitler, mais tous ces hommes les répétèrent et les réalisèrent à tous les degrés. Pas à pas, les conspirateurs avaient atteint le point crucial, avaient lancé l'Allemagne sur la route de la domination de l'Europe et avaient entraîné le monde dans une horreur inimaginabl Pas un seul de ces hommes ne s'était dressé contre le régime. Pas un d'entre eux, excepté Schacht - Je reviendrai plus tard à sa contribution vitale à la création du montre naéi - ne s'était retiré et il avait même continué à prêter son nom au gouvernement Nazi.

L'audience est suspendue à I5 H.30 pour I/4 d'heure.

(30 orig.)

Sir Hartley SHAWCROSS

L'audience reprend à I5 H.35.

Le cours de la guerre montre bientôt que les visées militaires de l'Allemagne et les intérêts de sa stratégie allaient bénéficier d'autres agressions. Je ne me propose pas d'en retracer maintenant les différentes étapes, ce qui prendrait trop de temps - comme Hitler l'a dit au cours d'une réunion en novembre I939 :

789 PS
(USA 23)

"La violation de laneutralité de la Belgique et de
"La Hollande ne signifie rien. Quand nous aurons
"gagné, personne ne mettra cela en cause, nous n'au-
"rons pas commis une violation de neutralité comme
"en I9I4."

La Norvège et le Danemark furent envahis. Aucune espère d'excuse, à cette époque ou maintenant, ne fut présentée pour l'occupation du Danemark, mais un vigoureux effort a été accompli au cours de ce procès pour faire croire que la Norvège ne fut envahie que par eque les Allemands pensaient que les Alliés étaient sur le point de prendre une mesure semblable.

Même si cela

.....

(9I72)

H0624-0143

H0624-0144

Sir Hartley SHAWCROSS

(30 orig.)

....était exact, ce ne serait pas une réponse, mais les documents allemands utilisent complètement la prétention que c'était bien pour cette raison que les Allemands violèrent la neutralité norvégienne.

(9172)

H0624-0145

Sir Hartley SHAWCROSS

(31 orig.)

Hitler, Goering et Raeder avaient convenu dès Novembre 1934 que

C 190
USA 4 5

> "aucune guerre ne pourrait etre menée à bien si la Marine ne pouvait pas protéger les importation du minerai de Scandinavie".

TC 24)
GB 77)

En conséquence, et alors que la guerre européenne devenait imminente, un Pacte de Non-aggression fut signé avec le Danemark le 31 Mai 1939 suivant les promesses habituelles à la Norvège et au Danemark, promesses qui

TC 30)
GB 78)

(28 Avril 38)

avaient déjà été faites un mois auparavant. Au moment où la guerre éclate une nouvelle promesse fut faite à

TC 31)
GB 79)

(2 Sept.39)

la Norvège suivie d'une autre le 6 octobre. Le 6 Septembre 4 jours après qu'il eût donné cette assurance, Hitler

TC 32)
GB 80)

(6 Oct. 39)

discutait avec Raeder le problème scandinave et ses intentions politiques concernant les Etats nordiques; ceci se trouve ainsi exposé dans le journal de l'Amiral Assman :-

D 875

> "une communauté germanique du Nord à souveraineté limitée et sous l'étroite dépendance de l'Allema

Le 9 Octobre, trois jours après sa toute dernière promesse, dans son memorandum pour l'information de Raeder, Goering et Keitel, Hitler parlait du grand danger qu'il y avait à ce que les Alliés bloquent la sortie des sous-marins entre la Norvège et les Shetland et de l'importance qui en découlait dans

L 52
USA 540

> "la création de bases fortifiées de sous-marins autres que ces bases continentales étranglées".

C 5
GB 83

Il est significatif que le lendemain même Doenitz s u-mettait un rapport sur les avantages comparés des ....

(9236)

(31 orig.)

C 122

différentes bases norvégiennes, alors qu'il avait discuté la question avec Raeder six jours auparavant Sir Hartley SHAWCROSS

Les avantages stratégiques étaient évidents pour tous ces hommes et la fausseté de la défense invoquée que l'invasion de la Norvège avait été décidée parce que on croyait que les Alliés allaient l'envahir est complètement mise à jour quand on examine la déclaration du memorandum de Hitler qui précède le passage que je viens de citer et qui dit que :

L 52
US 540

> "A condition que des facteurs complètement imprévus n'apparaissent, leur neutralité doit également être assurée à l'avenir. La continuation du commerce allemand avec ces pays semble possible même au cas d'une guerre de longue durée."

Rosenberg et le délégué de Goering, Koerner, avaient été en rapports avec Quisling et Hagelin dès le mois de Juin et il ressort clairement .....

(9256)

H0624-0146

H0624-0147

Sir Hartley SHAWCROSS (32 orig.)

004 PS
GB 140

..... du rapport suivant de Rosenberg qu'Hitler avait été tenu parfaitement au courant. En décembre, le moment était arrivé de dresser les plans et la décision de se préparer à l'invasion fut prise en

C 66
GB 81

conséquence, au cours d'une réunion entre Hitler et Raeder. C'était peu de temps avant que Keitel et Jodl ne publient les ordres nécessaires et en temps utile, et comme il le fallait, Goering, Doenitz et Ribbentrop furent mis au courant.

Le 9 Octobre, comme je l'ai déjà dit, Hitler était persuadé qu'il n'y avait rien à craindre des Alliés dans les Etats nordiques. Aucun des rapports du prétendu service de renseignements ne contient d'information qui puisse le moins du monde justifier une invasion préliminaire basée - cela est risible -

.....

(9238)

Sir Hartley Schawcross. (32 orig.).

...sur la doctrine de la légitime défense. Il est exact qu'en Février 1940, Raeder lui fit remarquer que si l'Angleterre envahissait la Norvège tout le ravitaillement de l'Allemagne en minerai suédois serait mis en danger, mais le 26 Mars il avertit que le conflit russo-finois ayant pris fin, le danger d'un débarquement allié n'était plus considéré comme sérieux et il suggéra que l'invasion, pour laquelle tous les ordres avaient été donnés, devrait avoir lieu à la prochaine nouvelle lune, c'est-à-dire le 7 Avril. Il est intéressant de noter que le journal de guerre de Raeder, signé par lui-même et par son Chef d'Etat-Major des opérations, rapporte une opinion semblable quatre jour plus tard. Si on avait besoin d'autres preuves pour montrer que la véritable manoeuvre fut accomplie sans tenir compte d'un risque d'intervention venait de l'ou on les trouverait dans les télégrammes des Ministres allemands d'Oslo et Stockholm et de l'Attaché militair allemand dans cette dernière ville, avertissant le gou vernement allemand que, loin de s'effrayer d'une invasion des Britanniques, les gouvernements scandinaves craignaient plutôt que ce ne fussent les Allemands qu se préparassent à les envahir. Le commentaire de Jodl dans son journal du mois de Mars, disant qu'Hitler

"cherche encore une excuse"

ainsi que l'explication boiteuse de Raeder disant que cela se rapporte au texte de la note diplomatique qui aurait du être envoyée, ainsi encore que la déclaratio de Ribbentrop qui prétend n'avoir été informé de l'invasion qu'un jour environ avant qu'elle n'eut lieu, sont peut-être autant de preuves des plus concluantes de la malhonnêteté de cette défense. Encore une fois,.

D 881
GB 475

R 81
9973-8

D 843)
GB 466)

D 844)
GB 467)

D 845)
GB 468)

PS 1809
GB 88

(9238)

H0624-0148

-EF- N.O.
Le 26-7-1946
Sir Hartley Shawcross.
14-45 : 16.45.

H0624-0149

(33 orig.)

...jouaient les rôles qui leur avaient été assignés dans leurs différentes sphères d'action : Rosenberg qui prépara la voie, Goering, Raeder, Keitel, Jodl et Ribbentrop qui prirent les mesures exécutives nécessaires. Aucun d'eux ne protesta; la seule défense de Frit est qu'il ne fut averti que très tard, alors qu'on lui demandait comme à l'habitude de prendre la parole à la radio. Il ne dit même pas qu il a protesté. Une fois encore, l'invasion absolument brutale de deux pays éta entreprise en violation de tous les traités et toutes les assurances, simplement parce qu'il était souhaitable du point de vue stratégique d'avoir des bases norvégiennes et de s'assurer le minerai suédois.

Et cela se poursuivit: la Yougo-Slavie,son destin fixé avant la guerre, la Grèce. Et enfin la Russie soviétique - le pacte germano-soviétique du 23 Aout 1939 ouvrit la voie : le manque absolu de valeur de la signature d'un Ribbentrop est rendu évident par le memorandum d'Hitler six semaines plus tard, dans lequ il a remarqué :

L 52
USA 540

"la valeur insignifiante des traités d'alliance a été prouvée de tous côtés au cours des dernièr années.

(9239)

H0624-0150

Vers de 18 Décembre 1940, il a dû devenir évident que l'espoir allemand de venir à bout de la résistance de la Grande Bretagne - qui tenait alors, et depuis de nombreux mois, la forteresse de la liberté et de la démocratie, seule contre un ennemi qui n'avait jamais été plus puissant qu'à cette époque-
PS 446 (USA 31) était vain, et alors fut le premièr ordre pour une attaque dans une autre direction - contre la Russie Soviètique. Il est vrai en vérité - et c'est intéressant - qu'à cette occasion un certain nombre parmi les accusés élevèrent des objections. La petite Norvège pouvait être violée sans protestation : il n'y avait pas de danger de ce côté. On acquiescait avec joie à la violation des territoires des courageux Pays-Bas, de la Belgique. Mais il s'agissait maintenant d'un ennemi qui pouvait faire naitre la crainte au coeur de la brute. Les accusés firent des objections, bien entendu, sur des plans purement militaires, bien que Raeder affirme qu'il ait été influencé par le tort moral qu'impliquerait la vio-
S/N 9365/6 lation du traité germano-soviétique. C'est à vous d'en juger. Ces scrupules moraux, qui auraient dû se manifester si à-propos en d'innombrables autres occasions, n'ont été antérieurement signalés que lorsque l'un de ses officiers, voulait épouser une dame de réputation douteuse. La vérité est que ces hommes commencaient à avoir quelqu'appréhension. La résistance de la grande Bretagne leur avait déjà donné à réflechir. Hitler allait-il maintenant se

créer un autre ennemi qu'il ne pourrait vaincre ? Une fois que la décision fut prise cependant, chacun d'entre eux se mit au travail pour jouer son rôle avec le mépris habituel de toutes les lois de la moralité ou même de la décence.

Dans aucun cas, une déclaration de guerre n'a précédé une action militaire. Combien de milliers d'innocents et d'hommes, de femmes et d'enfants inoffenssifs, dormant dans leur lit bercés par l'heureuse conviction que leur pays était et resterait en paix, furent soudainement envoyés dans l'éternité par la mort qui leur tombait des cieux sans avertissement. En quoi la culpabilité de chacun de ces hommes diffère-t-elle de celle de l'assassin ordinaire se glissant à pas de loup pour mettre à mort ses victimes afin de pouvoir les dépouiller de ce qui leur appartient.

Dans chaque cas individuel, comme les documents le montrent clairement, c'était le plan courant. L'attaque doit être "Blitzartig schnell" - sans avertissement : avec la rapidité de l'éclair : l'Autriche, la Tchécoslovaquie.

386-PS (USA 25)

H0624-0152

C I26
G.B. 45

la Pologne - Raeder répétant les directives de Keitel pour "des coups puissants frappés par surprise". Le Danemark, la Norvège, la Belgique, la Hollande, la Russie. Comme Hitler l'avait dit en présence d'un certain nombre de ces hommes:

L. 79
US.27

"Des considérations de droit ou de tort ou de traités n'entrent pas en ligne de compte."

Tuer des combattants dans une guerre est justifiable à la fois dans le Droit International et dans le Droit Intérieur, uniquement lorsque la guerre elle-même est légale. Mais lorsqu'une guerre est illégale, comme l'est nettement une guerre déclenchée non seulement en violation du Pacte de Paris mais sans aucune sorte d'avertissement ou de déclaration de guerre, il n'y a rien qui justifie le fait de tuer, et on ne doit pas faire de différence entre ces crimes et ceux commis par toute autre bande de voleurs sans loi.

Chacun de ces hommes a eu connaissance de ces plans à un stage ou à un autre de leur développement. Chacun d'entre eux a acquiéscé à cette technique sachant fort bien ce qu'elle doit représenter en matière de vie humaine. Comment l'un d'entre eux peut- il dire maintenant qu'il ne participa pas à l'assassinat commis en commun sous sa forme la plus impitoyable

9207

H0624-0153

Guerre agressive.
La position légale.

-35-

Mais je ne m'occupe pas maintenant des assassinats qui, seuls justifient si bien la condamnation de ces hommes, mais de leur ~~crime~~ crime contre la Paix. Laissez-moi dire quelque chose sur l'aspect légal de cette question, car c'est l'un de ceux au ferme établissement duquel le gouvernement de Sa Majesté attache une grande importance.

Le discours du Pr JARRHEISS pour la défense a été exempt de toute ambiguité. Le résultat en a été, que, bien que le Pacte Briand-Kellogg et les autres déclarations et traités internationaux aient rendu la guerre d'agression illégale, ils ne l'ont pas rendue criminelle. A l'appuis de cette affirmation, il fut donné comme argument qu'ils n'auraient pas pu agir ainsi, qu'un tel essai de faire d'une guerre d'agression un crime serait contraire à la souveraineté des Etats, et que, de toutes facons, le système entier d'interdiction de la guerre s'était effondré avant que n'éclate la seconde guerre mondiale et parconséquent avait cessé d'être une loi : comme autre argument il fut déclaré que ces traités n'étaient pas pris au sérieux par de nombreux juristes et Journalistes dont on a cité les opinions et n'étaient pas qualifiés pour être traités sérieusement car ils ne contenaient aucune stipulation pour résoudre le problème du changement pacifique du statu quo.

-35-suite et fin

9207

H0624-0154

En ce qui concerne le Pacte de Paris lui-même, l'avocat a soutenu qu'il ne pouvait être question d'une violation de ce Pacte, criminelle - ou même illégale - parce qu'il laissait à chaque Etat, y compris l'Allemagne, le droit de déterminer s'il était en droit d'entreprendre une guerre de légitime défense. Finalement, il fut prétendu qu'on ne pouvait imputer à l'Etat une responsabilité criminelle et que, si cette proposition n'était pas admise, le crime devenait celui de l'Etat allemand et non de ses membres pris individuellement, parce que, dans l'Etat allemand qui a déclenché cette guerre dans le monde, il n'y avait pas des volontés individuelles, mais seulement une volonté souveraine, absolue et décisive, celle du Dictateur

M. le Président

/Il pourrait me suffire de dire que toute cette argumentation est à côté du sujet et ne peut être entendue à ce Tribunal puisqu'elle est en contradiction avec le Statut. Car le Statut stipule expressément que la conception - et je souligne le mot "conception" - la préparation, l'entreprise ou le fait de faire une guerre d'agression ou une guerre en violation de traités internationaux, accords ou assurances devront être considérés comme des crimes tombant sous la juridiction du Tribunal. Il apparaîtrait donc que le seul moyen qu'avaient les accusés pour se soustraire à cette responsabilité était de convaincre le Tribunal que ces guerres n'étaient pas des guerres d'agression ou faites en violation de traités. Ils ne l'ont pas fait. Les choses étant ainsi, quel est le but de l'argumentation qui a été présentée en leur faveur? C'est de dénier la juridiction de ce Tribunal dans cette question. Ou, ce qui est plus probable, est-ce un appel politique à quelqu'auditoire de l'extérieur qui peut être facilement impressionné par la doléance motivée par le

H0624-0155

fait que les accusés vont être frappés par une législation post factum?

Quel que soit son objet, il est important que l'argument ne soit pas laissé sans être réfuté. Je suis désireux de ne pas faire perdre de temps en répétant ce que j'ai dit dans ma déclaration d'ouverture sur le changement opéré dans la position de la guerre en Droit international résultant de la longue série de traités en particulier le Traité général pour la renonciation à la guerre. J'ai indiqué que ce Traité, l'un des traités internationaux les plus généralement signés

H0624-0156

a établi une règle de droit international avec une sollennité et une clarté qui manquent souvent dans le droit international habituel; que le changement profond qu'il a opèré (bien que, en vérité, la distinction entre les guerres justes et injustes eût été reconnue au Moyen-Age) a été reflété dans des déclarations importantes faites par des gouvernements et des hommes d'état; qu'il rendait illégal le recours à la guerre en violation du traité, et qu'il n'y a pas de différence entre illégalité et criminalité dans une violation de la loi causant la mort de millions d'êtres et une attaque directe contre les fondements mêmes de la vie civilisée. Je ne me propose pas non plus de perdre du temps à répondre en détail à l'étrange série d'arguments légaux présentés par la Défense, tels que celui qui prétend que le Traité n'avait pas la valeur que lui avaient attribuée ses signataires pour la raison qu'il avait été reçu dans certains milieux avec incrédulité ou cynisme.

Encore plus curieux, pour une opinion légale normale, est le raisonnement selon lequel ce Traité et les autres Traités et assurances qui l'ont suivi - a en tout cas cessé d'engager légalement les signataires en 1939 parce qu'à cette époque le système entier de sécurité collective s'était effondré. Le fait que les Etats-Unis aient déclaré leur neutralité en 1939 a été cité comme un exemple de l'effondrement du système, comme si les Etats-Unis avaient été soumis à une obligation légale d'agir autrement. Mais quelle est la pertinence du fait que le système conçu pour mettre en vigueur ces traités et pour empêcher et pénaliser le criminel recours à la guerre n'ait pas réussi à fonctionner? Les agressions du Japon et de l'Italie, les autres Etats complices de l'Axe, suivies des

8

SIR HARTLEY SHAWCROSS

H0624-0157

agressions allemandes contre l'Autriche et la Tchécoslovaquie enlèvent-elles à ces obligations leur effet inéluctable parce que ces crimes ont connu une réussite provisoire? Depuis quand, le monde civilisé a-t-il accepté le principe que l'impunité temporaire du criminel non seulement prive la loi de son pouvoir coercitif mais légalise le crime?

On notera, en passant, que dans le cas des agressions japonaise et italienne, le Conseil et l'Assemblée de la Société des Nations ont dénoncé ces actes comme étant des violations à la fois du Pacte et du Traité général pour la renonciation à la Guerre, c'

H0624-0158

et que, dans ces deux cas des sanctions furent décrétées. Il peut se faire que l'agent de police n'ait pas agi aussi efficacement qu'on aurait aimé qu'il agît. Mais ce fut un échec de l'agent de police, non de la loi.

Mais non satisfaite de la prétention remarquable selon laquelle, par leurs agressions mêmes,

H0624-0159

à cause de la répugnance des Etats amis de la paix à prendre les armes contre le chantage et la brutalité qui étaient dirigés contre eux, les agresseurs avaient abrogé la loi contre l'agression, les accusés ont introduit une question de légitime défense. Ils n'ont pas soutenu en vérité que ces guerres aient été des guerres défensives. Pas même GOEBBELS, dans ses extravagances les plus déréglées, n'est allé jusque là. Il apparaît que ce qu'ils cherchent à dire n'est pas que leurs guerres aient été des guerres de légitime défense, mais que, puisque le Pacte de Paris laissait intact non seulement le droit des Etats à se défendre eux-mêmes, mais aussi le droit souverain de chaque Etat à déterminer si le recours à la guerre de légitime défense était justifié dans les circonstances, il ne contenait en fait aucune obligation légale. C'est un argument d'après nous complètement fallacieux. Il est vrai que dans les déclarations précédant et accompagnant la signature et la ratification du Pacte de Paris, la légitime défense n'a pas seulement été reconnue comme un droit inhérent et inaliénable des parties du Traité, mais ses signataires se réservaient le droit exclusif de juger si les circonstances demandaient l'exercice de ce droit.

La question est de savoir si cette réserve de légitime défense a détruit le but et la valeur légale du Traité ? Si l'Allemagne était en droit d'avoir recours à la guerre de légitime défense et si elle était libre de déterminer dans quelles circonstances elle était autorisée à exercer le droit de légitime défense, peut-on considérer qu'elle ait violé l'obligation so-

H0624-0160

lennelle du Traité ? Cette question, l'avocat de la dé chercha à y répondre par la négative. Mais cette réponse revient à affirmer que ce Traité solennel auquel ont participé plus de soixante nations est un chiffon de papier dénué de signification. Cela aboutirait à ce que toute interdiction ou limitation du droit à la guerre est une nullité si elle stipule expressément le droit de légitime défense. Le Tribunal remettra énergiquement cette parodie de raisonnement légal à la place qui lui convient.

Ni le Pacte de Paris, ni aucun autre traité n'a été conçu pour enlever le droit de légitime défense, ni ne le pourrait. Il ne privait pas non plus ses signataires du droit de déterminer, (en premier

H0624-0161

lieu, s'il était dangereux d'attendre, et s'il était impérieux de prendre immédiatement des mesures de légitime défense. C'est ce que signifie la clause formelle permettant à chaque état de juger s'il est nécessaire de prendre des mesures en cas de légitime défense. Mais cela ne signifie pas que l'Etat, en agissant ainsi, est le juge définitif de la justesse et de la légalité de sa conduite. Il agit à ses risques et périls. De même que l'individu est responsable lorsqu'il exerce ses droits communs de légitime défense, de même l'Etat est responsable, s'il abuse de ses droits, s'il transforme ses droits de "légitime défense" en un moyen de conquête et d'anarchie et s'il déforme le droit naturel de légitime défense en un moyen d'agrandissement par pillage, et de convoitise. La décision finale relative à la légalité des mesures dites à prendre en cas de légitime défense, ne dépend pas de l'Etat. Pour cette raison, le droit de légitime défense, qu'il soit formellement réservé ou implicite n'enlève pas à un traité le pouvoir de créer des obligations légales.

Société des Nations

Par la Convention de la ~~Ligue~~, le Japon recut le droit de décider en premier lieu, si les évènements de Mandchourie justifiaient l'emploi de la force, en cas de légitime défense. Mais on a chargé une commission d'enquêtes impartiale d'établir, et elle l'a établi, qu'en fait, rien ne justifiait les mesures prises en cas de légitime défense. Pour citer un exemple plus récent, l'article 51 du Statut

H0624-0162

des Nations unies stipule que dans le Statut, rien n'empêchera d'exercer le droit naturel de défense légitime, individuelle ou collective, en cas d'attaque armée. Mais il laisse formellement au Conseil de Sureté, le pouvoir de prendre des mesures ou une décision définitives. Il est à espérer que le jugement de ce Tribunal découragera, et cela d'une facon définitive et convenable toute foi future dans l'argument disant que parce qu'un traité donne aux signataires le droit d'agir, en cas de légitime défense, il n'est pas susceptible pour cette raison d'imposer à ses signataires, des obligations légales effectives.

La souveraineté et l'Etat.

J'en arrive maintenant à l'argument disant que l'idée de responsabilité criminelle est imcompatible avec celle de souveraineté nationale. Un Etat, ainsi que l'admet le professeur Jahrreis, peut commettre une faute envers le Droit International, mais il affirme qu'en le rendant responsable des crimes, et susceptible de châtiment, on nie la souveraineté de l'Etat.

H0624-0163

Il est étrange de voir les accusés, qui en tant que gouvernement allemand, envahirent la plupart des Etats européens, qui piétinèrent leur indépendance souveraine et qui, avec un cynisme vantard et craneur asservirent la souveraineté des Etats conquis à la nouvelle conception du "Grossraumsordnung" - il est étrange, dis-je de voir ces accusés en appeler aux vertus mystiques de la Sainteté de la souveraineté de l'Etat. Il n'est pas moins remarquable de les voir, afin d'éviter à l'état allemand battu et à ses dirigeants d'être justement châtiés par les puissances victorieuses, invoquer un droit orthodoxe international. Mais il n'existe aucune stipulation d'un droit international qu'ils puissent appeler à leur secours en cette occurrence.

En un sens ces débats n'ont rien à voir avec la punition de l'état allemand. Ils ont pour objet la punition des individus. Mais il pourrait sembler étrange que des individus fussent responsables devant le code pénal pour des actes commis par l'état, si ces actes n'étaient pas eux-mêmes des crimes. Il n'y a aucun fondement dans l'assertion que le droit international exclut la responsabilité pénale des Etats et que, étant donné que, en raison de leur souveraineté les Etats ne peuvent être contraints, tous leurs actes sont légaux. Des puristes du droit pourront affirmer qu'il n'y a pas de loi qui ne soit imposée d'en haut par une assemblée souveraine ayant

H0624-0164

l'autorité pour imposer l'obéissance. Cette idée de juristes méticuleux n'a jamais été applicable au droit international. Si elle l'avait été l'obligation incontestée des Etats en matière de contrats et de torts ne pourrait pas exister.

Il peut être vrai que dans les re` ions internationales, avant la guerre, il n'existait aucune assemblée supersouveraine qui en même temps qu'elle imposait un droit international en assurait l'application. Mais, au moins dans le domaine international, l'existence d'une loi n'a jamais dépendu de l'existence parallèle d'une sanction, indépendant de la loi elle-même. Le droit international a toujours été basé sur l'élément du commum consentement et là où vous avez un ensemble de règles qui d'un commun consentement obligent les membres de la communauté, ces règles font loi pour la communauté, bien que ce consentement n'ait pas été obtenu de force et bien qu'il n'y ait pas de sanction extérieure directe pour en assurer le respect.

16

H0624-0165

Le fait est que la souveraineté absolue telle qu'on l'entendait autrefois est devenue très heureusement une chose du passé. C'est une conception qui est tout à fait incompatible avec les conséquences inéluctables de tout traité international.

Au cours des travaux de la Cour Permanente de Justice Internationale ce devint un argument habituel que de se fonder sur la souveraineté de l'Etat pour soutenir que, les Etats étant souverains, les obligations prises par eux dans un traité doivent être interprétées d'une manière restrictive. La Cour, avec juste raison, n'accepta pas cette façon de voir. Dans son tout premier jugement - jugement rendu contre l'Allemagne dans l'affaire Wimbledon - elle rejeta le prétexte de souveraineté comme une raison d'interpréter d'une manière restrictive les obligations des traités. La Cour refusa de considérer comme un abandon de souveraineté le fait qu'un Etat s'engage dans un traité à suivre une ligne de conduite précise. La Cour rappela à l'Allemagne que le droit même de prendre un engagement international est un attribut de la souveraineté de l'Etat. En tant que proposition philosophique le droit de contracter et le droit d'agir librement présentent une éternelle antinomie. Mais l'idée que, du fait que les Etats sont souverains, ils ne peuvent être contraints, a été abandonnée depuis longtemps. Le Covenant de la Société des Nations a prévu, dans l'article 16, des sanctions contre les Etats souverains - le mot sanction ne faisant que remplacer celui de coercition, probablement une coercition de caractère pénal.

9178

17

H0624-0166

SIR HARTLEY SHAWCROSS

-42 fin

Le Statut des Nations Unies a adopté le même point de vue - d'une façon beaucoup plus décisive. Il est vrai qu'en l'absence d'une juridiction coercitive compétente, il n'y a pas de précédent juridique d'Etats ayant été traduits devant une Cour Criminelle. Mais pour cette raison, dénier une responsabilité criminelle équivaut à prétendre qu'il n'y a pas non plus de responsabilité contractuelle, car, le traité mis à part, il n'y a pas de juridiction coercitive dans aucun Tribunal International pour juger les différends ordinaires entre les Etats. Le premier homme poursuivi pour assassinat aurait pu se plaindre de ce qu'auparavant aucun Tribunal n'avait jugé un cas semblable

9178

H0624-0167

Les méthodes de procédure, les peines encourues, les tribunaux compétents peuvent toujours être fixés par une déclaration ultérieure. La seule innovation faite par ce statut est de prévoir les rouages attendus depuis longtemps, d'application de la loi. Il n'y a aucun fondement à l'accusation que le Statut est une partie d'une législation post factum; soit qu'il déclare Criminelles les guerres d'agression, soit qu'il admette comme un fait acquis que l'Etat n'est pas exempté de la responsabilité pénale.

Mais alors, on argue que si l'Etat est responsable, c'est seulement l'Etat et non les individus que le droit international peut rendre responsables. Cet argument se présente sous diverses formes. Seuls les Etats dit-on et non les individus sont soumis au droit International. Mais il n'y a dans le droit international, aucun principe de ce genre. Il suffit de citer le cas de piraterie, de forcement du blocus et le cas d'espionnage pour voir qu'il existe de nombreux exemples d'obligations imposéesdirectement aux individus par le droit international. Il a toujours été reconnu que les crimes de guerre plaçaient les individus dans le domaine du droit international. En Angleterre et aux Etats-Unis nos tribunaux se sont invariablement conduits d'après le point de vue que les règles habituellement acceptées du droit des nations s'appliquent obligatoirement au sujet et au citoyen.

Cette position est au fond la même dans la plupart des pays. En Allemagne même l'art.4 de la Constitution de Weimar sti-

H0624-0168

pulait que les règles généralement admise du droit international doivent être regardées comme partie intégrante du droit fédéral allemand. Que signifie tout cela en effet, sinon que les règles du droit international s'appliquent obligatoirement aux individus? Nous écarterons nous de ce principe simplement parcequ'ici nous nous occupons des plus graves de tous les Crimes - les Crimes contre la paix des Nations et les Crimes contre l'humanité.

La loi est une chose vivante qui se développe.

Dans aucun autre domaine il n'est plus nécessaire d'affirmer que les droits et les devoirs des Etats sont les droits et les devoirs des hommes et que s'ils n'obligent pas les individus, ils n'obligent personne. C'est une proposition extraordinaire que de demander que ceux-qui aident et encouragent, qui conseillent, qui provoquent la perpétration d'un Crime , soient eux-mêmes exemptés de responsabilité. Sous ce rapport le Crime international ne diffère pas du Crime national.

9179

L'argument est alors exposé d'une autre façon. Là où l'action en question est une action de l'Etat, ceux qui l'executent en sont qu'instrument de l'Etat, ne sont pas pas personnellement responsables et sont en droit, affirme-t-on de s'abriter derriere la souveraineté de l'Etat. On n'insinue pas que cet argument ne s'applique aucunement aux crimes de guerres et comme nous proposons que chacun de ces hommes soit reconnu coupable de crimes de guerre innombrables, ~~il suffirait d'écarter la question comme sans portée pratique.~~ Ce système diminuerait la valeur qu'auront ces debats sur le développement ultérieur de la loi Internationale. Maintenant il est exact qu'il existe des séries de décisions, par lesquelles des Tribunaux ont affirmé qu'un Etat n'a pas autorité sur un autre Etat souverain ou sur son chef ou représentant. Ces décisions ont été basées sur les préceptes de la courtoisie internationale et des rapports internationaux pacifiques et bien réglés. Elles ne défendent pas en verite la sacrosainteté de la souveraineté étrangère, sauf dans la mesure où la reconnaissance de la souveraineté en elle-même favorise les relations internationales. Elles ne donnent en réalité aucune autorité à la proposition selon laquelle ceux qui constituent les éléments de l'Etat legalement constitue sont en droit de s'abriter derriere l'entité meta-physique qu'ils créent et contrôlent, lorsque par leurs ordres cet etat entreprend de détruire cette meme courtoisie dont dependent les règles de la Loi Internationale.....

(9180)

H0624-0170

Supposons qu'un Etat envoye un groupe de personnes dans le territoire d'un autre état avec instructions d'assassiner et de voler .

Ces personnes jouiraient-elles de l'impunité parce que dans l'accomplissement de leur dessein criminel, elles agissaient comme instruments d'un autre Etat. Supposons que les individus qui avaient ordonne ces expéditions de pillage soient tombés dans les mains de l'Etat attaqué, pourraient-ils invoquer leur droit à l'impunité. - mon avis certainement pas. Cependant l'exemple donne est exactement ce qui s'est passé ici. La vérité est que cette tentative de couvrir le crime au moyen de l'immunité parce que le motif a été politique plutôt que personnel n'invoque aucun principe de Droit mais est basée sur les doctrines politiques qui conviennent mieux aux sphères du pouvoir politique qu'à celles ou regne l'autorité de la Loi.

Finalement, on déclare que ces infortunes étaient des instruments impuissants dans les mains d'Hitler ayant reçu l'ordre de faire ce qu'ils disent avoir fait à contre coeur

H0624-0171

Le fait de se retrancher derrière des ordres supérieurs est exclu par le Statut quoique l'Article 8 prévoit qu'on puisse entrer en considération en vue d'une atténuation du chatiment. Si le Tribunal estime que la justice l'exige. Mais le Statut ne fait que proclamer la loi. Car il n'y a pas de règle du Droit International qui prévoit l'immunité pour ceux qui obéissent à des ordres qui - qu'ils soient légaux ou non dans le pays ou ils sont donnés- sont manifestement contraires à la loi même de la nature d'où naquit le droit international. Si le droit international doit être applique, il doit supplanter le droit interne, en ce sens qu'il doit considérer la légalité de ce qui est acquis par des cas typiques de jurisprudence d'ordre international et non d'ordre interne. D'après tous les cas typiques de jurisprudence du droit international d'un point de vue de la conscience commune et d'humanité élémentaire, ces ordres - Si en vérité c'était par obéissance à des ordres que ces hommes agissaient- étaient illegaux, Doivent-ils donc être excusés ?

La dictature derrière laquelle ces hommes cherchent à s'abriter était leur propre création. Dans le désir de s'assumer a eux-mêmes la puissance et un office, ils ont échaffaudé le système qui les commandait . La continuité de ce système dépendit de la continuité de leur appui. Même s'il était vrai - ainsi que le suggéra Jodl- que ces hommes eussent pu être renvoyés, peut-être emprisonnés, s'ils

H0624-0172

avaient desobei aux ordres qui leur étaient donnés, n'importe quel sort ne leur eut-il pas été préférable que de se prêter à ces agissements ? Mais ce n'était pas vrai. Ces hommes étaient ceux qui faisaient partie des conseils prives : les hommes qui preparèrent autant qu'ils exécutèrent ; c'etaient eux entre tous qui auraient pû conseiller, ralentir, arrêter Hitler au lieu de l'encourager dans ses entreprises sataniques. Le principe de la responsabilité collective des membres d'un gouvernement n'est pas une doctrine artificielle de droit constitutionnel. C'est une protection essentielle des droits de l'homme et de la communaute des nations ; le droit international est pleinement qualifié pour protéger sa propre existence en se rendant efficace.

Permettez-moi de passer maintenant aux chefs NO 3 et 4 de l'Acte d'Accusation, ceux qui traitent des crimes de guerre et de ceux que nous avons appelé

page 45 suite et fin(9098)

Crimes de guerre. La situation juridique.

et crimes contre l'humanite et qui le sont en fait .

Et à propos de ceux-ci, permettez-moi tout d'abord de faire quelques commentaires sur la situation juridique. Pour ce qui est du droit relatif aux crimes de guerre, il y a en fait peu de choses à dire car le droit est suffisamment clair. Il s'agit ici de crimes plus terribles par leur importance que tout ce qui a été connu jusqu'ici, mais neanmoins bien reconnaissables selon les lois existent antérieurement au Droit International et tombant nettement sous la juridiction légale d'un Tribunal qu'il soit national ou international. Il n'y a point ici d'element de retroactivité, ni de question de legiferation post factum, et il n'y a pas l'ombre d'une innovation dans la décision du Statut etablissant que ceux qui partagèrent la responsabilité fondamentale de ces actes affreux porteraient une responsabilité individuelle. Il est vrai que les juristes et hommes d'état qui élaborèrent jadis à la Haye et ailleurs le code des lois et coutumes établies par lesquelles le monde a cherché à adoucir la brutalité de la guerre et a proteger de son extrême dureté ceux qui etaient non combattants passifs, n'auraient ja -

(9211)

H0624-0174

mais pu concevoir un massacre aussi général et aussi etendu. Mais l'assassinat ne cesse pas d'être assassinat simplement du fait que les victimes se multiplient
10294 par millions. Ces crimes furent nombreux et multiples. Il est inutile de les cataloger ici. Ils varient considerablement, surtout par le nombre des victimes. Il y a les cinquante prisonniers de guerre assassinés qui s'etaient échappés du Stalag Luft III; les centaines de membres de Commando et d'aviateurs executes, les milliers d'otages civils mis à mort, les dizaines de milliers de marins et de passagers qui périrent dans une campagne terroriste de piraterie ; il y a les centaines de milliers de prisonniers de guerre (particulièrement de Russes) et de civils qui trouverent la mort par suite des rigueurs et des cruautés auxquelles ils furent exposés, si ce n'est par pur et simple assassinat et il y a les nombreux millions de ceux qui furent purement et simplement assassinés, ou par la méthode plus lente de la mort délibérée par la faim, six millions d'entre eux furent supprimés pour la seule raison qu'ils appartenaient à la race ou a la religion juive.

page 46 suite et fin (9211)

Le seul nombre des victimes n'est pas un véritable critérium de la criminalité d'un acte. La majesté de la mort, la compassion pour l'innocent, l'horreur et la haine de l'ignominie infligée à l'homme créé à l'image de Dieu, ces choses ne se prêtent pas à un calcul mathématique. Néanmoins, les nombres sont en quelque sorte pertinents. Car nous ne nous occupons pas ici d'atrocités passagères qui sont un incident au cours de toute guerre. Il se peut que la guerre développe les qualités des hommes; elle développe certainement leurs pires défauts. Ce n'est pas une partie de cricket. Il y a dans chaque guerre, au cours de cette guerre, sans aucun doute il y en a eu, et certainement des deux côtés des quantités de brutalités et d'atrocités. Elles doivent avoir paru assez terribles à ceux contre lesquels, elles furent commises. Je ne veux ni les excuser, ni les diminuer. Mais ce furent des actes accidentels, individuels et non préparés. Nous avons à faire ici à quelque chose entièrement différent, à des actes suivis, commis en masse, systématiques, traités comme une question de préméditation calculée au plus haut point. Et ainsi le principal crime de guerre par son ampleur, par son intensité dont ces hommes sont accusés, est la violation de toutes les règles de guerre les plus solidement établies et les moins discutées, à savoir que les non combattants ne doivent pas faire l'objet direct d'opérations hostiles. Quel objet de dérision les allemands cherchèrent-ils à faire de la IVème Convention de

H0624-0176

La Haye sur les lois et coutumes de la guerre, qui formulaient seulement ce qui déjà était une règle fondamentale.

> "Les Droits et l'Honneur de la famille, les vies des personnes et la propriété privée, de même que les convictions et les pratiques religieuses doivent être respectés."

L'assassinat, sur les ordres du gouvernement allemand dont les membres sont ici au banc des accusés, dans les territoires occupés, par ses forces militaires, dont les Chefs sont ici de millions de civils, que cela ait été accompli en vertu d'une politique d'extermination raciale, comme le résultat ou en rapport avec la déposition des travailleurs forcés, par suite du désir de se débarrasser des chefs intellectuels et politiques des pays qui avaient été occupés ou que cela ait fait partie de l'application générale du terrorisme par des représailles collectives sur des populations innocentes et sur des otages, cet assassinat

de millions de non combattants est un crime de guerre. Il peut en vérité, tout aussi bien être un crime contre l'humanité. L'imagination et l'intelligence ébranlées par l'horreur de ces choses hésitent toutes les deux à recouvrir le plus grand crime de l'Histoire d'une froide formule déjà décrite dans les textes originaux comme crime de guerre. Il est cependant important de se rappeler que c'est là ce qu'étaient ces crimes. Ne tenant généralement aucun compte ni du lieu ou ils étaient commis, ni de la race ou de la nationalité des victimes, ces actions étaient des crimes commis sur la population, contrairement aux lois de la guerre en général et à celles de l'occupation par des belligérants en particulier. La Vérité est que l'assassinat en masse et systématique devint partie intégrante d'une occupation belligérante solidement retranchée et apparemment en sécurité. Que ceci fut un crime de guerre, personne ne cherche à le contester. Mais quelques tentatives ont été faites pour examiner l'illégalité de trois autres catégories d'actions pour lesquelles ces hommes sont également inculpés: La déportation en Allemagne de travailleurs forcés, les crimes commis en haute mer en rapport avec la guerre sous-marine, et l'exécution des commandos. Laissez-moi rapidement examiner ces questions.

<u>Déportation</u>: La déportation de la population civile pour le travail forcé est, naturellement un crime selon la coutume internationale et selon le droit international con-

9337

ventionnel tel qu'il est exprimé dans la Convention de La Haye. L'article 46 de la 4ème convention de La Haye ordonne à l'occupant de respecter "l'honneur et les Droits de la famille" et "les vies humaines". L'article 52 de la même convention indique que: "on ne réquisitionnera pas les services des municipalités ou des habitants sauf pour les besoins de l'armée d'occupation "et qu'ils seront proportionnés aux ressources du pays et ils devront être tels qu'ils n'entrainent pas la population à prendre part aux opérations de guerre contre le pays". Nous devons constater le contraste entre ces stipulations simples et catégoriques et avec les dimensions effarantes de l'opération que l'accusé Sauckel dirigeait et à laquelle participèrent d'autres accusés. La facon impitoyable avec laquelle des citoyens pacifiques furent enlevés à leur famille, à leur milieu, à leurs occupations, la facon dont ils furent transportés, le traitement qu'ils subirent....

9337

à leur arrivée, les conditions sous lesquelles ils travaillaient et mourraient par milliers et dizaines de milliers, et le genre de travail qu'ils étaient obligés d'accomplir en tant qu'auxiliaires directs de la production des armes, des munitions et d'autres instruments de guerre, destinés à être utilisés contre leur propre pays.

Il semble avoir été soutenu que la prohibition du Droit des notions était devenue, dans un certain sens, surannée en face du développement de la guerre totalitaire exigeant l'utilisation et l'exploitation la plus étendue du matériel et des ressources de travail du territoire occupé. Je confesse que je ne comprends pas comment l'étendue des activités qu'un belligérant s'impose, l'importance de l'effort qu'il a besoin de fournir afin d'éviter la défaite, peuvent augmenter ses droits sur les non-combattants pacifiques ou lui permettre de faire fi des règles de la guerre. Nous ne pouvons pas faire ces abrogations post factum de Droit International en faveur des violateurs de lois.

Guerre sur mer : De même, il n'existe pas l'ombre d'un droit à invoquer quelque changement matériel dans les conditions comme justification de leurs crimes sur mer, crimes qui coûtèrent la vie de trente mille marins britanniques seuls. Nous n'avons pas besoin de baser notre réquisitoire sur la simple violation des règles habituelles de la guerre, telles qu'elles sont contenues dans le protocole de Londres de 1930 et 1936, auquel l'Allemagne a pleinement souscrit, et qui interdisent de couler un bateau sans avertissement, ou même avec avertissement si les dis-

H0624-0180

positions nécessaires n'ont pas été prises pour la sauvegarde despassagers et de l'équipage.

Nous n'avons pas besoin de nous occuper des subtilités d'argumentation et de savoir si la pratique d'armer les navires marchands modifie la situation.

Ce n'est pas la peine non plus, d'examiner ce fait étonnant : l'envoi par le fond de bateaux neutres, rendu légal par le procédé consistant à établir un ordre sur papier, excluant ces bateaux, non d'une zone de guerre définie sur laquelle l'Allemagne exerçait un contrôle effectif, mais de vastes régions des sept mers. Mais il existe une question au moins sur laquelle personne ne met la loi en doute.

Si vous avez la certitude que des ordres ont été donnés pour que les survivants ne soient pas sauvés, que des mesures seront prises pour empêcher les naufragés de survivre en employant des armes telles qu'il ne pourra pas être question de survivants, vous n'aurez aucun doute que ce qui a fait, a été contraire à la loi, ce n'est pas une réponse de prétendre que, de permettre aux non combattants de survivre aurait entraîné un grand risque pour les attaquants.

L'assassin n'est pas excusé parce qu'il dit qu'il était nécessaire de tuer la victime qu'il avait outragée de peur qu'elle ne l'identifiat par la suite.

...

H0624-0181

Il en est de même des ordres pour l'exécution des Membres de Commando. De nouvelles méthodes de guerre, de nouvelles formes d'attaque, n'abrogent pas en elles-mêmes les régles existantes du droit. Le caractère sacré de la vie d'un soldat en uniforme, qui se rend après avoir rempli sa mission et qui n'a commis aucun crime de guerre avant sa capture, est et doit demeurer un principe absolu du Droit International. Ceux qui, n'importe le motif, le piétinent au mépris du droit, de l'humanité, de la chevalerie, doivent subir le châtiment quand enfin la loi prend sa revanche.

Je ne m'attarderai pas davantage sur cette question, non plus que je passerai en détail des autres types de crimes de guerre, mis à la charge des accusés. Car le fait que ces actes, variés dans leur genre ou dans leur méthode, furent des crimes, contre le droit établi, n'est pas mis en doute. Le Tribunal n'aura qu'à appliquer la Loi et à décider dans quelle mesure ces prisonniers furent affectés par la violation de ce droit.

crimes contre l'humanité; situation juridique

Permettez-moi pourtant, avant que je n'en vienne aux questions de fait, de me reporter au Quatrième chef de l'Acte d'Accusation, portant sur les crimes contre l'humanité. Il convient de traiter de toutes ces questions ensemble car, étant donné que ces crimes furent commis pendant la guerre, ils empiètent dans une certaine mesure les uns sur les autres et sont en tous cas inti-

9339

H0624-0182

mement liés. Les crimes de guerre furent par leur énormité même des crimes contre l'humanité. Les crimes contre l'humanité furent répandus plus largement encore. D'ailleurs, les crimes contre l'humanité dont le Tribunal est chargé de s'occuper sont limités comme suit : ils doivent être des crimes dont la perpétration est liée, d'une facon ou d'une autre, à la préméditation et au développement des crimes contre la Paix ou des crimes de guerre stricto sensu dont ces hommes sont accusés. C'est la définition proposée à l'Article 6 (c) du Statut. Les considérations qui s'appliquent ici sont pourtant différentes de celles qui affectent les autres espèces de crimes, crime contre la Paix ou crime de guerre ordinaire. Vous pouvez être certain que non seulement ce qui a été commis était un crime contre l'humanité, mais encore que ce n'a pas été purement une question intérieure, mais que directement

H0624-0183

ou indirectement, cela a été associé aux crimes commis à l'égard d'autres nations ou d'autres nationaux ; en cela, par exemple, que ces actes furent exécutés pour fortifier le Parti Nazi en mettant en pratique sa politique de domination par l'agression, ou pour supprimer des éléments tels que les adversaires politiques, les vieillards, les Juifs dont l'existence aurait pu entraver la mise en exécution de la politique de guerre, totale.

Ceci, Découlant du fait que pendant un certain temps la politique raciale menée contre les Juifs ne fut, comme je l'ai dit, qu'un des côtés de la doctrine du Herrenvolk, Dans "Mein Kampf", HITLER avait dit que le facteur le plus décisif de l' effondrement allemand de I9I8 fut "le fait de ne pas avoir reconnu ... le problème racial et la menace juive." L'attaque contre les Juifs fut à la fois une arme secrète - une arme durable de la 5ème Colonne - pour saper et affaiblir les démocraties et un expédient afin d'unir le peuple allemand en vue de la guerre. HIMMLER signifia clairement, dans son discours du 4 Octobre I94I-43, que le traitement infligé aux Juifs allemands était en relation étroite avec la politique de guerre. Il disait :

"Car nous savons toutes les difficultés que nous nous serions attirées si ... nous avions encore aujourd'hui des Juifs dans chaque ville, comme saboteurs clandestins, agitateurs et fauteurs de troubles."

Aussi le crime contre les Juifs, dans la mesure où c'est un crime contre l'humanité et non pasun crime de guerre, est l'un de ceux que nous condamnons à cause de ses rapports étroits avec le crime contre la paix.

C'est assurément une définition très importante et qui n'est pas toujours appréciée à sa juste valeur par

...

H0624-0184

ceux qui ont mis en doute l'exercice de cette juridiction. Mais, tout en admettant cette définition, nous avons pensé qu'il serait juste de traiter de questions que le droit criminel de tous les pays stigmatiserait normalement comme des crimes : assassinat, extermination, asservissement, persécution pour raisons politiques, raciales ou économiques. Ces actes commis contre des nationaux belligérants, ou à cet égard, commis contre des nationaux allemands dans les territoires belligérants occupés, seraient des crimes de guerre ordinaires, et la mise en jugement de ses auteurs ne constituerait pas une nouveauté. Commis contre les autres, ce serait des crimes contre le droit interne exception faite du Droit Allemand, qui ignorant tous les canons de la procèdure civilisée, a autorisé l'Etat, ou des individus agissant au nom de l'Etat à les commettre.

Quoique le fait d'agir ainsi ne fait,

....

H0624-0185

en aucune facon courir à ces accusés un risque plus grand qu'ils n'en courraient autrement, les nations adhérant au Statut de ce Tribunal ont senti qu'il convenait et qu'il était nécessaire, dans l'intérêt de la civilisation, de dire que ces actes, même si ils sont commis conformément aux lois de l'Etat allement. Telles qu'elles furent créées et réglementées par ces hommes et leur chef de bande, au moment même où ils ont été commis, dans l'intention d'affecter la communauté internationale, - c'est-à-dire en rapport avec les autres crimes imputés-non pas d'affecter des questions d'intérêt intérieur, mais des crimes contre le Droit des Nations. Je ne diminue pas la signification pour l'avenir de la doctrine politique et de jurisprudence dont il est question ici. Le droit international accorde normalement que c'est à l'Etat de décider comment il traitera ses propres nationaux, c'est une question de juridiction intérieure. Et quoique le conseil social et économique soit en train de chercher à formuler un Statut des Droits de l'Homme, le Covenant de la Société des Nations et le Statut

H0624-0186

de l'Organisation des Nations-Unies ne reconnaissent pas cette situation générale. Le Droit International a cherché dans le passé à proclamer qu'il y a une limite à l'omnipotence de l'Etat et que chaque être humain, unité ultime de toute loi, n'est pas privé du droit à la protection de l'humanité quand l'Etat piétine ses droits d'une facon qui outrage la conscience de l'humanité. Grotius, le fondateur du Droit International, avait, quelque notion de ce principe quand - à une époque où la distinction entre la guerre juste et la guerre injuste était plus clairement reconnue que ce ne fut le cas au 19ème Siècle - il décrivait comme juste une guerre entreprise dans le but de défendre les sujets d'un état étranger contre les injustices que leur fait leur souverain. Il affirma en citant les atrocités commises par des tyrans contre leurs sujets que l'intervention est justifiée car "le droit des rapports sociaux n'est pas supprimé en pareil cas". La même idée fut exprimée par John Westlake, le plus éminent des jurisconsultes britanniques en droit international, quand il dit :

"Il est vain de prétendre dans de tels cas que le devoir des peuples voisins est de rester spectateurs indifférents. Les lois sont faites pour les hommes et non pour des créatures imaginaires, et elles ne doivent pas créer ou tolérer pour eux des situations intolérables."

Les Puissances Européennes agirent en vertu

9341

du même principe quand elles intervinrent pour protéger les ressortissants chrétiens de Turquie contre de cruelles persécutions. Le fait est que le droit d'intervention humanitaire par la guerre n'est pas une nouveauté dans le Droit International- l'intervention par la voie judiciaire peut-elle donc être illégale? Le Statut du Tribunal incarne un principe bienfaisant - beaucoup plus limité que certains ne le voudraient - et il donne pour l'avenir l'avertissement aux dictateurs et aux tyrans qui jouent les chefs d'Etat que si, pour intensifier ou continuer à commettre leurs crimes contre la communauté des nations, ils avilissent la valeur sacrée de l'homme dans leur propre pays, agissent à leurs risques et périls et offensent le droit international de l'humanité.

Quant à la critique que l'on fait de la rétroactivité de la loi, qui juge criminel ce que les hommes ignoraient être criminel

SIR HARTLEY SHAWCROSS.-

H0624-0188

en le commettant - quelle application peut-elle avoir ici ? Il n'y a aucun doute que ces hommes n'ont pas fait attention lorsqu'ils ont été prévenus par les pays étrangers avant la guerre, ils comptaient sur la victoire, et ne pensaient guère qu'ils pouvaient avoir à rendre des comptes - Mais peut-on entendre l'un d'eux dire que s'il connaissait vaguement les faits, il ne savait pas que c'étaient des crimes qui criaient vengeance au ciel.

Permettez-moi de m'occuper d'abord de ce qu'ils ont fait aux prisonniers de guerre, car cela seul, le crime le plus évident de tous, exige leur condamnation et ternira à jamais l'histoire des armes allemandes.

Le 8 Septembre I94I, les derniers règlements pour le traitement des prisonniers de guerre soviétiques dans tous les camps de prisonniers de guerre furent publiés et signés par le Général REINECKE, directeur du Service des prisonniers de guerre du Haut-Commandement. Ils étaient le résultat d'un accord avec les S.S. et sont ainsi conçus :

"Le soldat bolchevique a donc perdu tout droit à être traité comme un adversaire honorable selon la Convention de Genève... L'ordre d'agir avec brutalité et énergie doit être donné à la moindre marque d'insubordination.

...

H0624-0189

particulièrement dans le cas des fanatiques bolcheviques. L'insubordination, la résistance active ou passive doit être immédiatement brisée par les armes (baionnettes, crosses et armes à feu)....quiconque exécute cet ordre sans faire emploi de ses armes ou le fait avec trop peu d'énergie est punissable...les prisonniers de guerre tentant de s'enfuir doivent être abattus sans avertissement préalable. Aucun coup ne doit jamais être tiré pour avertir...l'emploi des armes contre les prisonniers de guerre est, en général, légal... on doit former une police du camp avec des prisonniers de guerre soviétiques choisis dans le camp.... à l'intérieur des fils de fer la police du camp pourra être armée de batons, de fouets ou autres armes similaires pour leur permettre de remplir effectivement leur rôle".

40

SIR HARTLEY SHAWCROSS

H0624-0190

Les règlements continuent à ordonner l'isolement des civils et des prisonniers de guerre capturés pendant la campagne de l'Est, et indésirables du point de vue politique. Après avoir indiqué aux forces armées l'importance qu'il y avait à se débarrasser, parmi les prisonniers de guerre, de tous les éléments qu'on pouvait considérer comme les forces agissantes du Bolchevisme, on insiste sur la nécessité de prendre des mesures spéciales, libres de toute influence administrative et bureaucratiques, et, en conséquence, le transfert de ces prisonniers à la police de sûreté et au SD est qualifié de moyen d'atteindre le "but assigné".

Le memorandum de l'Amiral Canaris, daté du 11 Septembre 1941, s'élevant contre cet ordre, et exposant exactement et comme suit, la situation juridique, prouve que Keitel qui est directement responsable de cet ordre, l'a donné tout en sachant parfaitement quelle en serait la portée:

"La Convention de Genève relative à la manière de traiter les prisonniers de guerre, ne s'applique pas aux rapports entre l'Allemagne et l'URSS. C'est pourquoi, seules s'appliquent ici les règles du droit international général sur la manière de traiter les prisonniers de guerre.

EC 338
USSR 356

Depuis le XVIIIème siècle, ces règles ont été établies progressivement d'après le principe selon lequel la captivité de guerre n'est ni une vengeance, ni un châtiment mais seulement une détention de sécurité, dont le seul but est d'empêcher les prisonniers de continuer à prendre part à la guerre. Ce principe a été développé conformément à l'opinion de toutes les armées selon laquelle il était contraire à la tradition militaire de tuer ou de blesser

9349

41

H0624-0191

des personnes sans défense ... Le décret ci-joint relatif à la manière de traiter les prisonniers de guerre soviétiques, est basé sur une opinion essentiellement différente."

Canaris continua à faire remarquer ce qu'il y a de révoltant dans les ordres commandant aux gardes de ss servir d'armes, et commandant de donner à la police du camp des gourdins et des fouets. Keitel a écrit sur ce document:

"Les objections proviennent de la conception militaire de la guerre chevaleresque. Ce serait la destruction d'une idéologie. C'est pourquoi j'approuve et donne mon appui à ces mesures./Signé K."

Après l'examen de ce document, il ne reste aucun doute sur le fait que Keitel savait qu'un transfert à la police de sûreté et au SD devait signifier: liquidation. Canaris écrit au sujet du triage des indésirables: Je cite :

"La décision relative à leur sort est prise par les détachements d'opérations de la Police de Sûreté et du SD" Sur quoi, soulignant Police de Sûreté, Keitel déclare "très habile" tandis que, pour une autre critique de Canaris, disant que

42

H0624-0192

les autorités de la Wehrmacht ne connaissaient pas les principes de leur décision, Keitel déclare "pas du tout".

Les instructions analogues de la Police de Sûreté et du SD exposent l'accord avec le Haut Commandement, et après avoir ordonné une collaboration des plus étroites entre les membres des équipes de Police et les Commandants du camp, et avoir désigné les prisonniers devant être livrés, elles poursuivent comme suit:

502 PS USA 486 "Les exécutions ne doivent pas se faire dans les camps. Si les camps du Gouvernement Général sont situés dans le voisinage immédiat de la frontière, les prisonniers doivent être emmenés, si possible, dans l'ancien territoire de la Russie soviétique, pour y subir un traitement spécial".

Il n'est pas nécessaire de vous rappeler l'importance numérique des témoignages relatifs aux nombreux prisonniers soviétiques et polonais dans les camps de concentration.

Pour rappeler la manière dont on les a traités, il suffit du rapport du Commandant du camp de concentration de Gross-Rosen qui, le 23 Octobre 1941, relate l'exécution faite le jour même de 20 prisonniers russes, entre cinq et six heures, et la circulaire de Muller, appartenant au même dossier, qui rapporte:

1165 PS USA 244 "Les commandants des camps de concentration, se plaignent de ce que, cinq à dix pour cent des Russes soviétiques destinés à être exécutés arrivent au camp, morts ou à moitié morts. C'est pourquoi il s'est produit l'impression que les Stalags se débarrassent de ces prisonniers de cette manière.

On a remarqué en particulier qu'en marchant par exemple de la gare au camp, un assez grand nombre de prisonniers s'écroulaient sur la route, morts ou à demi-morts d'épuisement et devaient être ramassés par un camion qui suivait le convoi.

On ne peut empêcher le peuple allemand de remarquer ces faits. Les accusés ont-ils fait attention à ces faits ?

Je continue:" Mais si c'est la Wehrmacht qui assure en général le transport dans les camps, la population rendra cependans les SS responsables de cet état de choses.

9350

H0624-0193

Dans le but d'éviter à l'âvenir des faits semblables, j'ordonne, en conséquence, qu'à dater d'aujourd'hui, les Russes soviétiques indubitablement proclamés suspects, manifestement déjà près de leur fin (atteints de typhus, par exemple) et qui, par conséquent ne pourraient supporter même l'effort d'une courte marche à pied, seront dorénavant, exclus en principe des convois qui se rendent aux camps de concentration, où ils doivent être exécutés.

Je demande que les chefs des Einsatz Kommandos soient informés à l'avenant et sans retard de cette décision."

44

H0624-0194

LL 158 Le 2 Mars 1944, le Chef de la SIPO et du SD faisait
USA 514
parvenir aux divers services annexes, un nouvel ordre de l'OKW pour le traitement à appliquer aux prisonniers repris après avoir tenté de s'évader. A l'exception des Britanniques et des Américains qu'on devait renvoyer à leurs camps, les autres devaient être envoyés à Mauthausen et être traités par l'opération "Kugel" ce qui, le tribunal s'en souvient, impliquait le passage immédiat par les armes. On devait répondre aux demandes des parents, des autres prisonniers, de la Puissance protectrice et de la Croix-Rouge internationale de telle façon que sort de ces hommes, soldats dont le seul crime était d'avoir fait leur devoir, fut caché pour toujours.

Ce fut peu après la promulgation de l'ordre "Kugel" que 80 officiers britanniques de la RAF tentèrent de s'évader du Stalag Luft III de Sagan. Les accusés directement impliqués dans cette affaire n'ont pas nié que le passage par les armes de 50 de ces officiers n'ait été un meurtre prémédité et n'ait été le résultat d'une décision prise en haut lieu. Il ne saurait être contesté que Goering, Keitel et probablement Ribbentrop n'aient eu une part dans cette décision et que Jodl et Kaltenbrunner et - s'il n'y a pas pris une part active - Ribbentrop, étaient tous au courant de l'affaire à cette époque.

La participation de Goering et la conclusion inévitable des trois faits suivants :

Premier: L'ordre fut donné par Hitler.

Second: Westhoff de l'organisation du Prisonnier de guerre de l'OKW dit qu'il fut informé par
UK 48
USSR 413
Keitel que Goering l'avait blâmé pour l'évasion lors de la réunion au cours de laquelle cet ordre fut décidé.

9351

45

SIR HARTLEY SHAWCROSS

Troisième: Dans le bureau même de Goering qui était responsable du traitement des prisonniers de guerre de la RAF, Walde entendit parler de l'ordre le 28 Mars, à la réunion des agents exécutifs et il le dit au Général Grosch, Grosch informa Foerster qui alla tout droit chez Milch, Chef d'Etat-Major de Goering et revint informer Grosch qu'on l'avait dit à Milch et qu'il avait pris les notes nécessaires.

D 731
GB 278)

D 730
GB 279)

Vous direz si vous ne considérez pas les démentis de Goering et de Milch comme de simples faux-témoignages.

-56 (fin)-

9351

H0624-0196

7146 Keitel a admis qu'Hitler avait ordonné le transfert au SD et qu'il"craignait" qu'ils ne fussent fusillés. Il dit à ses officiers, Graevenitz et Westhoff:

> "Nous devons faire un exemple. Ils seront fusillés; probablement certains l'ont déjà été."

et quand Graevenitz protesta, il répondit:

> "Je m'en fiche."

Après ces témoignages de la part de ses propres officiers, sa complicité est indubitablement claire.

11090 Jodl a dit qu'au moment où Himmler rendait compte, par téléphone, de l'évasion, il se trouvait dans la pièce contigüe et entendit une discussion très bruyante, et s'approchant du rideau pour mieux entendre ce qui se passait, il apprit qu'il y avait eu une évasion à Sagan. Il est incroyable, dans ces circonstances que, même s'il n'avait pas eu sa part dans la décision, il n'eut pas été mis au courant de celle-ci par Keitel immédiatement après la réunion. Et, étant au courant, il continua à jouer son rôle dans le complot.

D 731 (GB 278) Quant à la culpabilité de Kaltenbrunner, la réunion à laquelle Walde fut informé de la décision assistaient Müller et Nebe, subordonnés de Kaltenbrunner. Le témoignage

2092/4 de Schellenberg sur la conversation qui s'est déroulée entre Nebe, Müller et Kaltenbrunner à peu près à cette époque, et avait pour objet une enquête de la Croix-Rouge Internationale sur 50 prisonniers de guerre anglais ou américains est concluant. Il entendit Kaltenbrunner fournir à ses subordonnés la réponse à faire à cette enquête inopportune et l'on ne peut pas douter de ce qu'il savait tout. La réponse envoyée par Ribbentrop à la Puissance protectrice

et à la Croix-Rouge internationale, on l'admet maintenant partout, est un assemblage de mensonges. Doit-on croire que lui non plus n'avait pas eu part à la décision?

Que n'importe lequel de ces hommes aurait été prêt à prendre une telle décision eux-mêmes ou de s'y conformer si elle avait été prise par Hitler, ressort clairement de la correspondance prévoyant le lynchage et le passage par les armes de ceux qu'on appelait les aviateurs terroristes. Ces documents montrent que Keitel, pas plus que Jodl, n'avaient de scrupules à ce sujet et que Goering et Ribbentrop approuvaient le projet d'ordre.

D 777: GB 310
D 783: GB 316
D 784: GB 317

48

H0624-0198

SIR HARTLEY SHAWCROSS

Vous vous souviendrez des reunions qui precederent cette correspondance, d'abord une reunion entre Goering, Ribbentrop et Himmler au cours de laquelle on s'accorda pour modifier

735 PS
(GB 151)

" la proposition originale faite par le Ministre des Affaires Etrangeres du Reich qui desirait englober chaque type d'attaque terroriste sur la population civile Allemande comme une justification de l'action. "

et qui concluait que

" la loi de lynchage devrait etre la regle "

Lors de la reunion suivante entre Warlimont et Kaltenbrunner, il fut entendu que

" les aviateurs qui echappaient a la loi de lynchage seraient remis aux SD pour y subir un traitement special, conformement a une procedure a imaginer "

Enfin l'annotation de Keitel sur le dossier :

" Je suis contre la procedure legale . Elle ne rend pas ".

Un temoignage analogue est fourni lorsque nous considerons l'attitude adoptee en Fevrier 1945 lorsqu'Hitler voulut denoncer la Convention de Geneve. Doenitz fit remarquer que

C. 158
(GB 209)

" il vaudrait mieux appliquer les mesures considerees comme necessaires sans avertissement et a tout prix pour sauver la face vis-a-vis du monde exterieur "

decision qu'approuverent Jodl et le representant de Ribbentrop. Leur defense alleguant que ce

(9353)

H0624-0199

n'était qu'une simple mesure technique et qu'en fait ils n'envisageaient aucune action concrète est règlée par le mémorandum de JODL sur l'ensemble de la question.

"de même que nous avons eu tort en I9I4 de déclarer nous-même solennellement la guerre à tous les Etats qui avaient voulu pendant longtemps faire la guerre contre nous, et de ce fait endosser l'entière responsabilité de la guerre vis à vis du monde extérieur, et de même que nous avons eu tort d'admettre que la responsabilité du passage nécessaire à travers la Belgique en I9I4 était nôtre, de même nous aurions tort maintenant de dénoncer ouvertement les obligations du Droit International que nous avons acceptées et par là, de faire à nouveau figure du parti coupable devant le monde extérieur."

Après cette remarquable déclaration, il ajouta qu'il n'y avait rien qui put empêcher en fait de couler un navire-hôpital anglais, à titre de représailles et d'exprimer ensuite le regret d'avoir commis une erreur.

LE PRESIDENT.- Serait-il préférable pour vous qu'on commence à 9 h.45 demain matin ? La Cour estime qu'en ce cas nous pourrions terminer à I3 heures ou peu de temps après.

SIR HARTLEY SHAWCROSS.- Je vous remercie M. le Président.

LE PRESIDENT.- L'audience demain, commencera donc à 9 h.45.

(Le Tribunal s'ajourne jusqu'au 27 Juillet I946 à=‡9 h.45)